LA LIBERTÉ

50¢

Volume 75 no 33 Saint-Boniface, du 11 novembre au 17 novembre 1988

SOMMAIRE

❑ **Tranparence**
La récente loi sur l'accès à l'information inquiète certains fonctionnaires manitobains. **Page 4.**

❑ **Élections**
• Pourquoi les Canadiens veulent soudainement voter libéral? Parce qu'ils sont conservateurs! **Page 3.**

• Sondages: les bleus sont sur l'alerte rouge. **Page 7.**

La citation de la semaine

"L'image james-bondesque couramment colportée par la télévision ne correspond pas du tout à la réalité".

Serge Pinot, consul de France à Edmonton, a raconté à Bernard Bocquel ce qu'est la vraie mission d'un diplomate. **Page 2.**

❑ **Culturel**
La Galerie d'art de Winnipeg a appris le français pour vous apprivoiser. **Pages 11, et 12, 13 14.**

❑ **Hockey**
L'as des As de Sainte-Anne, Ron Freynet, s'est métamorphosé en coach, et André Brin fait la leçon à la NHL. **Pages 26 et 27.**



Le monument aux morts signé Brunet.

La flamme des Brunet brûle

Les Monuments Brunet de Saint-Boniface commencent à laisser leur marque dans le domaine de la sculpture sur granite.

Leur dernière oeuvre: le cénotaphe de la Légion de Thompson.

Ce monument, qui a été inauguré le 30 octobre, a été créé avec l'idée de la flamme éternelle en tête, explique le gérant des Monuments Brunet, Charles Brunet.

«La flamme a toujours été un symbole populaire pour exprimer le souvenir, précise-t-il. Avec la partie manquante de la croix, nous voulions traduire l'élément de perte associé aux guerres».

L'oeuvre mesure 3 mètres et pèse près de 6 tonnes. Elle a été commanditée par la Burntwood River Branch No 244 de la Légion de Thompson au coût de 22 000$.

Il est intéressant de souligner que la ville de Thompson n'existait pas lors de la Deuxième guerre mondiale. C'est le boom sur le nickel de 1958 qui a assuré la fondation de cette ville du Nord.

B.B.

Sous les signes du bleu, du rouge et de l'orange

Les enjeux dans Saint-Boniface

Voir p. 20 et 24



photo Bernard Bocquel

À Aubigny, le bureau de poste privatisé, confié à Suzanne Richard, est resté bilingue. Une exception.

Les contrecoups de la privatisation des bureaux de poste ruraux.

Privés du choix

Le moins qu'on puisse dire, c'est que Postes Canada ne semble pas se préoccuper beaucoup des services en français.

Les villages de Dufrost et Saint-François-Xavier en sont la preuve. Leurs bureaux de poste, autrefois bilingues, n'offrent plus maintenant que des services en anglais. Entre temps, la privatisation est passée par là.

Il y a de quoi être inquiet quand on sait que l'objectif à long terme de Postes Canada est la privatisation de tous les bureaux de postes ruraux au Canada.

Laurent GIMENEZ

C'est à lire en page 25.

Je me souviens

Notre traditionnel feature sur le Jour du souvenir est consacré cette année aux réflexions d'un Breton de naissance, Emile Baudu, qui s'est enrôlé dans l'armée française vers la fin de la Grande guerre parce qu'il n'aimait pas l'école.

A tout près de 87 ans, Emile Baudu, qui vit à Saint-Boniface depuis 24 ans, a encore une excellente mémoire. Et il tient à se rappeler des souvenirs porteurs d'espoirs.

A lire en page 8.

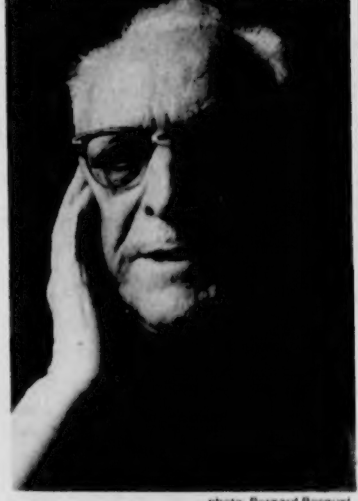


photo Bernard Bocquel

Emile Baudu

22 000 Questrien(ne)s en France l'an dernier

Mission: rapprocher les peuples



Bernard BOCQUEL

Le nombre est franchement impressionnant. L'an dernier, 22 000 résidants des Prairies sont allés faire un tour en France. Une statistique qui fait bien plaisir à celui qui a la charge de délivrer les visas, le consul général de France à Edmonton, Serge Pinot.

A quelque chose malheur est bon: c'est en septembre 1986, suite à une série d'attentats terroristes, que le gouvernement français a imposé le visa d'entrée à des pays étrangers, dont le Canada. Et à l'étonnement quasi général, on s'est rendu compte de la popularité de la France comme destination de voyage.

Serge Pinot juge particulièrement intéressant de souligner qu'entre le 1er janvier 88 et le 30 septembre 88, le consulat général à Edmonton a délivré 250 visas long séjour à des étudiants et des professeurs «qui ont le souci de venir perfectionner leur français en France».

Une occasion aussi «pour connaître un morceau d'Europe, des vieux pays», ajoute le diplomate de carrière en poste à Edmonton depuis un an et demi. Et connaître, dans le vocabulaire de Serge Pinot, c'est se débarrasser des idées reçues.

«Ce qui m'a frappé la première fois...»

«La diplomatie, c'est l'art du possible, comme celui de régler de manière pacifique des conflits. Cependant, un des aspects les plus importants de la diplomatie, c'est de travailler au rapprochement des peuples».

«Je pense que bien que nous vivions à une époque où nous croyons être informés, rien ne remplace les contacts directs pour éliminer les clichés. Sans doute que les clichés, qui sont des simplifications, contiennent une part de vérité. Mais en règle générale, ils ne résistent pas à une visite dans le pays».

«Par exemple, il reste encore pour la France le cliché de la baguette et du béret. Un cliché bon enfant, mais passéiste. Car ceux qui s'attendraient à voir baguettes et bérets à chaque coin de rues risquent d'être déçus!»

Comme consul général, une des tâches importantes de Serge Pinot est d'observer la vie canadienne. Sans doute pour que le gouvernement français ne succombe pas aux clichés que les Français pourraient avoir sur les Canadiens!

«Je suis un observateur attentif de la vie politique locale. Le but est de faire en sorte que notre gouvernement puisse être au fait de l'actualité politique canadienne. Nous sommes à l'écoute, mais bien entendu, il n'est pas question d'interférence.»

Et qu'observe Serge Pinot, qui a commencé sa carrière diplomatique en 1967, à Vancouver, comme adjoint au consul général? «Ce qui m'a frappé la première fois, c'est l'immensité du pays et le fait que malgré cela les Canadiens sont remarquablement reliés entre eux».

«Il existe dans ce pays une qualité de vie, des rapports entre les personnes qui continuent à me frapper. Il y a une qualité fondamentale chez les Canadiens: une absence d'agressivité en règle générale. Les débats existent, mais ils sont maîtrisés».



photo: Laurent Gimenez

Serge Pinot, consul général de France à Edmonton.7 visites au Manitoba en un an et demi. «La société canadienne a ses conflits. Mais ils sont remarquablement maîtrisés. C'est la raison pour laquelle il est agréable de vivre ici».

«Le Canada est un pays profondément pacifique, je le ressens dans la vie de tous les jours. La violence ne fait absolument pas partie de la vie politique. On sent que les Canadiens, d'où qu'ils soient venus, s'entendent sur l'essentiel: tout faire pour vivre en paix».

Combien de Français dans les Prairies

Depuis la fermeture en 1983 du consulat de France à Winnipeg pour des raisons strictement budgétaires, le consulat général à Edmonton s'occupe de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

Jusqu'à récemment, la France était représentée au Manitoba par Me Léo Teillet, qui a occupé durant 4 années à titre bénévole les fonctions d'agent consulaire.

Serge Pinot, consul général à Edmonton, est actuellement à la recherche d'une personne pour remplacer Me Teillet. Car il estime qu'une antenne consulaire au Manitoba est «un échelon nécessaire».

La plupart des Français vivant dans les Prairies possèdent aussi la nationalité canadienne. Le consulat leur conseille de s'enregistrer, mais cette démarche n'est pas obligatoire.

500 Français sont enregistrés au Manitoba *(y compris les enfants. Leur nombre est cependant évalué au triple)*; 200 sont enregistrés à Regina, 50 à Saskatoon, 400 à Edmonton et 400 à Calgary.

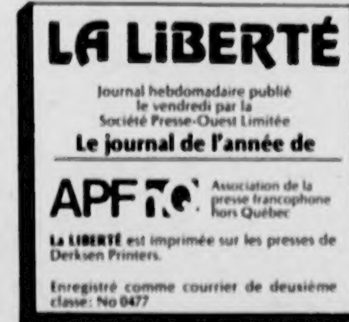
Toujours réapprendre

Alors un diplomate, ce n'est pas un espion toujours prêt à tenter une mission impossible?

Serge Pinot, 49 ans, père de famille, consul général, diplomate de carrière, ne retient pas un large sourire. «C'est flatteur! Mais l'image james-bondesque couramment colportée par la télévision ne correspond pas du tout à la réalité».

«J'ai choisi cette carrière par goût des voyages. Un diplomate doit aussi avoir un goût pour les contacts humains, pour les langues étrangères. C'est un métier aussi où on doit faire preuve d'humilité. Il faut posséder un souci d'ouverture».

Sans oublier une faculté d'adaptation peu commune. Serge Pinot a déjà séjourné en Zambie, en Colombie, en Belgique, en Espagne. «A chaque fois, tout est à réapprendre. Il n'y a pas de routine.»



LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par la Société Presse-Ouest Limitée

Le journal de l'année de

APF Association de la presse francophone hors Québec

La LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477

La prudence atavique canadienne

Dans leur vaste majorité, les Canadiennes et les Canadiens sont des gens conservateurs. Non pas nécessairement au sens étroitement politique, mais sur le plan social, humain.

Les habitants de cet immense pays, sûrs de ses richesses naturelles, mais perpétuellement inquiets de ne pas faire le poids, sont particulièrement vulnérables à la notion de changement.

Ainsi, si les Canadiens ont remarquablement vite accepté la nécessité du bilinguisme, c'est une fois qu'ils se sont convaincus, grâce à un accord fondamental des trois partis politiques fédéraux, que l'existence même du pays était en jeu.

Il faut croire que le débat télévisé des chefs les a conduit à réaliser que l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis va inéluctablement entraîner des changements.

Des changements dont il est malaisé de préciser exactement l'impact économique positif, puisque les qualités de leadership des entrepreneurs ne sont pas mesurables.

Des changements qui visiblement exigent un niveau de confiance dans l'avenir qui pèse bien peu face à la prudence atavique des Canadiens. Une prudence, faut-il le répéter, dont l'origine est indubitablement reliée au complexe d'infériorité latent face aux States. *(C'est l'explication la plus charitable).*

Des changements qui non seulement ne sont pas présentés comme nécessaires pour le bien-être du pays, mais qui sont présentés comme autant de menaces à son avenir, à son indépendance par deux des trois chefs fédéraux.

ÉDITORIAL

A force de présenter l'existence du Canada comme un miracle qui a toujours besoin de nouvelles concessions pour se perpétuer, tout semble se passer comme s'il fallait quasi obligatoirement un consensus complet des partis fédéraux pour que les Canadiens acceptent un changement.

Et encore! Pensons à l'accord constitutionnel qui satisfait les exigences du Québec *(Lac Meech)*. Malgré son appui par les trois chefs fédéraux, sa survie n'est pas garantie. *(Le Nouveau-Brunswick du libéral Frank Mc Kenna se fait tirer l'oreille).*

Dans cet état d'esprit, malgré sa performance plus que satisfaisante en matière économique depuis 1984, le gouvernement n'avait de chances de «vendre» le libre-échange qu'à la condition ou au moins deux *(voire les trois)* partis bénissent l'entente.

L'opposition combinée des libéraux et des néo-démocrates, qui s'est clairement exprimée durant le débat télévisé a suffit à réveiller *(ou nourrir)* la prudence viscérale des Canadiens face au changement. Les libéraux étant l'alternative la plus crédible pour gouverner, les inquiets semblent pour l'instant vouloir mettre leurs oeufs dans le panier des rouges.

Ensuite, une fois paré au plus pressé, le 22 novembre, il sera toujours temps de s'inquiéter de l'avortement, des garderies, des taux d'intérêt, de l'environnement, des sous-marins nucléaires, de la clause nonosbstant de la Charte des droits, de l'accord du Lac Meech, du droits des autochtones, des disparités régionales, de la surchauffe économique en Ontario, de la manière dont les promesses électorales seront payées.

Il sera toujours temps de s'inquiéter de l'avenir du Canada.

Bernard BOCQUEL

T'es parenté avec qui, toi?
Une rubrique gratuite pour les abonné(e)s.
Voir page 30.



LE LOUP GARROU, LA BIGAOUETTE ET L'FEU FOLLET.

LETTRE

Contre un manoir à Saint-Norbert sur l'ancien cimetière

M. le rédacteur,

Il est question de construire un manoir pour personnes âgées sur le terrain attenant à l'église de la paroisse de Saint-Norbert, rue Saint-Pierre.

Nous sommes très inquiets au sujet du choix du site pour une telle construction. Ce terrain est le cimetière où furent enterrés de nombreux Métis des environs, plusieurs employés des compagnies de fourrure du Nor'West et de la Baie d'Hudson, et de nos propres ancêtres.

Je cite du livre du Centenaire de la paroisse (1957). *«Un grand nombre s'établit dans le territoire de Saint-Norbert de 1822-1825. Nadeau, Bouvet, Vermet, Parisien, Cyr, Jolibois, etc.»*

Aussi d'après les registres de la paroisse, 1800 personnes furent enterrées à cet endroit.

Notre grief est que les dépouilles mortelles de nos arrière-grands-parents J.B. Jolibois (Métis, acheteur pour la compagnie du Nor'West) et son épouse Marguerite Robillard reposent à cet endroit, plus précisément entre l'église et le presbytère.

Il y a près de quinze ans, pour une raison quelconque, les pierres tombales furent enlevées et jetées, et de cela personne nous a prévenus.

D'après les fouilles de Siwak/Rapson Consultants Ltd. de 625 Charleswood Rd., aucun ossement fut retrouvé; comme de raison il est très possible qu'après plus de cent ans, les corps soient totalement désagrégés ou encore que chaque pied carré n'a sûrement pas été fouillé. Il n'en demeure pas moins que c'est encore le cimetière de nos ancêtres.

D'après la Loi sur les richesses du patrimoine, mai 1986, Sec. 51: *«Dégradation d'objets du patrimoine et ossements humains; Il est interdit à toute personne de dégrader ou modifier des objets du patrimoine qu'elle en soit ou non propriétaire, et des ossements humains.»*

Mais, face au site choisi pour la construction possible d'un manoir, nous nous posons la question! Qui sont les propriétaires d'un cimetière? Le gouvernement d'une province? Les dirigeants du diocèse? Le curé de la paroisse?

Ou devons nous, les descendants, nous débattre pour nous assurer que les ossements de nos ancêtres soient respectés?

Nous voulons que nos vaillants fondateurs dorment en paix. Tout le terrain entourant l'église et le presbytère est une terre sacrée et ne devrait pas être bouleversée. Nous devons au moins à nos ancêtres ce respect final.

Jeanne Perreault
Saint-Norbert
le 11 novembre 1988

Des événements à signaler?
Composez le 237-4823

Le Manitoba de A à Z

- ❑ **Aubigny** Souper-spectacle le 6 novembre. **Page 9.**
- ❑ **Saint-Boniface** Un déjeuner pour les scouts. **Page 6.**
- ❑ **Saint-Georges** 2 jours pour les cadeaux. **Page 6.**
- ❑ **Saint-Joseph** La Liberté a aidé. **Page 9.**
- ❑ **Saint-Pierre-Jolys** Les permis plus chers. **Page 23.**
- ❑ **Transcona** Succès du bazar. **Page 7.**
- ❑ **Winnipeg** Pro-vie informe. **Page 20.**

Villages



Laurent GIMENEZ

Si la Coop n'existait pas, Saint-Léon ne serait plus là aujourd'hui. Cette phrase, presque tous les résidants de ce petit village de la Montagne pourraient la reprendre à leur compte.

Saint-Léon en textes et en photos, c'est à lire dans la Liberté la semaine prochaine.

L'accès à l'information inquiète certains fonctionnaires

Comment éviter les demandes farfelues

«Ce qui inquiète certains fonctionnaires, ce n'est pas d'être obligé de dévoiler de prétendus secrets. C'est plutôt d'avoir du mal à retrouver des documents qu'on pourrait leur demander».

Peter Bower est l'archiviste provincial du Manitoba. A ce titre, il est l'un des principaux maîtres d'oeuvre de la loi sur la liberté d'accès à l'information gouvernementale, en vigueur au Manitoba depuis le 30 septembre (voir encadré).

«Le Manitoba n'est pas un cas unique, précise-t-il. Il existe déjà une loi d'accès à l'information au niveau fédéral, ainsi qu'au Québec et en Ontario. Les Américains en ont une depuis 20 ans, et les Suédois depuis le début du siècle. Cela devient nécessaire dans les pays démocratiques qui détiennent de plus en plus d'informations intéressant les citoyens».

Trois mois après l'entrée en vigueur de la loi au Manitoba, une première constation s'impose: les services gouvernementaux n'ont pas été submergés par des demandes du public. «Pour ma part, j'ai reçu une quinzaine d'appels de personnes qui voulaient surtout savoir comment utiliser la loi», indique Peter Bower.

Quelques soupirs de soulagement ont dû se faire entendre du côté de certains services gouvernementaux. Car comme le reconnaît l'archiviste provincial, «certains fonctionnaires ont exprimé des inquiétudes. Ils avaient peur d'avoir du mal à mettre la main sur des documents qu'on pourrait leur demander ou de n'avoir pas le temps ou le personnel nécessaire pour répondre aux demandes».



photo: Laurent Gimenez

Peter Bower, archiviste provincial du Manitoba depuis 1980. «Les exemples de l'Ontario et de la loi sur l'information fédérale montrent que ce sont certaines catégories de personnes qui ont surtout recours à la loi. Par exemple les prisonniers qui veulent connaître leur dossier et les journalistes».

Prenons un exemple concret. Imaginons qu'un curieux s'adresse au Bureau de l'éducation française (BEF) pour demander la liste des écoles manitobaines qui ont effectué des voyages échanges avec des écoles françaises ces 5 dernières années.

Réponse de Guy Roy, sous-ministre adjoint responsable du BEF:

«Dans la mesure où les documents sont disponibles, nous répondrons à la demande avec plaisir. D'ailleurs, une partie de notre personnel a suivi des sessions d'information à ce sujet. Mais il est vrai que certaines demandes farfelues risqueraient de mobiliser tout notre temps et tout notre personnel».

Pour éviter cela, la loi prévoit que pour toute recherche demandant plus de 2 heures de travail aux fonctionnaires, le demandeur devra acquitter une certaine somme (voir encadré). Il faudra aussi payer s'il y a plus de 20 photocopies.

Le quotidien Globe and Mail a pu mesurer l'efficacité de ces «barrières financières» cet été en Ontario, où une loi sur l'information semblable à celle du Manitoba existe depuis le mois de janvier.

Au journaliste qui avait demandé des documents sur le financement public des écoles catholiques dans la province, le gouvernement ontarien a répondu: d'accord, mais il vous en coûtera 5 806$ (1 800 pages de documents et 66 heures de recherches). Le journal a fait appel et l'affaire est encore examinée par les juges.

Un scénario semblable pourrait très bien se produire au Manitoba. Surtout que le montant des demandes du public, limité pour l'instant, augmentera certainement au fil des mois. C'est ce qui s'est passé au niveau fédéral où, entre juillet 83 et mars 87, pas moins de 126 691 demandes d'information ont été enregistrées.

Laurent GIMENEZ

Combien le voisin paye d'impôts?

La loi sur la liberté d'accès à l'information donne au public le droit d'accès à la plupart des document du gouvernement Manitobain. Avec quelques exceptions quand même.

La loi empêche la divulgation des renseignements concernant la vie privée des particuliers (combien ils payent d'impôts par exemple) ainsi que les renseignement qui, s'ils étaient connus, pourraient causer du tort à des individus.ou au gouvernement.

Rentrent dans cette catégorie, les renseignements d'affaires confidentiels, les renseignements concernant des activités en cours visant l'application de textes législatifs et les renseignements se rapportant à l'élaboration de la politique du gouvernement.

Pour obtenir les informations souhaitées, il suffit d'en faire la demande directement ou par écrit au service compétent. Dans la plupart des cas, les documents peuvent être obtenus dans un délai de 30 jours.

En principe, le service est gratuit. Mais si la recherche nécessite plus de 2 heures de travail, le coût s'élève à 10$ par demi-heure supplémentaire. Gratuites également, les 20 premières pages de photocopies. Au-delà, le prix unitaire est de 15 cents.

Si l'on n'est pas satisfait du service ou de la réponse reçue à une demande, il est possible de faire appel à l'Ombudsman du Manitoba et, en dernier recours, de déposer une demande d'audience au tribunal.

C'est la chaleur humaine qui compte

Il suffit d'un sourire de Denis Marcoux pour comprendre tout de suite que le gérant du Salon Mortuaire Desjardins n'a rien du «croque-mort».

En fait, c'est bien tout le contraire qui se passe au Salon Desjardins, où les rapports humains sont privilégiés.

«Nous sommes des gens humains, qui tenons à rester sympathiques, naturels. Car c'est bien la seule vraie manière d'offrir du counselling à des personnes qui portent le deuil».

«Il arrive bien souvent que des gens expriment des regrets face à la personne disparue. Des regrets comme: 'J'aurais aimé lui dire une autre fois que je l'aimais'. Nous savons que c'est là qu'il est très important d'en parler».

«C'est la clé: il faut être capable de parler de sa peine, il faut que les sentiments puissent sortir. C'est en parlant qu'on guérit», assure Denis Marcoux fort de ses 17 années d'expérience.

«Des fois, il faut tout simplement écouter. Je confie bien volontiers que des fois, les larmes se mêlent aux rires. L'essentiel toujours, c'est d'être ouvert, humain, naturel, tout en se rendant très bien compte de la gravité de la situation, de l'intensité du moment».

Le natif de Saint-Boniface voilà 39 ans résume bien simplement la relation qui existe entre les personnes en deuils et les employés du Salon Mortuaire Desjardins: «Nous parlons d'eux comme de nos familles».

Cet esprit de famille est très présent parmi le personnel du Salon Desjardins, souligne Denis Marcoux: «Il y a un véritable esprit familial au sein du personnel. Nous nous rencontrons régulièrement, avec nos familles».

Le personnel, outre son gérant, est composé d'Yvon Tétreault, un directeur licencié de plus de 20 ans d'expérience; Robert Pelletier, assistant au service; Claude Lavack, apprenti; Julie Verrier, secrétaire et Philippe Lavack qui, après 26 années comme employé, propriétaire et gérant, a réduit ses activités professionnelles à 3 jours par semaine.

C'est bien cette chaleur humaine qui existe au sein du personnel qui vaut à Denis Marcoux de nombreuses lettres et cartes personnelles qui expriment des remerciements sincères pour leurs services et leur compassion.



Denis Marcoux, le gérant du Salon Mortuaire Desjardins. «Un directeur de funérailles, ça doit d'abord et avant tout être une personne bien humaine», affirme le père de deux enfants qui entraîne une équipe de basketball du présecondaire.

Une solide tradition de continuité



Le personnel du Salon mortuaire Desjardins. De gauche à droite: Julie Verrier, Claude Lavack, Philippe Lavack, Robert Pelletier, Denis Marcoux et Yvon Tétreault. La compétence et l'expérience à votre service.

Dans ses relations avec la communauté francophone, un seul mot résume parfaitement le Salon Mortuaire Desjardins: la continuité.

En effet, lorsque Denis Marcoux est devenu gérant au mois de février, il avait acquis 13 années d'expérience avec le Salon Desjardins. Il a donc fait ses preuves avant de succéder à Philippe Lavack.

Laurent Desjardins, Philippe Lavack, Denis Marcoux: un lignée de gens solides qui ont toujours offert un services irréprochable à la communauté canadienne-française.

Faut-il souligner que tout le personnel est bilingue, que tous les documents sont disponibles en français comme en anglais?

C'est avec une fierté fort compréhensible que Denis Marcoux précise que le Salon Desjardins «a de bons rapports avec les paroisses urbaines comme rurales. Aussi, nous avons la confiance des communautés religieuses».

Les services offerts par le Salon Mortuaire Desjardins se résument aussi en un mot: flexibilité.

C'est avec compétence que Denis Marcoux et ses employés offrent leurs conseils sur le service complet, traditionnel ou crémation, le choix du cimetière, de la salle de réception,des cercueils, des urnes, de la nécrologie. Les services, en fait, sont trop nombreux pour qu'ils puissent être tous énumérés.

Lorsqu'il a pris les responsabilités de gérant du Salon Mortuaire Desjardins, Denis Marcoux s'est fixé comme premier but de continuer le bon service qui a assuré la réputation du Salon Desjardins.

Ce qui est bien normal. Mais il est allé un pas plus loin.

Cet ancien de l'Ecole Provencher, de l'Institut Collégial Louis-Riel, qui a pris des cours universitaires du soir et qui poursuit ses études en gestion tient aussi à développer des jeunes personnes.

«Des personnes qui dégagent une chaleur humaine, une compassion et qui possèdent un sens de l'humour. En un mot, des personnes qui ont la capacité d'être très humain sans trop se prendre au sérieux».



357, rue Des Meurons
Tél.: 233-4949

LE PROFIL EST UNE PUBLICITÉ PAYÉE

VITE LU, VITE SU

Saint-Georges

Fleurs, miel et poupées

Un bazar et un marché aux puces auront lieu à Saint-Georges ce samedi 12 et ce dimanche 13 novembre. Une occasion rêvée de joindre l'utile à l'agréable.

L'utile parce Noël approche et qu'il faut bien penser aux cadeaux. Plusieurs artisans et bricoleurs seront présents au bazar pour vendre leurs réalisations: fleurs, miel, poupées, art autochtone, etc. Certains de ces artisans viennent de Steinbach, Beauséjour et Winnipeg.

L'agréable est offert par le Club sportif de Saint-Georges qui servira de la soupe au pois et des gâteaux au sous-sol du Centre communautaire durant les 2 jours. «Comme ça, les gens, quand ils sont fatigués, peuvent venir jaser, prendre une tasse de café, avant de repartir faire un tour au bazar», explique Diane Dubé, présidente du Club sportif de Saint-Georges.

Le Club sportif, qui loue les tables pour le bazar *(10$ chaque)*, aura son propre marché aux puces. «Ça a très bien marché l'an passé, affirme Diane Dubé. Notre profit était d'environ 2 300$. Chaque année, ça grossit un peu plus.» *(Le bazar a lieu depuis une dizaine d'années).*

L'argent recueilli servira pour les projets d'embellissement du village (une promenade le long de la rivière Winnipeg et l'agrandissement du fort Bas-de-la-Rivière). Le bazar et le marché aux puces auront lieu au Centre communautaire de 12h à 16h samedi et de 11h à 16h dimanche.

L.G

Saint-Boniface

Un déjeuner pour les scouts

Un déjeuner aux crêpes aura lieu ce dimanche 13 novembre de 8h à 14h au sous-sol de la Cathédrale de Saint-Boniface.

Ce déjeuner est organisé plusieurs fois par année par le comité des parents des scouts et guides de Saint-Boniface.

Une pépinière d'artistes prometteurs

Ça tourne rond au 100 NONS

Le 100 NONS produit beaucoup de nouveau talent cette année. Les jeunes qui en font partie sont intéressés et motivés. Ce n'est certainement pas l'enthousiasme qui manque!

«Durant cette dernière année, nous avons pu attirer une cinquantaine de nouveaux membres, dont 20 qui avaient participé aux ateliers donnés dans le cadre de la Chicane Electrique II», explique David Larocque, directeur musical du 100 NONS.

Claudine ZAMPRELLI

La Chicane est terminée pour cette année. Pour David Larocque, la deuxième étape du projet commence:«Un de nos buts maintenant est de pousser ces groupes et de leur donner la chance de gagner de l'expérience.»

Deux de ces groupes, Superfixi et Coco Ambie, prennent de l'ampleur dans la communauté francophone et même dans le milieu anglophone. Le 27 octobre Superfixi a joué au restaurant Bloomingdale's où une soirée avait lieu pour prélever des fonds pour le United Way.

En plus de la Chicane Electrique, il y a d'autres projets sur la «planche à pain» du 100 NONS.

«J'essaie d'initier une tournée du 100 NONS dans les régions rurales du Manitoba», explique le directeur musical, qui est là depuis 1 an et demi. Cette tournée n'est qu'au stade de la planification mais si tout va bien elle prendrait place l'année prochaine.



David Larocque. De l'équipement neuf.

Le Festival du Voyageur s'annonce comme une grosse semaine pour l'organisme. Le prochain Festival aura une tente dédiée exclusivement à la programmation du 100 NONS.

Il y a de grands avantages pour tous les membres. Aux bureaux du 100 NONS *(situés au Centre Culturel Franco-Manitobain)*, une collection d'environ 600 disques et une multitude de partitions musicales sont disponibles.

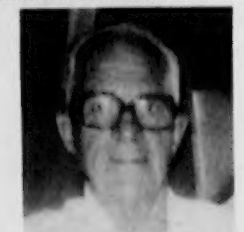
«Nous allons bientôt recevoir de l'équipement d'enregistrement neuf», assure David Laroque. «Ça serait un très beau cadeau de Noël!»

Aussi, cette année, des plans de rénovation sont en marche pour la salle Antoine-Gaborieau. Cette salle de répétition fut nommée en l'honneur du fondateur du 100 NONS.

L'organisme, qui a pour but de promouvoir la langue francaise au travers de la chanson, existe depuis déjà 21 ans.Comme le souligne David Larocque:«On remarque le succès du 100 NONS en regardant tous ces nouveaux groupes (Superfixi, Coco Ambie) qui y sont liés.»

Claudine ZAMPRELLI

80



Joseph Beaulieu

Bonne fête et meilleurs voeux à l'occasion de tes 80 ans le 14 novembre. Tes enfants et petits-enfants te remercient pour tout. Nous t'aimons beaucoup

Les bleus sont sur l'alerte rouge

John Turner a été catégorique lorsqu'il a pris connaissance du Gallup du début de la semaine qui donnait aux libéraux une avance de 12 points *(43% de décidés, contre 31%).*

«Je n'ai pas besoin de sondages pour me dire que les Canadiens veulent rejeter l'accord de libre-échange. Je connais ce pays aussi bien que n'importe qui», a lancé l'homme qui pourrait bien faire les livres d'histoire canadienne.

Pas de doute en effet: si la poussée libérale continue, et que les libéraux forment un gouvernement majoritaire, il faudra bien parler d'un retournement historique.

Le premier ministre du Canada refuse encore en tout cas d'accepter la victoire des rouges comme un fait accompli. Brian Mulroney n'en veut pour preuve que les résultats de la firme Decima Research, qui place les bleus et les rouges nez à nez autour de 35%.

De son côté, le chef du NPD n'a pas voulu se prononcer clairement sur la ligne de conduite de son parti dans l'éventualité d'un gouvernement minoritaire. (*Sans doute qu'il ne veut pas prendre la prochaine chute du dollar à son compte!*)

Chose certaine, la polarisation de l'électorat semble écraser inexorablement les néo-démocrates. *(22% selon Gallup).* Et Ed Broadbent doit une fois de plus se mordre les doigts d'avoir vanté les mérites d'un système de deux partis lorsque les libéraux s'étouffaient en 3e place.

La polarisation de l'électorat semble aussi avoir un effet secondaire: une résurgence de la maladie régionaliste, qui s'exprime toujours aussi fortement entre l'Ontario et le Québec.

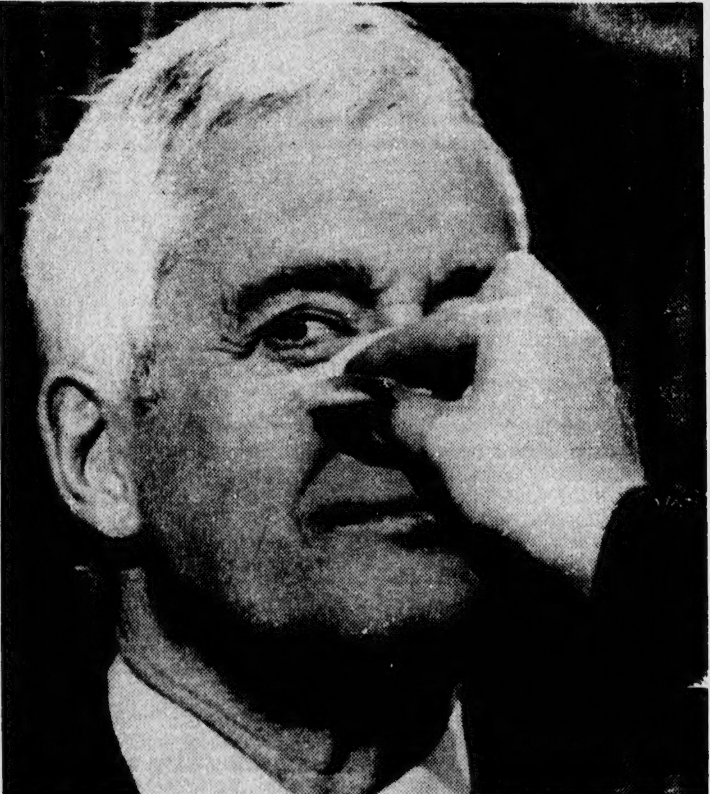
Quand les tensions régionales s'étalent aussi fortement, force est de se rappeler qu'une élection fédérale doit aussi répondre à des agendas provinciaux.

Et visiblement, l'agenda québécois, avec comme maître d'oeuvre un premier ministre libéral pro-libre-échange; et l'agenda ontarien, inspiré par un premier ministre libéral anti-libre-échange, sont en conflit direct.

Si ces tensions régionales risquent de faire encore plusieurs fois les manchettes d'ici le 21 novembre, il paraît qu'en échange les chefs de partis vont s'insulter beaucoup moins qu'ils ne l'ont fait la semaine dernière. Visiblement, l'électorat canadien n'a pas le même goût des armes à feu verbales que nos voisins du sud.

Espérons que ce ne sont pas là des promesses vides. Les 30 milliards promis par John Turner au début de la campagne, dont il refuse toujours d'expliquer comment il compte les financer, suffisent amplement à ce chapitre.

Bernard BOCQUEL



La salle de maquillage, le passage obligatoire avant l'entrevue à la télé. Le chef du parti libéral, qui mène dans les sondages, a droit à la couche de fard traditionnelle. Attention à la poudre au yeux!

VITE LU, VITE SU

Transcona

Ils ont promis de revenir

Le bazar qui s'est tenu à Transcona le 30 octobre a remporté encore plus de succès que l'année dernière. Un profit de plus de 3 500$ a été récolté (environ 3 000$ l'an passé).

Pour Claudette Baril, l'une des bénévoles, le succès est dû en partie à la température clémente. Mais c'est aussi, pense-t-elle, «parce que le bazar a été bien annoncé: dans La Liberté, à CKSB, et même dans le Free Press. On a aussi distribué des annonces un peu partout».

Le succès n'était pas seulement dans les coffres, il était aussi dans les estomacs (200 brunchs servis) et dans salle, si l'on en croit Claudette Baril: «Des gens nous ont dit qu'il y avait vraiment un bel esprit d'entraide et de joie de vivre au bazar. Ils se sont promis de revenir l'année prochaine».

L.G

On fait des bêtises à tout âge

«Je m'étais donné deux ans plus vieux que j'étais pour joindre l'armée», se souvient Emile Baudu, un Breton de naissance qui porte gaillardement ses 86 ans. Mais n'allez pas penser que cet ancien combattant est un foudre de guerre.

«Le 11 novembre, ça me ramène des souvenirs. Mais pour moi, moins on parle de la guerre, mieux on se porte. D'accord, il fallait bien se défendre. Mais on se bat et on ne sait pas pourquoi».

«Les guerres, en grande partie, c'est la faute des politiciens. Regardez les élections en ce moment, comme ils se massacrent, les politiciens!», lance Emile Baudu, avant de redire ses convictions profondes:«Allemands, Français, Canadiens, ont est tous des humains, c'est ça qu'il faut comprendre».

«Moi, j'ai trouvé du bon monde partout, de toutes les nationalités. Je regarde à l'humanité, pas à la nationalité». Bien sûr, Emile Baudu n'aurait peut-être pas vu la guerre de la même manière s'il n'avait pas quitté la France début 1919. Car, note-t-il, «J'aurais pas eu les expériences que j'ai eues. J'aurais juste connu des gens de mon coin, en Ile-et-Vilaine».

Et tout ça, parce qu'il n'a jamais aimé l'obéissance aveugle.

«On part au Canada avec Pierre Chateau!»

Emile Baudu raconte avec force détails la fois où un frère dans un collège de Bretagne lui demande, fin 1917, de planter des choux en mettant les feuilles dans la terre. Il refuse et rentre chez lui, où sa mère lui explique que les frères voulaient simplement tester ses facultés d'obéissance.

Il retourne au Collège, mais sans conviction. «J'ai pas promis d'obéir. Faire de moi un missionnaire pour aller en Amérique? Jamais! Je sais pas si j'aurais fait missionnaire, mais en tout cas j'ai lâché l'école pour m'engager dans l'armée. On fait des bêtises à tout âge!»

Emile Baudu s'est vraiment rendu compte de son «imbécillité» quand il a été blessé au genou, en août 1918. «Mourir? J'y pensais même pas. Mais quand je me suis serré la jambe pour arrêter le sang, je me suis dis: c'est fini pour moi, je vais sortir de cet enfer-là».

(Un enfer qui avait déjà coûté la vie à son frère aîné le 16 avril 1918 et à son père le 18 avril 1918. Et l'autre enfer, celui de la Deuxième guerre mondiale, coûtera la vie à sa mère, tuée le 23 juin 1940 pendant le blitzkrieg allemand sur la France.)

Pendant sa période sous les armes, Emile Baudu avait eu l'occasion de rencontrer des Américains et des Canadiens. «Je les voyais faire la belle vie. Le soldat français recevait 5 sous par jour; 20 sous au front. Les Canadiens avaient 1,10$ par jour et les Américains 1,30$».

Pas étonnant alors que le jeune Emile Baudu n'a pas pu fermer l'oeil lorsque, en pleine convalescence, deux amis lui disent «On part au Canada avec Pierre Chateau».

«Pierre Chateau était de ma commune. Il était installé à Cardinal au Manitoba depuis 1892. Il a été mon ange protecteur. Il m'appelait son petit neveu. Je suis arrivé à Winnipeg le 4 avril 1919».

Emile Baudu avait bien promis à sa mère qu'il reviendrait au bout de trois ans. «Mais ça n'a pas tourné comme ça. Je me suis marié en 1920, le 24 novembre, avec Elisabeth Turpaud». Entre temps, Emile Baudu avait trouvé un emploi avec le CN. «Je pensais que c'était pour trois mois, je suis resté 44 ans avec le CN. Je m'attendais pas à ça!»

Bernard BOCQUEL

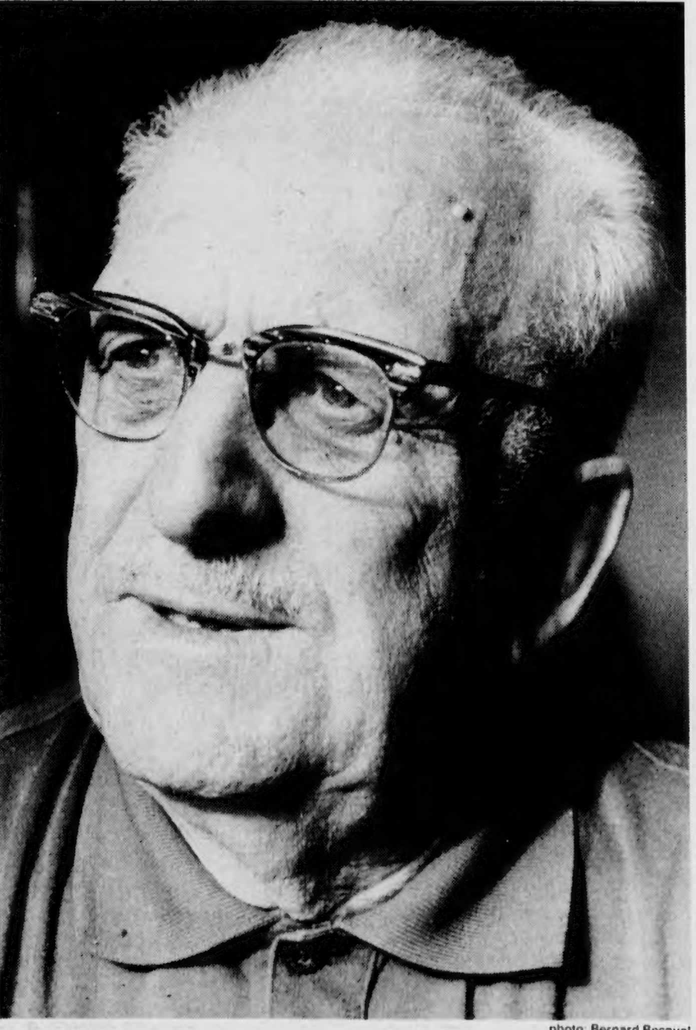


photo: Bernard Bocquel

Emile Baudu préfère parler de l'entente des peuples que de son année à la guerre. «Ma mère n'a jamais su que j'étais dans l'armée. Elle se serait trop inquiétée. Quand je suis revenu blessé, je lui ai dit que je m'étais fait mal dans un accident d'automobile».

Une rencontre incroyable

Si jamais vous doutiez des coïncidences extraordinaires, en voici une qui symbolise les hasards de la vie au suprême.

Eté 1918 près de Compiègne. Emile Baudu porte secours à un soldat français atteint d'une balle à la poitrine. Il demande aux brancardiers qui emmènent le blessé :« Il a une chance?». On lui répond par une moue...

Dix ans plus tard, à Baldur, Manitoba. Emile Baudu croise un type qui le dévisage avec insistance. «Je me disais que je l'avais vu quelque part. A la fin du compte, c'était le blessé que j'avais aidé! Je croyais qu'il était mort».

«Je l'ai invité à manger. On a parlé. Deux ans après il est mort à Ninette de la tuberculose».

Les anciens combattants en chiffres

Voici les dernières données fournies par Robert Dupas, conseiller régional bilingue au ministère des Anciens combattants.

Il reste 644 000 anciens combattants au pays *(617 000 hommes; 27 000 femmes)*. Au Manitoba, ils sont 35 000, dont 18 000 bénéficient d'au moins un des programmes offert par le ministère fédéral.

Pour l'ensemble du Canada, on compte:

- 11 000 anciens combattants de la Grande Guerre *(moyenne d'âge 90 ans)*;
- 581 100 de la Deuxième guerre mondiale *(moyenne d'âge 68 ans)*;
- 22 700 de la guerre de Corée *(moyenne d'âge 58 ans)*;
- 2 200 anciens combattants qui ont participé à la 1ère et la 2e guerre mondiale.



Lise (Lambert) Laroche

Félicitations à notre fille, qui a reçu son baccalauréat en éducation le 20 octobre.

Lise a fait ses études au Collège universitaire de Saint-Boniface. Elle enseigne présentement à Sainte-Anne. Puissent tes années d'enseignement être couronnées de succès!

Maman, papa et la famille

Saint-Joseph

La Liberté a aidé au succès

«Je suis encore toute surprise que ça ait aussi bien marché!", confie Lise Brais, l'une des organisatrices du bazar qui s'est tenu à Saint-Joseph le 6 novembre.

«On a eu plus de monde que l'année dernière. Les gens sont venus pendant toute la journée bien qu'il y avait un déjeuner de baptême à Saint-Jean-Baptiste». Lise Brais s'attend à ce que le comité culturel de Saint-Joseph, qui organisait le bazar, recueille un profit d'au moins 300$.

L'une des raisons du succès, pense Lise Brais, c'est l'article dans La Liberté qui annonçait le bazar. «Des gens d'en dehors de la paroisse ont été au courant et ont su qu'on avait des tables à louer. Sur 7 tables, il y en avait 3 louées par des gens extérieurs à la paroisse».

Une seule chose a déçu quelque peu Lise Brais: la vente de livres d'occasion, qui n'a pas marché aussi bien qu'on l'espérait. En revanche, la vente de pâtisseries et la location de tables à des artisans locaux ont été un vrai succès. «On remettra ça l'année prochaine», promet-elle.

L.G

Aubigny

Déjà l'esprit de Noël

«La fête avait été organisée par la Ligue des dames d'Aubigny pour faire plaisir aux personnes âgées», souligne Simone Chartier, l'une de la trentaine d'invité(e)s au souper-spectacle du 6 novembre.

La résidante d'Aubigny ajoute: «Quand je pense au Renouveau, il me semble que c'est un bon exemple d'évangélisation qui se vit dans notre paroisse. Tout le monde a répondu à l'appel».

Le curé, Rosaire Gagné, a activement participé à l'événement, qui s'est déroulé dans l'esprit de Noël, assure Simone Chartier.

Drôles

Cela faisait plusieurs années qu'une telle fête destinée spécialement aux personnes d'âge d'or n'avait pas été mise sur pied. Une des participantes a trouvé les saynètes tellement drôles qu'elle pensait en tomber «malade de rire», confie Simone Chartier.

La Ligue des dames d'Aubigny, qui compte 13 membres, est présidée par Emérance Chartier.

B.B.

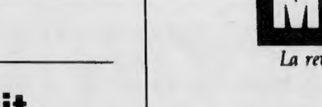
Commission des licences

Une réunion de la commission des licences aura lieu le lundi 9 janvier 1989 à 13 h au siège de la Société des alcools, situé au 1555 Buffalo Place, à Winnipeg au Manitoba.

Toute personne désirant intervenir lors de cette réunion doit présenter une demande officielle, accompagnée des documents mentionnés dans la Loi sur la réglementation des alcools et ses règlements.

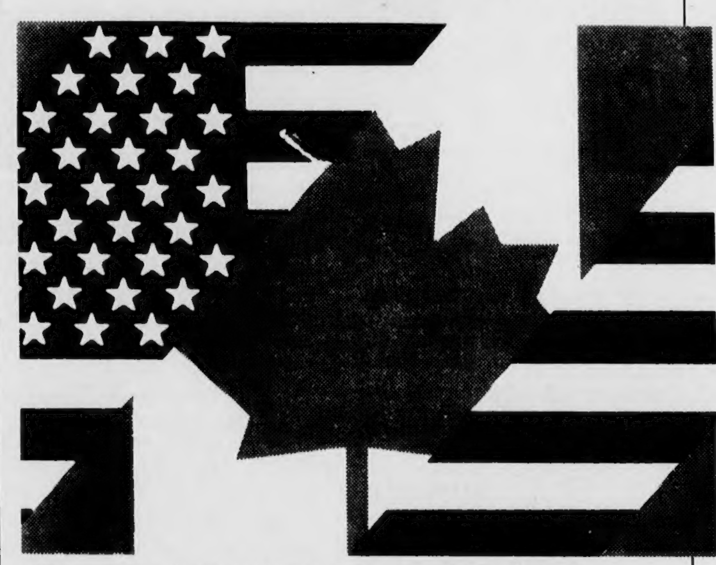
Les demandes doivent parvenir à la Secrétaire générale de la commission, au siège de la Société des alcools, vendredi 2 décembre 1988 au plus tard.

Irene A. Hamilton
Secrétaire



La revue de presse branchée

4 secondes cruciales



Même avec des logos provocateurs, comme celui du Globe, il a fallu que le monde s'inquiète pour s'intéresser du libre-échange.

❑ **Le débat sur le libre-échange offre une nouvelle occasion de souligner jusqu'à quel point l'agenda des médias est conditionné par les attentes des lecteurs, auditeurs et téléspectateurs.**

Avant le fameux débat télévisé, la presse a accordé un espace relativement limité au dossier du libre-échange. Et le ton des articles était plutôt du genre : «On sait que la patente est compliquée à mort, on veut pas vous badrer plus qu'il faut avec ces histoires-là, mais vous savez, c'est quand même important».

Après le fameux débat télévisé, les gens ont commencé à se plaindre que la presse n'avait pas assez parlé et expliqué l'accord de libre-échange. Soudainement, le sujet les intéressait à mort *(ou presque)* et les journalistiques étaient priés d'expliquer l'affaire, ou de donner la parole à des experts capables de dire «oui c'est bon; non, c'est pas bon».

La presse, dans un bel élan, s'est garrochée pour couvrir le libre-échange et essayer de tirer une couple de choses au clair. Les journalistes ont d'autant plus pris de plaisir à faire ce travail qu'ils savaient que cette fois, les lecteurs, auditeurs et télespectateurs, plus concernés, étaient près à leur accorder leur attention.

Hélas, trois fois hélas. Il n'y a pas de réponse facile, pas de oui ou de non catégorique, pas de héros pur et dur à la parole infaillible, chacun a une part de vérité. Malgré les efforts explicatifs, la colère règne ces les électeurs-électrices. «Voters' confusion over free-trade battle turning to anger», rapporte le Globe and Mail lundi 7 novembre.

La vérité, c'est que le contenu n'a pas d'importance. Seul l'emballage compte. Ce que les compagnies de parfum ont compris voilà des décennies *(la bouteille vaut plus que les 3 gouttes d'essences)*, les partis politiques viennent enfin de le mettre totalement en pratique: seule la perception compte.

Trop de gens chialent qu'ils sont mal informés, mais ils ne veulent pas s'informer, ils veulent simplement truster un demi-dieu, censé incarner toutes les vertus de probités, garant d'un avenir sûr. Et ils voudraient en plus qu'on flatte leur intelligence dans le sens du poil!

Heureusement, il reste des experts *(le Sun du 7 novembre)* prêts à affirmer que les publicités des partis sont indignes des électeurs, car trop simplistes: «Voters more sophisticated», affirment-ils.

Ça doit être ça, la définition de la sophistication

Les hasards (?) de la mise en page ont placé à côté un article titré :«Voters judge candidates in a matter of seconds». Voici un extrait choisi:« Four seconds, that's all it takes...a voter will make a lasting judgment on eveything from a candidate's trustworthiness to his economic status, Helen Brockie of Corporate Image Setters said».

Ça doit être ça, la définition de la sophistication: 4 secondes pour décider si le libre-échange est bon ou mauvais, si Jos Bleau est croche ou pas.

C'est sans doute devant cette qualité rare de l'électeur canadien que les partis politiques investissent de moins en moins d'argent dans des annonces pour la presse écrite. Quatre secondes, c'est assez pour admirer la photo de son candidat, mais pas assez pour lire un texte.

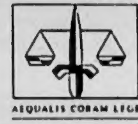
Les électeurs n'ont aucune raison d'être en colère, d'accuser *(à tort ou à raison)* les médias et les politiciens, qui ne font que s'adapter à leur bon vouloir.

❑ Bernard BOCQUEL

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Deniset Fréchette
Avocats-notaires
Pierre J. Deniset B.A., LL.B
Antoine G. Fréchette B.A. CERT. ED., LL.B.
Léandre G. Buissé B.A. B.S.W. LL.B.
674, rue Langevin
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2W4 Tél: 233-0614
Succursale à la Caisse populaire d'Ile-des-Chênes.
Pour rendez-vous, composer le 878-3765 ou 233-0614.



Hogue • Kushnier
Avocats et notaires
Alain J. Hogue, B.A., LL.B
Randie N. Kushnier, B.A., LL.B
Place Provencher
194, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Tél.: (204) 237-1231

TEFFAINE TEILLET & BENNETT
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E. TEFFAINE C.R.
L.V. TEILLET
M.J. BENNETT
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-4359

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN
800 ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

MARCOUX, BÉTOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BETOURNAY
D. LABOSSIÈRE
D. T. CÔTÉ
Succursales à votre Caisse populaire:
St-Claude (jeudi)
St-Jean-Baptiste (mercredi)
St-Malo (mardi)
St-Pierre (vendredi)
St-Adolphe (mercredi)
Manitou (mardi)
Ste-Anne-des-Chênes (jeudi)
200-170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4 (204) 233-8901

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

Ronald Guay
167, chemin St-Mary's
R2H 1J1
Direct: 233-6659
Sec.: 233-6674

OPTOMÉTRISTES

DR E.M. FINKLEMAN
et
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208 Avenue Building
265, avenue Portage
Winnipeg Tel.: 942-2496
Examen de la vue et lunettes ajustées

Dr Keith Mondésir
Optométriste
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
201-1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous composez le 255-2459

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
212, avenue Regent ouest
Sur rendez-vous seulement
Téléphone: 224-2254

DR R.J. STANNERS
Optométriste, examen de la vue
139, boulevard Provencher au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

Dr R.J. Lecker
Dr M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice 264, av Portage
Téléphone: 943-6628

COMPTABLES AGRÉÉS



Coopers & Lybrand
comptables agréés
Associés
Raymond A. Cadieux, c.a.
André G. Couture, c.a.
Gabriel J. Forest, F.C.A.
Principal
Gérald C. Labossière, c.a.
Adjoint aux associés
Donald H. Smith, c.a.
2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X6
(204) 956-0550

BDO GUENETTE CHAPUT
COMPTABLES AGRÉÉS
262, RUE MARION
WINNIPEG (MB) R2H 0T7
(204) 233-8593
Offrant des services professionnels en:
- Vérification
- Comptabilité
- Fiscalité
- Informatique
- Conseils en administration
- Planification financière personnelle
- Ressources humaines

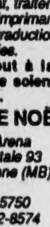
Affiliation nationale: BDO/WARD MALLETTE
Affiliation internationale: BDO/BINDER

GARAGISTES

RNR TRANSMISSION
Robert & Norbert Touchette propriétaires
service en français
Nous nous spécialisons en transmissions automatiques domestiques et importées
1601, chemin Niakwa
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3T3
Téléphone: (204) 255-2769

MÉTIERS

ENTREPRISES NOËL



Secrétariat, traitement de texte, imprimante au laser, traduction, photocopies.
«Du début à la fin, quels que soient vos besoins».
CLAIRE NOËL
30, rue l'Arena
Case postale 93
Sainte-Anne (MB)
R0A 1R0
tél.: 422-5750
(rés.) 422-8574

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, diners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher,
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT



256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

La Liberté **graphiq**
Tous vos besoins graphiques peuvent s'arrêter chez nous.
237-4823

Depuis 1910



LES
Monuments Brunet
405, rue Bertrand,
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7864

AGENTS D'IMMEUBLES

L'Immobilière de St. Pierre Realty Ltée
Boîte postale 339
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0
Téléphone: 433-7899
• ferme • résidence • chalet
lots vacants • loisirs • chasse
tous genres de commerce, etc...

Suzanne B. Gareau
services de secrétariat
(français et anglais)
• traitement de textes • dactylographie de textes, lettres et travaux universitaires
• rapports financiers
470, rue Langevin Tél.: 233-0436

Dr. I. Bruce
DDS, DDPH, MSC.
344, rue Marion
Réouverture: le 1er mai 1988
Tél.: 231-0304

VICKAR Community CHEV OLDS LTD.
Paul (P.H.) Fournier
Représentant
964, avenue Regent
Winnipeg (Manitoba)
R2C 3A8 Tél.: 661-8391



Voyageur
AUTO LEASING & RENTAL
Vente de voitures neuves ou usagées
Réparations de tous genres.
Location de voitures ...à la journée, à la semaine, au mois, à l'année...
366, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
Téléphone: 233-7018
Division de DeGagné Motors (1967) Ltée
Appelez Georges Bouchard ou Alcide Labossière

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses

ASSUREURS

Agence d'assurances Aurèle Desaulniers (1987)
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: **233-4051**
Pour tout service d'assurance
Feu - Vie - Maladie
Assurance voyage - Ferme - RRSP
Joel Desaulniers
René Desaulniers
AUTOPAC

CHRYSLER
Claude P. Lépine
Représentant
Pembina Dodge Chrysler
300, Pembina
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2E2
Tél.: 284-6650 (bureau)
895-0388 (domicile)
Autos neuves & usagées

GUS PAINCHAUD
assurances
— vie — auto — incendie — etc.
111, rue Marion, Saint-Boniface
Tél.: 233-5242 ou 233-2828

AUTOPAC
233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher,
Saint-Boniface (Manitoba)
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENT DE VOYAGES
Avions-Bateaux—Tours Trains

Le culturel

❒ *Rock en Ruine du Cercle Molière va envahir les écoles du Manitoba*. Page 12.

❒ *Le seigneur des anneaux et le dieu des mimes visitent Winnipeg.* Page 13.

❒ *Au revoir les enfants, le puissant film de Louis Malle, c'est à voir.* Page 13.

❒ *Les Démons du Midi séduisent les Franco-Manitobain(e)s.* Page 14.



photo: Lucien Chaput

Denise Bélanger (à droite) et Noëlla Muruvé, les responsables des programmes en français à la Galerie d'art de Winnipeg, dans la salle d'exposition des figurines tombales chinoises. «La Galerie d'art de Winnipeg», affirme Denise Bélanger, «ce n'est pas seulement un musée d'art régional. On s'intéresse à l'internationalisme des beaux-arts. On veut montrer au public manitobain ce qui se fait à New York, en Europe. Ce n'est pas quelque chose qui se fait beaucoup dans les autres musées d'art au Canada.»

La Galerie d'art veut vous apprivoiser...

Et vous donner le goût de revenir

«La Galerie d'art, ce n'est pas juste des tableaux», lance Denise Bélanger, la coordonnatrice des programmes en français pour adultes. «Il y a des expositions d'arts décoratifs: céramique, porcelaine, orfèverie.»

Et pour apprivoiser celles et ceux qui n'oseraient pas mettre les pieds dans l'édifice en pointe de flèche, boulevard Memorial, elle ajoute: «Je ne suis pas artiste du tout! Je n'ai pas de peintres préférés. Il y en a trop à voir. Et trop à regarder!»

Denise Bélanger, diplômée en l'histoire de l'art, a une job précise: donner aux gens le goût de visiter et de revisiter la Galerie d'art de Winnipeg.

«La galerie d'art a toujours offert des tournées organisées pour les adultes», souligne la coordonnatrice des programmes en français pour adultes.

«Mais les tournées en français étaient données par des bénévoles. Et les bénévoles n'étaient pas toujours disponibles», précise celle qui était guide-bénévole depuis 4 ans.

Avec l'embauche de Denise Bélanger, la situation a changé. En tant que coordinatrice des programmes français pour adultes, la native de Penetanguishen en Ontario est «responsable de toutes les tournées guidées pour adultes.»

«En plus, je dois fournir l'entrainement des bénévoles et faire la recherche sur chaque exposition. On a une vingtaine de bénévoles dont deux ou trois qui peuvent donner des tournées en français».

«Mieux apprécier une toile...»

Il y a certainement des avantages à visiter l'un des plus beaux musées d'art au Canada. «Nous avons toutes sortes de dépliants et de brochures sur les expositions.»

«Mais ce qui arrive», remarque Denise Bélanger, «c'est que les gens ont l'habitude de les prendre et de les ramener à la maison et les lire plus tard».

«Pour que ça vaille la peine, il faut presque avoir l'information et regarder l'exposition en même temps. Avec une tournée organisée, une personne peut avoir un peu de l'histoire de l'art, un peu d'information qui lui permet de mieux apprécier la toile, l'exposition. On essaie de leur donner le goût de revenir.»

Lucien CHAPUT

Denise Bélanger présente...

Une tournée guidée en français de la Galerie d'art de Winnipeg vous intéresse? Voici comment s'y prendre.

«Pour les groupes d'adultes, on leur demande s'ils ont des préférences», explique Denise Bélanger, coordinatrice des programmes français pour adultes.

Une tournée moyenne dure de 45 minutes à une heure. «Après une heure, c'est un peu trop fatiguant», précise la diplomée en histoire de l'art. «Il faut avoir le temps d'assimiler l'information».

«Le spectateur est introduit aux aspects historiques, techniques et esthétique de l'art», souligne Denise Bélanger. «On leur donne des informations pour qu'ils puissent regarder d'avantage par eux-mêmes».

Une tournée guidée en français coûte 25$, le même prix qu'une tournée guidée en anglais. Un groupe doit être composé de huit à 25 personnes.

Les tournées guidées sont données sur rendez-vous seulement, du mardi au vendredi entre 9h et 15h30. Un préavis de deux semaines est requis. Pour fixer un rendez-vous, vous n'avez qu'à donner un coup de fil à Denise Bélanger au 786-6641, poste 277.



photo Lucien Chaput

Vous avez jusqu'au 27 novembre pour visiter le Salon de coiffure d'Hélène Curtis, installé à la Galerie I du Centre culturel franco-manitobain. Cette expositions de sculptures grandeur nature est signée Hélène Pelletier. A la Galerie II du CCFM, on peut voir les toiles récentes de Noëlla Muruvé, la responsable du programme scolaire de la Galerie d'art de Winnipeg.



Le responsable de l'anéantissement d'Hiroshima se divertissait dans les Rocheuses albertaines. The Third Ascent, la deuxième pièce du Prairie Theatre Exchange, examine les contradictions de ce personnage qu'était Henry Stimson, le Secrétaire à la Guerre de l'administration Roosevelt.

Théâtre

Le sommet de la folie

En 1891, Henry Stimson a été le premier à grimper Chief Mountain. En 1921, il s'est rendu au sommet de cette montagne albertaine pour la seconde fois.

En 1945, Henry Stimson, le secrétaireà la guerre dans l'administration de Roosevelt a pris la décision de lâcher la bombe atomique sur Hiroshima.

Frank Moher, l'écrivain de la pièce The Third Ascent, a été fasciné par les contradictions dans le caractère de cet alpiniste américain.

The Third Ascent, présenté pour la première fois en janvier 1988 à Edmonton, sera au Prairie Theatre Exchange (PTE) jusqu'au 11 décembre 1988.

__The Third Ascent__ de Frank Moher, au Prairie Theatre Exchange, 160 Princess, jusqu'au 11 décembre. Billets: 942-7291.



Christian Molgat et Jean-Louis Hébert ont partagé la scène dans la pièce Les Tremblay au Cercle Molière durant la saison 1986-87. Dans Rock en Ruine, Jean-Louis Hébert a écrit le texte, Christian Molgat le joue.

Au Cercle Molière

Rock en Ruine

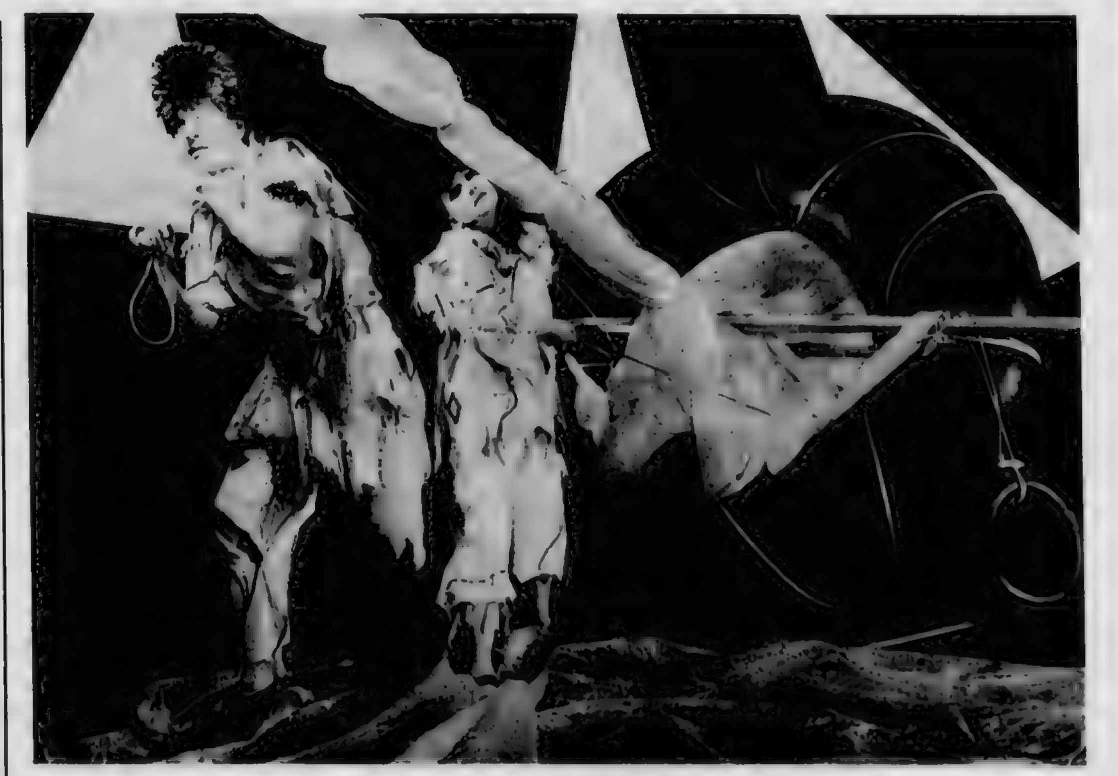
Trop occupé à rire, le monde n'aura plus le temps de polluer la terre. C'est la solution que concoctent trois jeunes qui se sont réfugiés dans un bâtiment abandonné.

Rock en Ruine, écrit par Jean-Louis Hébert, avec une musique originale de Marcel Soulodre, lance officiellement la saison de théâtre pour jeunes du Cercle Molière.

La pièce, qui met en vedette Christian Molgat, Christine Gosselin et Roger Rey, sera présentée au grand public le dimanche 13 novembre 1988 à 15h dans le gymnase du Centre culturel franco-manitobain.

Du 14 novembre au 16 décembre, Rock en Ruine, mise en scène par Irène Mahé, sera en tournée dans les écoles du Manitoba et de la Saskatchewan.

__Rock en Ruine__, au gymnase du Centre culturel franco-manitobain, le dimanche 13 novembre à 15h. Billets: 4$, 3$ pour les abonné(e)s du Cercle Molière. Renseignements: 233-8053.



La Marmaille est arrivée!

Actors' Showcase, la compagnie de théâtre des jeunes Manitobain(e)s reçoit le Théâtre de la Marmaille. La compagnie québécoise présentera Clairière, l'histoire de deux enfants, Violette (Monique Rioux) et Gabriel (Daniel Meilleur), qui veulent retrouver la mer pour remettre à l'eau un bateau mystérieusement échoué en plein coeur d'une forêt.

Les présentations publiques de cette pièce auront lieu dans l'édifice du Conseil national de recherche (rue Ellice) jusqu'au 27 novembre. Renseignements: 947-0394.

Cinéma

Pour tous

Le Seigneur des anneaux

Une magie sans fil ni ficelles

Des marionnettes géantes, voilà l'image de marque de la troupe montréalaise «Théâtre sans fil».

Une soixantaine de marionnettes deviennent de véritables personnages vivants grâce aux talents de leurs manipulateurs. La musique et le son quadraphonique ajoutent au fantastique du récit de la pièce basée sur le Seigneur des anneaux de J.R.R. Tolkein.

C'est un spectacle pour adultes qui sera aussi apprécié par les enfants.

***Lord of the Rings** du Théâtre sans fil, au Pantages Playhouse Theatre du 16 au 19 novembre. Billets: 985-6800.*

Le Seigneur du mime

Marcel Marceau: éloquent

Marcel Marceau est âgé de 65 ans. Depuis plus de 40 ans, il émerveille ses auditoires à travers le monde. En deux mots, il se place parmi l'une des rares légendes vivantes des arts de la scène.

Après une absence de six ans des salles de spéctacles canadiennes, le grand mime français sera au Pantages Playhouse Theatre le vendredi 25 novembre à 20h. Billets: 985-6800.

Noël en toiles

La coopérative d'artistes de la Medea Gallery a décidé de fêter Noël dès le 15 novembre. «A Christmas Show of Paintings» sera en montre et en vente jusqu'au 6 janvier 1989. Situé au 132, rue Osborne, la galerie Medea est ouverte de 10h30 à 17h.



Les vieux revenus!

Trois ans plus tard, les vieux reviennent. Une mission de sauvetage permet aux vieux de quitter la planète Antarea et de réévaluer leur décision de quitter la terre pour toujours.

La plupart des comédiens du premier «Cocoon», l'un des hits cinématographiques de 1985, ont participé au tournage de «Cocoon: The Return» qui sera à l'écran du Garrick à partir de la semaine prochaine.

On reconnaît ci-haut (de g. à d.), Don Ameche, Hume Cronyn et Wilford Brimley, les vedettes de Cocoon et de Cocoon: The Return.

Au Cinéma 3

Au revoir les enfants

«C'est quoi un juif?», demande le petit frère à son grand frère, les deux pensionnaires dans un collège catholique français.

Le puissant film de Louis Malle, «Au revoir les enfants», gagnant de 7 Césars (*les Oscars français*), est à l'écran au Cinéma 3 du vendredi 11 au jeudi 17 novembre.

L'innocence perdue, l'inhumanité de la guerre, la tendresse de l'amitié: c'est un film à voir et à revoir.

***Au revoir les enfants**, au Cinéma 3, angle Ellice et Sherbrooke, du 11 au 17 novembre à 19h30 et 21h30. Billets: 4$, 3$ pour les étudiant(e)s.*

A la Cinémathèque

Portrait d'un saxophoniste

Lee Konitz est l'un des meilleurs saxophonistes jazz au monde. Robert Daudelin est un cinéaste québécois indépendant. Ensemble, ils ont produit «Konitz: portrait de l'artiste en saxophoniste».

Le film est construit autour de six pièces interprétées en duo par Konitz et le pianiste Harold Danko. Les pièces musicales ont été filmées intégralement *(sans montage)*. Entre chaque pièce de musique, Konitz parle de sa carrière et de sa musique.

Le film est en anglais avec sous-titres en français et est présenté en primeur par le Winnipeg Film Group les 19 et 20 novembre à 20h.

***La Cinémathèque**, 100, rue Arthur (édifice Artspace, angle Arthur et Bannatyne).*

À la Galerie d'art

Encore Cannes

Il vous reste exactement 9 occasions de voir les 100 meilleures publicités de l'année 1987.

Voici les dates et les heures: le vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 novembre, à 14h, 19h et 21h.

***La Galerie d'art de Winnipeg**, 300 boulevard Memorial. Billets: 4$, 3$ pour les membres.*



Gérald Paquin. Après Star d'un soir, les Démons du midi...

Une émission radio-canadienne très populaire

Les Démons ajoutent le 100 Nons à leur brochette

Huguette Le Gall, la publiciste de Radio-Canda a été plaisamment surprise. Radio-Canada a été inondée d'appel de personnes voulant assister à l'enregistrement de six émissions des Démons du Midi.

Bien que certaines sessions soient à guichets fermés, il y a toujours des fauteuils disponibles.

Rappelons que pas moins de 25 artistes participeront à l'enregistrement de six émissions des Démons du Midi, «une heure des plus divertissantes placée sous le signe de l'humour diabolique des animateurs Gilles Latulippe et Suzanne Lapointe», rappelle Huguette Le Gall, publiciste de Radio-Canada Manitoba.

L'enregistrement des émissions aura lieu du mardi 15 au vendredi 18 novembre au Centre culturel franco-manitobain. Pour réservez votre fauteuil, composez le 233-8972. L'entrée est gratuite.

Voici l'horaire et les noms des artistes qui participent aux émissions qui seront diffusées du 16 au 23 novembre.

Mardi 15 novembre à 16h30 *(diffusée le 16 novembre à 12h15)*: Maurice Paquin, les Danseurs de la Rivière-Rouge, Patty Kustoruk, Vincent Dureault, Suzanne Langlois et Léo Rivest.

Mercredi 16 novembre à 10h30 *(diffusée le 17 novembre à 12h15)*: Robert Paquette, Steve Faulkner, Jacques Lussier, Carole Freynet et Suzanne Druwé du 100 Nons, Paul Berval et Léo Rivest.

Mercredi 16 novembre à 16h30 *(diffusée le 18 novembre à 12h15)*: Michel Pascal; Sylvie Tremblay; Gérald Laroche; et Marcel Racine.

Jeudi 17 novembre à 10h30 *(diffusée le 21 novembre à 12h15)*: Danielle Oddera, Hart-Rouge, Gérald Paquin, Paul Berval et Léo Rivest.

Jeudi 17 novembre à 16h30 *(diffusée le 22 novembre à 12h15)*: Belgazou, Claude Barzotti, Jacques Lussier, Suzanne Langlois et Paul Berval.

Vendredi 18 novembre à 11h45 *(diffusée le 23 novembre à 12h15)*: Alain Lamontagne, Ziz, Marie-Michelle Desrosiers, Paul Berval, Suzanne Langlois et Léo Rivest.

Lucien CHAPUT

A Lorette et à La Broquerie

Toiles itinérantes et bouquins ambulants

Des toiles d'artistes franco-manitobains et des bouquins publiés au Manitoba circulent présentement dans les villages.

Après Letellier, Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Adolphe, c'est au tour de Lorette et de La Broquerie d'accueillir l'exposition itinérante et le mini salon du livre ambulant organisés par le Centre culturel franco-manitobain et les Editions des Plaines.

Voici l'itinéraire des deux prochaines semaines.

Lorette: à la Salle paroissiale, du 14 au 18 novembre. Renseignements: Gisèle Loyer au 878-2887.

La Broquerie: à l'école Saint-Joachim, du 21 au 25 novembre. Renseignements: Hermance Granger au 424-5387.

Pour les amateurs de vin

Beaujolais et French Can-Can

Si vous voulez être parmi les premiers au Manitoba à goûter le Beaujolais nouveau, rendez vous au Centre culturel franco-manitobain jeudi 17 novembre.

Des billets sont encore disponibles pour le 3e festival du Beaujolais nouveau, une activitée de prélèvement de fonds du CCFM.

En plus de vous promettre du Beaujolais nouveau à volonté, il y aura un spectacle de musique et de danse can-can, et un repas. Les billets coûtent 45$. Réservations: 233-8972.

À 20 ans, y'a rien à notre épreuve
Assemblée générale annuelle de
La Société franco-manitobaine
le samedi 19 novembre 1988
au Collège de Saint-Boniface 200, avenue de la Cathédrale

SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

HORAIRE

*8h00 • Inscription

*9h00 • Ouverture officielle par la présidente, Mme Lucille Blanchette

1. Élection du président d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de mars 1988
4. Discours de la présidence
5. Rapport des activités
6. Orateur invité – M. D'Iberville Fortier Commissaire aux langues officielles

*10h00 • Restructuration de la Société franco-manitobaine

*12h00 • Brunch en l'honneur des présidents de la Société franco-manitobaine (au CCFM)

*13h45 • Rapport financier

7. Rapport du dossier Presse Ouest
8. Suivi des États généraux
9. Planification 89-90
10. Affaires nouvelles (propositions de l'assemblée)

*16h00 • Élections

– Élection du président d'élection
– Rapport du président du comité des candidatures
– Discours des candidats
– Élections/résultats

11. Levée de l'assemblée
12. Période de détente

*18h30 • Bar payant – CCFM – salle d'exposition

*19h00 • Banquet
Prix Riel
Présentation du nouveau conseil d'administration
Veillée canadienne

** Les sujets suivants seront traités aux heures spécifiées.*

PLANIFICATION 1989-1990

Mission:

La Société franco-manitobaine a pour but de promouvoir l'épanouissement et le développement de l'économie, de la culture et de l'éducation de la population d'expression française au Manitoba.

PROGRAMMATION: DÉMARCHE POLITIQUE

But:

La reconnaissance officielle des droits de la minorité de langue officielle du Manitoba traduite dans des actions concrètes.

Objectifs:

1) L'offre active de services en français de valeur égale de la part des trois niveaux de gouvernement, des services para-gouvernementaux, des sociétés de la couronne et des institutions privées.
2) L'accès de la population d'expression française, devenue responsable de la gestion de ses établissements scolaires, à une éducation de valeur égale et de qualité en français.
3) L'accès de la population d'expression française à des moyens de radiodiffusion, de production et de distribution qui répondent à ses besoins de développement communautaire.
4) L'accès des communautés de langue française, de leurs organismes et de leurs institutions aux moyens et ressources essentiels au développement et à une mise en oeuvre efficace de projets ou d'activités de développement communautaire.
5) La protection et la promotion des droits constitutionnels et linguistiques de la population d'expression française du Manitoba.
6) L'appui des revendications de la collectivité d'expression française du Manitoba par les communautés ethnoculturelles et anglophones de la province et par la population du Québec.

PROGRAMMATION: CONCERTATION COMMUNAUTAIRE

But:

La mise en oeuvre d'un plan de développement communautaire global et concerté réunissant dans une action symbiotique toutes les composantes de la collectivité d'expression française.

Objectifs:

1) Les mise en oeuvre de mécanismes de concertation communautaire locaux, régionaux et provinciaux réunissant les clientèles francophones, leurs organismes et leurs institutions pour dresser les priorités et arrêter les projets de développement à l'intérieur des secteurs d'activités de la collectivité.
2. La sensibilisation des communautés francophones eu égard à la demande et à l'utilisation des services en français provenant des services gouvernementaux et municipaux.
3. La sensibilisation des communautés francophones, de leurs organismes et institutions à se procurer les moyens nécessaires pour une éducation de qualité en français.
4. La sensibilisation des communautés francophones, de leurs organismes et institutions à se donner les moyens de communication et d'informations nécessaires au développement communautaire de la collectivité dans tous les

Suite à la page 2

secteurs d'activité.

Le rapport de planification ainsi que les moyens anticipés pour atteindre les objectifs suggérés seront inclus dans la trousse de l'assemblée annuelle et disponible au bureau de la Société à compter du 15 novembre 1988.

PROCES-VERBAL LE 6 MARS 1988

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale de la Société franco-manitobaine en la salle Martial-Caron du Collège de Saint-Boniface, le 6 mars 1988.

Après les délibérations des États généraux de la francophonie manitobaine, madame Lucille Banchette, présidente de la Société franco-manitobaine déclare l'assemblée générale annuelle ouverte aux quelque 80 personnes présentes.

1. **Président d'assemblée:**
Le conseil d'administration de la SFM propose M. Gérald Dureault comme président d'assemblée. M. Pierre LaRoche appuie. – ADOPTÉE.

2. **Adoption de l'ordre du jour:**
L'ordre du jour est proposé par M. Roger Legal qui est appuyé par M. Guy Jubinville. – ADOPTÉE.

3. **Adoption du procès-verbal** de l'assemblée générale annuelle tenue le 7 mars 1987.
M. Gilles Ferland propose l'adoption du procès-verbal tel que publié. Mme Ghislaine Lavergne appuie. ADOPTÉE.

4. **Adoption du procès-verbal** de l'assemblée spéciale tenue le 28 novembre 1987 concernant la prolongation des mandats des élus: Mme Labossière en propose l'adoption; Mme Suzanne Prince appuie. ADOPTÉE.

5. **Rapport financier:**
Les états financiers de la SFM au 31 mars 1987 sont présentés par Mme Yolande Dupuis, secrétaire-trésorière qui en propose l'adoption après avoir répondu aux questions de l'assistance. M. Guy Jubinville appuie. ADOPTÉE.

Vérifications comptables:
Proposition: Mme Yolande Dupuis propose au nom du conseil d'administration la firme Forest Guénette Chaput comme vérificateurs des livres comptables de la SFM pour l'année financière 88-89. M. Michel Roy appuie. ADOPTÉE.

6. **Rapport de la présidente:**
Après avoir donné son rapport, Mme Lucille Blanchette propose que son rapport soit reçu; M. Léo Nadeau l'appuie. Tous sont en faveur. ADOPTÉE.

7. **Rapport d'activités de la SFM** par M. René Piché, directeur général qui demande s'il y a des questions sur les dossiers énumérés en page 1. – Quelques questions sont posées auxquelles répondent Mme Blanchette, la présidente et M. Piché, directeur général.

8. **Programmation 1988-1991:**
Mme Lise Huberdeau en propose l'adoption; Mme Roy appuie.

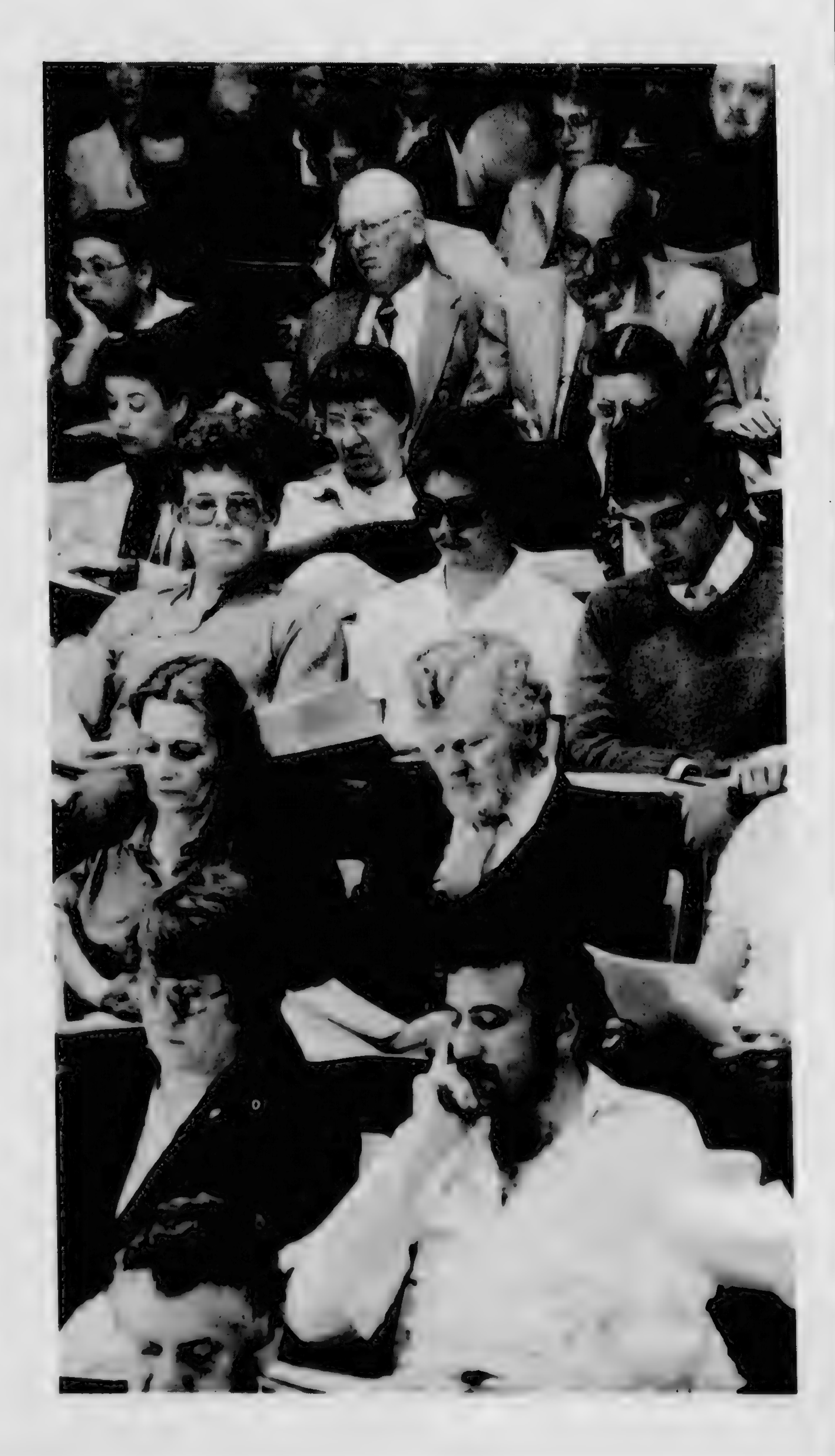
Questions:
Étant donné que la programmation serait appelée à changer selon les exigences des États généraux de la francophonie manitobaine; et étant donné que la Société franco-manitobaine tiendra son assemblée générale régulière en novembre 1988;

* un amendement est proposé par M. Laberge qui est appuyé de Sr Amanda Desharnais:

– Que la programmation adoptée pour 1988 ne soit que provisoire afin d'assurer le suivi aux États généraux de la francophonie manitobaine.

* Amendement adoptée.

La présidente, madame Lucille Blanchette remercie l'assistance. Mme Marie Roy propose la levée de l'assemblée.



ÉTATS FINANCIERS

LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

Bilan – Fonds de capital
Au 31 mars 1988

ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse		3032$
Dû par - le Fonds administration et programmes		17 192
		20 224
Placements		
Dépôts à terme		41 000
Prêts - La Maison franco-manitobaine Ltée		366 202
		407 202
		427 426$
PASSIF		
Passif à court terme		– $
Surplus, Tableau "3"		427 426
		427 426$

Bilan – Administration et programmes
Au 31 mars 1988

ACTIF	
Actif à court terme	
Encaisse	51 253$
Comptes à recevoir	20 812
Frais payés d'avance	2 623
	74 688$
PASSIF	
Passif à court terme	
Comptes à payer	21 443$
Dû au Fonds de capital	17 192
	38 635
Surplus, Tableau "4"	36 053
	74 688$

États des revenus et du surplus – Fonds de capital
Année terminée le 31 mars 1988

Revenus	
Intérêts	18 739$
Dons et divers	2 366
	21 105
Dépenses	
Dons	1 025
Excédent des revenus sur les dépenses	20 080
Surplus, au début de l'année	407 346
Surplus, à la fin de l'année	427 426$

États des revenus et du surplus – Administration et programmes
Année terminée le 31 mars 1988

Revenus				
Subvention de base – Secrétariat d'État			590 000$	
Subvention Secrétariat d'État – Sommet 87			20 000	
Revenus reportés – États généraux			34 654	
Congrès – États généraux			19 504	
Gouvernement du Québec			12 935	
Conseil Interculturel du Manitoba			12 500	
Secrétariat et divers			10 354	
			699 947	
Dépenses				
Fonctionnement général				
Salaires et avantages sociaux		83 499$		
Loyer et frais d'entretien		21 332		
Impression, timbres et papeterie		20 549		
Location d'équipement		18 283		
Assemblée annuelle		16 441		
Téléphone et télégramme		14 828		
Vérification et informatique		7 623		
Représentations et et réunions		2 970		
Annonces		2 651		
Assurances		854		
Frais de déplacements		817		
Divers		721		
Cotisations		260	190 828	
Administration des programmes				
Salaires et avantages sociaux		58 964$		
Loyer et frais d'entretien		21 943		
Frais de déplacements		3 127		
Réunions et rencontres		2 032	86 066	
Concertation communautaire				
Salaires et avantages sociaux		73 557$		
Frais de service		10 617		
Coordonnateurs locaux		9 185		
Réunions et rencontres		3 066		
Frais de déplacements		2 423		
Bureaux régionaux		221		
			99 069	
États généraux				
Comité organisateur		36 269$		
Audiences publiques		28 155		
Publicité communications		27 775		
Congrès		26 838		
Divers		1 115		
			120 152	
Politique				
Salaires et avantages sociaux		113 826$		
Publicité		10 114		
Frais de déplacements		6 119		
Cotisation – F.F.H.Q.		5 500		
Recherche et documentation		2 037		
Personnes ressources		1 815		
Réunions et rencontres		8 900		
Livres et journaux		1 042		
		149 353		
Formation				
Réunions et rencontres	8 080			
Frais de déplacements	2 793			
Personnes ressources	2 435	13 308	162 661	
			658 776	
Excédent des revenus sur les dépenses			41 171	
Déficit au début de l'année			(5 118)	
Surplus, à la fin de l'année			36 053$	



Notes complémentaires
Au 31 mars 1988

Notes "1" Conventions et pratiques comptables
Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus en appliquant la pratique suivante:

Actif mobilier
Les additions à l'ameublement et d'équipement sont portées aux dépenses de l'année.

Note "2" Fonds de capital
Les fonds du Fonds de capital en dépôt à La Fédération des Caisses populaires du Manitoba Inc. sont logés en garantie pour la marge de crédit de la société Presse Ouest Ltée.

Note "3" Revenus reportés – États généraux
Les revenus reportés – États généraux se composent des montants suivants:

Argents reçues – 1986-1987	
Gouvernement du Canada	20 000$
Conseil Interculturel du Manitoba	17 900
Fondation Radio St-Boniface	1 500
Francofonds	1 000
Divers	629
41 029	
Déduire montant porté aux opérations de 1987-1988	(6 375)
Revenus portés aux opérations de1986-1987	34 654$

Note "4" Obligation contractuelle
La SFM loue ses locaux selon un bail effectif jusqu'au 31 mars 1988. Le loyer annuel est de 23 777$ plus les frais partagés.

Note "5" Constitution
La SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE est une société à but non-lucratif incorporée selon les lois du Manitoba.

Note "6" Filiales
Les filiales La Maison franco-manitobaine Ltée et Presse Ouest Ltée ne sont pas consolidées dans ces états financiers.



LA MAISON FRANCO-MANITOBAINE

Bilan
Au 31 mars 1988

ACTIF	
Actif à court terme	
Encaisse et dépôts de banque	24 601$
Comptes à recevoir et frais payés d'avance	252
	24 853
Immeuble	
Terrain	121 012
Bâtisse	508 769
Ameublement	15 658
Informatique	29 691
Moins – amortissement	(48 380)
	626 750
	651 603$
PASSIF	
Passif à court terme	
Comptes à payer et revenus reportés	14 038$
Passif à long terme	
Emprunts – La Caisse populaire de Saint-Boniface (Note "2")	241 271
Emprunt – SFM – Fonds capital (Note"3")	366 202
	607 473
Avoir des actionnaires	5
Actions (Note"4")	30 087
Surplus, Tableau"2"	30 092
	651 603$

État des résultats et du surplus
Année terminée le 31 mars 1988

Revenus	
Loyers	57 488$
Loyers – Informatique	11 940
Intérêts et divers	3 444
	72 872
Dépenses	
Intérêts et frais de banque	28 867
Amortissement	24 190
Taxes foncières	19 715
Entretien et réparation	18 020
Services publics	8 609
Frais gérance	3 000
Administration	2 444
Frais professionnels	1 718
Divers	1 156
Assurance	1 296
	109 015
Moins – dépenses récupérées	(43 567)
	65 448
Excédent des revenus (dépenses) pour année	7 424
Surplus, au début de l'année	22 663
Surplus, à la fin de l'année	30 087$

Notes complémentaires
Au 31 mars 1988

Note "1" Conventions et pratiques comptables

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus en appliquant la pratique suivante.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est imputé selon la méthode linéaire comme suit:

Bâtisse	2 1/2%
Ameublement	10%
Informatique	33 1/3%

Note "2" Emprunts – La Caisse populaire de Saint-Boniface Ltée

Prêt nº 1
Garantie – Hypothèque de premier rang sur le terrain et la bâtisse le 29 mars 1985, d'un montant original de 220 000$, remboursable par versements mensuels de 2 232$, incluant capital et intérêts au taux de 11 1/4% échéant le 1er mars 1991. 207 448$

Prêt nº 2
Garantie – Hypothèque mobilière sur l'équipement informatique, d'un montant original de 29 021,74$, remboursable par versements mensuels totalisant 955$, incluant capital et intérêts au taux de 1% au-dessus du taux préférentiel 7 840

Prêt nº 3
Garantie – Nantissement sur le terrain et la bâtisse, d'un montant original de 42 000$, remboursable par versements mensuels totalisant 1 371$, incluant capital et intérêts au taux de 1% au-dessus du taux préférentiel 25 983

241 271$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

1988	25 000$
1989	18 000
1990	4 000
1991	5 000
1992	6 000

Note "3" Emprunt – SFM – Fonds de capital

L'emprunt n'a aucune période de récupération, frais d'intérêts ou garantie.

Note"4" Actions

Autorisé: 30 000 actions privilégiées pour une considération maximum de 30 000$ et 10 000 actions communes pour une considération maximum de 10 000$.

Émis: 5 actions communes pour 5$.

PRESSE OUEST LTÉE

Bilan
Au 31 mars 1988

ACTIF	
Actif à court terme	
Banque	21 091
Comptes à recevoir (Note "2")	42 866
Frais payés d'avance	949
Travaux en cours	1 860
	66 766
Immobilisations	
Équipement	63 311
Amélioration – locative	5 734
Moins: Dépréciation accumulée	(64 603)
	4 442
	71 208
PASSIF	
Passif à court terme	
Découverts en banque	
Comptes à payer et courus	35 977
Revenus reportés	51 741
	87 718
Emprunts	
Comité pour le Développement de la Communication	–
Avoir des actionnaires	
Capital-actions (Note "3")	7
Surplus (déficit), Tableau "2"	(16 517)
	(16 510)
	71 208$

État du surplus
Année terminée le 31 mars 1988

Surplus (déficit), au début de l'année	(27 302)$
Résultat pour l'année	10 785
Surplus (déficit), à la fin de l'année	(16 517)

Etat des résultats
Année terminée le 31 mars 1988

Revenus	
Annonces	277 578$
Travail commercial	86 628
Abonnements	70 792
Annuaire de service	19 415
Octroi – emploi	1 872
Octroi – Fondation Radio Saint-Boniface	750
Octroi – Francofonds Inc.	3 000
Divers	1 689
Octroi – CJP	–
Octroi – SFM	–
461 724	
Dépenses	
Amortissement	10 315
Association, cotisation et abonnements	1 160
Aide éditoriale et correspondants	12 426
Annonces et publicité	533
Annuaire de service	9 024
Créances douteuses	1 925
Département graphique	46 506
Divers	–
Frais professionnels	3 509
Imprimerie	54 675
Intérêts et frais bancaires	780
Location d'équipemens et matériel	8 914
Livraison	11 450
Loyer	16 715
Papeterie et bureau	4 930
Projets spéciaux	2 592
Salaires et avantages sociaux	251 121
Téléphone	9 460
Timbres	2 664
Voyages, réunions et dépenses journalistes	2 240
450 939	
Résultat pour l'année avant provision pour impôt	10 785
Provision pour impôt	–
Résultat pour l'année	10 785$

Notes complémentaires
Au 31 mars 1988

Note "1" Conventions et pratiques compatables

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus en appliquant la pratique suivante:

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations est imputé du coût de l'immobilisation et est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Photocomposeuse et ordinateur	20%
Autres équipements	10%

Note "2" Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir sont inscrits au bilan moins la provision pour mauvaises créances de 3 859$ en 1988 et 2 752$ en 1987.

Note "3" Capital-actions

Autorisé: 25 000 actions communes de 1$ et 750 actions privilégiées de 100$.
Émis et payés: 7 actions communes pour 7$.

Note"4" Obligations contractuelles

(a) Contrat de location de caméra, avec des versement de 236$ par mois jusqu'au 1er septembre 1990 avec option d'achat de 970$.

(b) Contrat de location de photocopieuse, avec des versements de 262$ par mois jusqu'au 1er avril 1991, avec option d'achat au prix du marché.

Note "5" Report de pertes

Les pertes fiscales susceptibles de réduire les impôts futurs sont de l'ordre de 25 510. La compagnie pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais de 1993 – 25 510$.

Questions de la Société franco-manitobaine aux partis politiques et leurs candidats

ÉLECTION FÉDÉRALE NOVEMBRE 1988

QUESTIONS AUX CANDIDATS

Question 1:
La modification constitutionnelle de 1987:

Nous savons que les trois partis fédéraux ont appuyé l'Accord du lac Meech. L'Accord a «des failles» qu'on nous dit pourront «être corrigées dans des rondes constitutionnelles subséquentes». Bien que nous appuyons le retour du Québec à la table constitutionnelle de négociations, les francophones à l'extérieur du Québec ont des craintes portant sur les articles suivants de l'Accord Meech:

2.1 – la dualité canadienne, caractéristique fondamentale, est mal définie. Il suggère des droits individuels plutôt que collectifs;

2.2 -les gouvernements provinciaux et fédéral ne se sont pas engagés à faire «la promotion» de 2.1. Le fédéral respectera 2.4;

2.4 -les provinces pourront demeurer unilingues aussi longtemps qu'elles ne veulent pas reconnaître la dualité canadienne; le fédéral ne peut pas imposer 2.1 aux provinces;

9.0 -41.(f) les rondes constitutionnelles subséquentes exigent le «consentement unanime» des provinces en ce qui concernent des modifications à «l'usage du français et de l'anglais».

a) Appuyer-vous personnellement l'Accord du lac Meech? Pourquoi?

b) Après le 21 novembre, à quoi vous engagez-vous pour corriger les «failles» de l'Accord du lac Meech relatives aux inquiétudes des francophones à l'extérieur du Québec?

Léo Duguay, candidat progressiste-conservateur, circonscription de Saint-Boniface:

a) Oui, je l'appuie personnellement. Vous vous souviendrez que j'étais nommé pour représenter la Chambre des Communes et siéger au Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des Communes sur l'Entente constitutionnelle de 1987 et j'ai aussi signé le rapport de ce comité qui recommanda au Sénat et à la Chambre des Communes d'adopter l'Accord constitutionnelle de 1987.

L'objectif primaire de cet accord était de régler l'entrée du Québec dans la famille canadienne. Ceci fut accompli et j'en suis fier.

b) Cet accord reconnait pour la première fois, et ce de façon explicite, la «dualité linguistique» comme une «caractéristique fondamentale» du Canada. Ceci constitue un gain constitutionnel pour les minorités francophones hors Québec. Nous avons donc maintenant une base sur laquelle on pourra bâtir dans le futur et durant les autres débats constitutionnels.

Ron Duhamel, candidat libéral, circonscription de Saint-Boniface:

a) Bien que j'appuie l'Accord du lac Meech en ce qui concerne le retour du Québec à la table constitutionnelle, je crois que certains amendements doivent être proposés. Au cours du dernier parlement, le parti Libéral a exprimé ses inquiétudes ainsi que le propos de solutions en ce qui concerne les erreurs et omissions qui, à notre avis, existent dans l'Accord.

Nos propositions de changement exigent, entre autres, le remaniement de la clause 'société distincte', afin d'assurer la protection aux francophones hors Québec ainsi que la protection des droits des autres minorités linguistiques.

b) Ma première tâche sera de rencontrer les représentants de la communauté franco-manitobaine dans le but d'expliciter les amendements proposés par la parti Libéral. Si ces propositions sont endossées, je vais passer à l'action et demander au chef du Parti de reconfirmer la position du parti Libéral en ce qui a trait aux amendements, en tant que gouvernement ou parti d'opposition.

Dans le cas où nous formerons le prochain gouvernement, je vais faire des pressions auprès du Premier ministre afin qu'il insiste pour que la question des droits linguistiques des francophones hors Québec, et plus particulièrement la question de la suprématie de la Charte, soient identifiées comme articles prioritaires à l'ordre du jour lors de la première conférence constitutionnelle après l'élection.

Alan Turner, candidat NPD, circonscription de Saint-Boniface:

a) Je n'appuie pas l'Accord du lac Meech, tel qu'on nous le présente actuellement, pour deux grandes raisons. Tout d'abord, je crois à l'égalité des sexes, aux droits des autochtones, et à la dualité linguistique du Canada. Selon moi, la Charte canadienne des droits et des libertés assure que ces principes sont en effet. Je ne pourrais pas appuyer l'Accord du lac Meech sans savoir de façon certaine si la Charte aurait préséance sur cette modification constitutionnelle. En plus, je ne peux pas appuyer l'Accord à cause des modalités procédurières qu'il propose, surtout en ce qui concerne l'unanimité provinciale pour tout amendement subséquent. Je crois que ceci risque de paralyser toute évolution souhaitable au sein de notre système fédéral, surtout lorsqu'il s'agit des Territoires, du Sénat, des droits des autochtones, des programmes nationaux, etc

b) En tant que député néo-démocrate pour Saint-Boniface, je plaiderai particulièrement la cause des francophones hors Québec dans la Chambre des Communes. Je laisserai entendre que la Charte doit avoir préséance sur l'Accord avant que je ne puisse l'appuyer. Mais puisque l'Accord a des mérites incontestables, je préférerais participer à une révision (qui aura force de projet de loi) de l'Accord pour qu'il soit mis à point avant d'entrer en vigueur.

Questions 2:
Ententes fédérales-provinciales-communautés francophones

Le gouvernement de la Saskatchewan et la communauté fransaskoise viennent de recevoir une somme assez substantielle pour le développement des services en français par la province et pour l'épanouissement de la communauté francophone dans cette province.

a) Vous engagez-vous immédiatement à aller chercher une déclaration du chef de votre parti appuyant financièrement une entente Canada-Manitoba, et une entente Canada-communauté franco-manitobaine?

b) Vous engagez-vous après le 21 novembre à influencer le/la chef et le caucus de vos partis homologues manitobains afin qu'ils appuient ce genre d'ententes à la législature manitobaine?

Léo Duguay, candidat progressiste-conservateur, circonscription de Saint-Boniface:

a) Oui, une entente Canada-Manitoba serait une suite logique dans le développement des services linguistiques aux franco-manitobains (manitobaines).

b) Oui.

Ron Duhamel, candidat libéral, circonscription de Saint-Boniface:

L'entente en Saskatchewan nous démontre le besoin de protéger les droits linguistiques des francophones hors Québec. On doit se souvenir que peu après la signature de l'Accord du lac Meech, le premier ministre Devine a mis en vigueur une loi limitant les droits linguistiques des francophones en Saskatchewan. Dans le but de protéger la réputation de l'Accord, Monsieur Mulroney n'avait d'autre choix que de passer à l'action pour limiter le dommage créé par M. Devine. Bienque le parti Libéral croit que l'Accord doit être amendé afin de protéger les droits des francophones sous l'égide de la Constitution, nous, le parti Libéral, reconnaissons également que le gouvernement fédéral a une responsabilité perpétuelle d'encourager les provinces à participer et à promouvoir notre société bilingue. De plus, je serais prêt à entamer des discussions avec mon chef afin qu'il considère une entente qui serait apte à répondre aux besoins de la communauté franco-manitobaine.

b) Étant donné que Madame Carstairs et son caucus libéral croient que l'Accord du lac Meech doit être amendé afin de reconnaître la suprématie de la Charte et donc la protection des droits linguistiques de la minorité, je crois qu'il serait tout-à-fait possible d'entamer des discussions avec le parti homologue manitobain dans le but de recevoir son appui pour une entente raisonnable et progressiste. Il est à noter que lors de la récente visite de Monsieur Bourassa, Madame Carstairs avait indiqué qu'elle préférait voir un Canada ayant deux langues que deux Canada ayant chacun sa propre langue.

Alan Turner, candidat NPD, circonscription de Saint-Boniface:

a) Je crois qu'Ed Broadbent et les néo-démocrates ont déjà énoncé une politique claire au sujet de la dualité linguistique et du multiculturalisme canadiens. Ils appuient pleinement la vision moderne du Canada. Les néo-démocrates provinciaux ont pu offrir des manifestations plus concrètes de cet engagement: l'éducation et les services en français au Manitoba, l'appui néo-démocrate aux efforts de bilinguisation en Ontario par l'administration Peterson, la sympathie du gouvernement Blakeney à l'essor fransaskois. Pour les néo-démocrates, la culture et l'éducation sont des priorités, et passent avant le militarisme et le commercialisme. Les fonds gouvernementaux seraient donc partagés selon une échelle de valeurs différents de celle des libéraux et des conservateurs.

b) Je suis déjà personnellement actif au niveau provincial pour assurer que la question franco-manitobaine reste à l'ordre du jour des néo-démocrates du Manitoba. Le NPD à Winnipeg doit être vigilant lorsqu'il s'agit des efforts du gouvernement Filmon vis-à-vis des services en français. Après le 21 novembre, mon engagement au sein du parti provincial et fédéral ne cessera pas, et je continuerai à y promouvoir le dossier des Franco-manitobains.

Question 3:
La gestion scolaire

Même si l'éducation est de juridiction provinciale, l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés demeure une responsabilité constitutionnelle canadienne.

a) Posez-vous des conditions avant d'appuyer le principe de la mise sur pied d'un conseil scolaire homogène francophone manitobain? Si oui, lesquelles?

b) Comment pouvez-vous appuyer les Franco-manitobain(e)s dans leurs démarches de revendication et de mise sur pied d'un système de gestion scolaire qui garantira un contrôle, par des francophones, de nos écoles?

Léo Duguay, candidat progressiste-conservateur, circonscription de Saint-Boniface

a) La question d'un système scolaire homogène a été renvoyée directement à la cour d'appel du Manitoba. On attend encore la décision de cette cour avant d'agir

b) Lorsque la cour rendra décision, et si elle conclut que les franco-manitobains(es) ont le droit de contrôler leurs écoles, le gouvernement manitobain se doit de mettre en vigueur les directives de la cour. Je m'engage comme député fédéral d'assister la province pour la mise en place d'un tel système.

Ron Duhamel, candidat Libéral, circonscription de Saint-Boniface:

a) Je souhaiterais que l'implantation d'un conseil scolaire homogène respecte le droit de chaque parent de décider si son enfant sera inscrit dans une école francophone qui fait parti d'un conseil homogène francophone manitobain.

b) La question est devant les tribunaux. D'après les précédents juridiques établis en Alberta et en Ontario, on ose croire que la décision sera favorable et qu'il restera à décider des modalités de la gestion scolaire.

De par mon expérience dans le domaine éducatif, j'ose espérer que je pourrais contribuer à une implantation efficace d'un système scolaire qui répondra au besoin des francophones d'avoir un contrôle sur leur destin. De plus, je recommanderais fortement à mes homologues au niveau de la province de revendiquer la nécessité de la formation d'un conseil homogène francophone manitobain auprès du gouvernement provincial.

Alan Turner, candidat NPD, circonscription de Saint-Boniface:

a) Non, le gouvernance scolaire est un droit fondamental qui s'inscrit bien dans le processus et les traditions démocratiques canadiennes.

b) En faisant la promotion de la démocratisation de notre système scolaire francophone; en remettant les pouvoirs décisionnels aux personnes affectées par ce système; en m'assurant que ce système soit financé de façon égal au financement présentement accordé au système scolaire utilisé par la majorité et ce, à même les fonds publics.

Question 4:
Programme de garderies

Si votre gouvernement procédait à la mise en place d'un programme national des garderies par entente bilatérale avec les provinces, quelles mesures serait-il prêt d'y inclure pour assurer aux francophones du Manitoba un nombre de garderies répondant à leurs besoins linguistiques?

Léo Duguay, candidat progressiste-conservateur, circonscription de Saint-Boniface:

Le programme de garderies du parti Progressiste-conservateur verrait à la création de 200,000 nouvelles places dans des garderies d'enfants. Il va sans dire que je voudrais m'assurer que les franco-manitobains(es) aient le droit à leur juste part de places.

Ron Duhamel, candidat libéral, circonscription de Saint-Boniface:

La mise en place d'un programme national de garderies par entente bilatérale avec les provinces doit respecter le caractère bilingue de notre pays. Il serait donc nécessaire de s'assurer qu'un nombre suffisant de garderies à caractère francophone sera implanté au Manitoba, tout en reconnaissant l'établissement d'un nombre minimum raisonnable.

Alan Turner, candidat NPD, circonscription de Saint-Boniface:

Les néo-démocrates veulent promouvoir la mise sur pied de garderies coopératives gérées par les parents qui les utilisent. Le gouvernement assurerait la formation des gardiens et des gardiennes, et financerait les garderies qui rencontreraient les exigences de qualité minimum prescrites. Mais la langue utilisée dans la garderie, comme bien d'autres variables, serait sous contrôle coopératif.

QUESTIONS AUX CHEFS

Question 1:
La modification constitutionnelle de 1987:

Nous savons que les trois partis fédéraux ont appuyé l'Accord du lac Meech. L'Accord a «des failles» qu'on nous dit pourront «être corrigées dans des rondes constitutionnelles subséquentes». Bien que nous appuyons le retour du Québec à la table constitutionnelle de négociations, les francophones à l'extérieur du Québec ont des craintes portant sur les articles suivants de l'Accord Meech:

2.1 – la dualité canadienne, caractéristique fondamentale, est mal définie. Il suggère des droits individuels plutôt que collectifs;

2.2 -les gouvernements provinciaux et fédéral ne se sont pas engagés à faire «la promotion» de 2.1. Le fédéral respectera 2.4;

2.4 -les provinces pourront demeurer unilingues aussi longtemps qu'elles ne veulent pas reconnaître la dualité canadienne; le fédéral ne peut pas imposer 2.1 aux provinces;

9.0 -41.(f) les rondes constitutionnelles subséquentes exigent le «consentement unanime» des provinces en ce qui concernent des modifications à «l'usage du français et de l'anglais».

a) Que fera votre parti après le 21 novembre au sujet des failles de l'Accord du lac Meech relatives aux inquiétudes des francophones à l'extérieur du Québec?

b) Que fera votre parti après le 21 novembre pour réaliser, à travers le Canada, la protection et la promotion de la langue française, la seule véritablement menacée si toutes les provinces adoptent l'Accord du lac Meech?

Parti Libéral: Nous sommes d'accord que les garanties constitutionnelles pour les francophones hors-Québec sont insuffisantes. C'est pourquoi le parti Libéral a présenté en Chambre lors du débat sur l'Accord du lac Meech un amendement visant à forcer les provinces à non seulement préserver la dualité canadienne mais aussi à en faire la PROMOTION. Cet amendement fut rejeté par les conservateurs.

Nouveau parti démocrate: a) Les néo-démocrates appuient l'Accord constitutionnel car nous sommes d'avis qu'il permet d'améliorer les possibilités qui s'offrent aux minorités linguistiques d'exercer pleinement leurs droits constitutionnels.

Grâce à l'Accord, les gouvernements provinciaux seront dans une position où ils devront préserver le dualisme linguistique canadien qui est reconnu comme étant une caractéristique fondamentale du Canada.

Les néo-démocrates croient que l'adoption de l'Accord procurerait, par exemple, à la minorité francophone de la Saskatchewan des motifs d'intervention plus solides que ce qui existe maintenant pour en appeler de la constitutionnalité de «Bill 2» de cette province.

b) Un gouvernement néo-démocrate s'efforcera de protéger l'esprit de la résolution adoptée lors de notre congrès de 1977, résolution qui stipule que notre Parti réitère son engagement à défendre et à promouvoir la position des langues française et anglaise, nos deux langues officielles, et la multiplicité de nos cultures qui enrichissent et renforcent le tissu social de notre pays.

Question 2:
La libéralisation des échanges avec les États-Unis

L'entente du libre-échange contient l'article 8 établissant la préséance de l'entente sur toutes les lois canadiennes, sauf les lois constitutionnelles. Étant donné que l'Accord du lac Meech définit mal la dualité canadienne, et étant donné que la loi sur les langues officielles du Canada (C-74) est une loi également soumise à l'entente du libre-échange, quelles garanties ont les francophones du Canada que cette entente, telle que maintenant rédigée, n'aura pas des effets néfastes sur:

a) le bilinguisme officiel canadien? (Exemple: l'affichage bilingue pour emballage, guides d'utilisation de produits en provenance des États-Unis destinés au marché canadien).

b) les subventions à certains domaines du secteur culturel francophone? (Exemple: aux artistes, auteurs(es), maisons d'éditions pouvant se produire dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada?)

Parti Libéral: Il n'y a rien de concret là-dessus dans l'entente Mulroney-Reagan. Cependant , nous avons à cet égard les mêmes craintes que vis-à-vis les programmes sociaux c'est-à-dire que les américains pourraient considérer, par exemple, que le bilinguisme en matière d'étiquetage est une contrainte commerciale qui leur impose des coûts supplémentaires. Nous devronts être vigilants.

Nouveau parti démocrate: Les néo-démocrates ont aussi appuyé les modifications récentes qui ont été apportées à la Loi sur les langues officielles, le projet de loi C-74, et ce, en dépit des attaques violentes en provenance de l'extérieur et de l'intérieur du Québec contre le principe fondamental du bilinguisme officiel. Nous appuyons les objectifs et l'orientation de cette loi qui vise à accroître de façon raisonnable la disponibilité de services aux minorités linguistiques, et renforce la capacité de tous les Canadiennes et Canadiens à recevoir des services dans la langue officielle de leur choix.

Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait travailler avec les minorités linguistiques, leurs organismes et les gouvernements provinciaux afin d'offrir plus de services aux minorités linguistiques partout au Canada.

L'entente commerciale de Mulroney en comporte aucune exemption en matière linguistique, c'est-à-dire qu'elle ne contient aucune disposition à l'effet que des mesures particulières déjà prises ou éventuelles ne seront pas visées par des mesures de représailles américaines, comme des barrières non tarifaires en matière de commerce

Question 3:
Ententes fédérales-provinciales-communautés francophone

Le gouvernement de la Saskatchewan et la communauté fransaskoise viennent de recevoir une somme assez substantielle pour le développement des services en français par la province et pour l'épanouissement de la communauté francophone dans cette province.

a) Que fera votre parti pour inciter le gouvernement provincial à offrir des services en français à la francophonie manitobaine?

b) Que peut faire votre parti pour garantir que les priorités de la francophonie manitobaine seront respectées lors du développement d'une entente Canada-Manitoba portant sur les services en français?

c) Que devrait maintenant faire le gouvernement fédéral à l'égard d'une entente Canada-communauté franco-manitobaine?

Parti Libéral: Comme gouvernement nous seront disposés en tout temps à conclure des ententes avec les provinces et territoires pour s'assurer que les groupes minoritaires de langues officielles reçoivent le traitement qui leur est garanti par la constitution. Pour s'assurer que ces ententes soient valables et bien adaptées aux communautés, nous nous assurerons que des représentants des groupes minoritaires fassent partie intégrante du processus de consultation et de négociation pour finaliser les ententes.

Nouveau parti démocrate: a) L'entente engage les deux pays à ne pas imposer de barrières commerciales déguisées. De telles barrières seront autorisées et acceptées si elles satisfont à «des objectifs nationaux légitimes», mais la langue n'est pas incluse.

b) Dans la loi constituant la communauté européenne, les droits économiques ont eu préséance sur les droits linguistiques et culturelles lorsque les tribunaux européens ont eu à se prononcer sur des différends relatifs aux politiques linguistiques.

Question 4:
Multiculturalisme

Le Comité permanent du multiculturalisme dans son rapport «Cimenter la mosaïque canadienne» affirmait que le bilinguisme et le multiculturalisme étaient complémentaires même indissociables.

En plus, la mise sur pied d'un ministère du multiculturalisme était récemment annoncée.

a) Selon votre parti, quels sont les liens indissociables qui existent entre le bilinguisme et le multiculturalisme?

b) Suite à la mise sur pied du ministère du multiculturalisme, quels gestes tangibles posera votre parti pour s'assurer que l'évolution du multiculturalisme se fasse dans un cadre bilingue?

Parti Libéral: Pour le parti Libéral, bilinguisme et multiculturalisme sont complémentaires. C'est un gouvernement libéral qui a pour la première fois en 1971 introduit une politique sur le multiculturalisme en faisant un pays officiellement bilingue et multiculturel. Ceci dit, le multiculturalisme n'affaiblira d'aucune façon l'engagement ferme que le parti Libéral a toujours eu envers le bilinguisme et la question des langues officielles. Il existe déjà des garanties constitutionnelles quant aux langues officielles qui forment le cadre à l'intérieur duquel toute législation vient s'articuler.

Nouveau parti démocrate: Les néo-démocrates ont de très fortes convictions à l'égard du multiculturalisme canadien. Les gouvernements provinciaux néo-démocrates ont été parmi les premiers au Canada à reconnaître les droits des minorités et à lutter pour que les groupes et organismes ethnoculturelles soient traités avec équité.

Au niveau fédéral, nous avons mené le combat pour que soit inclu l'article 27 de la Charte canadienne des droits et libertés qui permet de protéger le patrimoine multiculturel du Canada. L'ancien premier ministre du Manitoba, Howard Pawley, a lutté pour que la clause qui garantit l'inclusion de l'article 27 ne soit en aucune façon diminuée par l'Accord du lac Meech.

Au gouvernement, Ed Broadbent et les néo-démocrates feront des efforts pourque la réalité ethnoculturelle du Canada soit reconnue dans la Constitution comme étant une caractéristique fondamentale du pays.

En outre, nous présenterons une loi fédérale qui garantira le principe de l'action positive pour les minorités visibles au sein de la Fonction publique fédérale, des sociétés de la Couronne et des industries réglementées par le fédéral. De plus, les compagnies faisant affaires avec le gouvernement fédéral devront se conformer avec ce principe fondamental.

Les néo-démocrates créeront aussi la fonction de Commissaire au multiculturalisme qui aura des pouvoirs similaires à ceux du Commissaire aux langues officielles, et dont le travail essentiel sera de contrôler la mise en oeuvre de la politique sur le multiculturalisme.

L'une de nos importantes priorités consistera à accroître le financement accordé aux organismes multiculturels et à mettre sur pied un Conseil consultatif fédéral sur le multiculturalisme qui sera composé de membres des communautés ethnoculturelles. Nous renforcerons les articles du Code criminel relatifs aux écrits haineux ainsi que les dispositions législatives concernant les droits de la personne pour améliorer les articles des lois pertinentes ayant trait aux insinuations à caractère racial et à la violence raciale, et ferons la promotion de la tolérance entre les diverses races qui composent notre pays au moyen de la politique des communications du gouvernement fédéral

Nous améliorerons aussi les aspects multiculturels de l'emploi et des programmes du gouvernement fédéral dans les domaines de la formation professionnelle, de l'éducation et de la création d'emplois, et accorderons une attention toute particulière à l'accès à ces programmes pour les femmes immigrantes.

Un questionnaire fut envoyé aux chefs fédéraux des partis Libéral, Néo-Démocrate et Progressiste Conservateur ainsi qu'aux candidats de leur parti dans les circonscriptions de Dauphin-Swan Lake, Lisgar-Marquette, Provencher, St-Boniface, Winnipeg-Nord-Centre et Winnipeg Sud-Centre.

La parole est aux candidats

Léo Duguay, député sortant

Capter les occasions qui se présentent



photo Lucien Chaput

Léo Duguay, député de Saint-Boniface depuis 1984. «De douter de l'avenir, c'est raisonnable. Mais de semer la peur, c'est inacceptable. Les Canadiens sont capables de se tenir sur leurs deux pieds.»

«Durant les premières semaines de la campagne électorale, on parlait du bilan de notre gouvernement et de notre vision», explique Léo Duguay, député sortant pour la circonscription de Saint-Boniface.

«Il n'y avait pas de doute. On gagnait», affirme le candidat progressiste-conservateur. «Depuis les débats télévisés des chefs, Ed Broadbent et John Turner ont réussi à faire peur aux Canadiens.»

«Semer la peur, ça se fait en deux secondes. Durant les dernières semaines de la campagne, peut-on enlever cette peur qui a été semée? On le saura le 21 novembre.»

«Lorsqu'on frappe aux portes, le monde nous dit: on a peur. Une fois que je quitte, ils n'ont plus peur. Le défi, c'est de les convaincre que l'accord est positif».

Pour Léo Duguay, l'accord commercial du libre-échange cadre très bien avec sa vision de Saint-Boniface et du Canada. «Saint-Boniface, c'est le reflet du Canada en plus petit. Il y a une forte minorité francophones, par exemple».

«Il faut aussi comprendre que les personnes vivent dans le quartier mais travaillent ailleurs. Quand quelqu'un me demande que font les gens de Saint-Boniface comme métiers, je réponds: de tout», raconte l'ancien enseignant né à Saint-Boniface il y a 44 ans.

«Cela veut dire que Saint-Boniface est énormément affecté par les grandes politiques: les taux d'intérêt pour les hypothèques, la politique sur les impôts personnels, le chômage, la question des garderies. Si le pays prospère, Saint-Boniface prospère», souligne l'ancien président de la Fédération canadienne des enseignants.

«Le Canada, c'est un pays d'opportunité, un pays où on n'a pas encore capté toutes les opportunités. On a les richesses naturelles. On a la richesse humaine. C'est un pays bilingue et multiculturel.»

«On a l'un des meilleurs systèmes d'éducation et de santé au monde. Pour s'assurer de toujours avoir cela, ça prend une économie solide. Le défi pour le Canada, c'est de prendre nos matières premières, les transformer au Canada, et les vendre.»

«On a le blé dur, le meilleur au monde. Qu'est ce qu'on fait avec? On l'exporte en Italie et ensuite on achète les pâtes d'eux!», poursuit celui qui a fait partie de la délégation canadienne aux Nations Unies.

«Si on peut capter cette opportunité, nos ressources resteront au pays. On va s'assurer aussi qu'on aura l'argent pour la santé, l'éducation, les programmes sociaux.»

«Moi je viens d'une famille de 8 enfants. Mon père était salarié. J'ai eu la chance de bénéficier du Canada: j'ai reçu une bonne éducation, j'ai pu jouer au hockey avec l'équipe nationale universitaire.»

«Ces opportunités que j'ai pu capter, je veux qu'elles existent pour mes enfants, pour les générations futures de Canadiens. Si on a des problèmes d'inflation, de chômage, de déficit, les opportunités n'existeront pas», maintient le père de deux filles.

Lucien CHAPUT

Alan Turner, candidat néo-démocrate

Convaincre les gens qui veulent un vrai changement

«John Turner dit qu'il va déchirer l'accord de libre-échange. Mais nous dit-il ce qu'il va faire avec les morceaux?», s'interroge Alan Turner, candidat néo-démocrate dans le comté de Saint-Boniface.

Pour le fils de l'ancien maire de la ville de Saint-Boniface *(Edouard Turner: 1968-71)*, une seule question clé compte à présent dans cette campagne électorale: «La crédibilité des chefs».

«Au moins, Brian Mulroney est honnête. S'il est élu, le libre-échange passe. Avec Ed Broadbent, le libre-échange, ce sera fini. Mais avec les libéraux, on sait bien qu'ils parlent comme des néo-démocrates pour se faire élire et qu'ensuite ils gouvernent comme des conservateurs».

Alan Turner a 33 ans, est père de deux enfants, a sa carte du parti depuis 84, travaille au service d'urgence de la ville de Winnipeg et a pris un congé sans solde pour «défendre les Canadiens moyens comme moi».

«Dans ce comté, il y a beaucoup de personnes qui peuvent s'identifier à moi. Des gens avec une famille, qui essaient de faire leur vie et qui sont pris avec un système de taxes qui est injuste. Toute cette tranche de la société qui a besoin d'un porte-parole».

«Comme maire, J'ai vu mon père changer des choses pour le bien de la communauté. Je pense que la politique, c'est un appel digne. Un bon néo-démocrate, c'est justement quelqu'un qui est totalement immergé dans sa communauté, qui l'a écoutée, pour pouvoir la comprendre».

«Ma vision du Canada est celle d'un pays fort, indépendant, capable de progresser. Le libre-échange n'est pas mon idée du Canada. C'est important que nos jeunes aient un avenir, un emploi, pour préserver leur dignité humaine», affirme le vice-président du Club Champlain.

«Le NPD a des politiques pour tous les Canadiens, y compris les grosses sociétés, qui ont la responsabilité de payer leur juste part. Pourquoi 60 000 sociétés ne paient-elles pas de taxes? Même chez Reagan, les grosses compagnies paient un minimum».

«Notre parti a une bonne philosophie. Il faut continuer à éduquer les gens sur notre philosophie. Dans Saint-Boniface, c'est pas trop pire. On a un bon niveau de support. Faut l'augmenter en convainquant les gens qui veulent un vrai changement que c'est le temps d'Ed Broadbent».

«Je ferais le meilleur député parce que je comprends les besoins de la communauté. Dans le nord du comté, les personnes âgées sont préoccupées par la qualité de leur pension. Et dans le sud du comté, les familles plus jeunes veulent des logements abordables».

Bernard BOCQUEL



photo Bernard Bocquel

Alan Turner, candidat NPD dans Saint-Boniface. «Je pense que beaucoup de personnes n'ont pas fait leur décision. Je ne sais pas où Gallup trouve ses chiffres. Et la beauté, c'est que les gens écoutent ce que je dis et prennent le temps de réfléchir».

VITE LU, VITE SU

Winnipeg

Pro-vie informe

La Ligue pour la vie de Winnipeg organise une séance d'information avec film sur l'avortement, l'euthanasie et l'infanticide, mardi 15 novembre à 20h au bureau de la Ligue, 579 rue Desmeurons.

Le film sera suivi d'une discussion durant laquelle le public pourra poser des questions.

Ronald Duhamel, candidat libéral

La politique? Un moyen d'aider les gens

Qu'est-ce qui a poussé Ronald Duhamel à se lancer dans l'arène politique? «J'aime travailler avec et pour les gens», répond-t-il.

Les gens. Ces 2 mots reviennent constamment dans la bouche de l'ex-sous ministre de l'Education au Manitoba (jusqu'en 1986). «Il y a beaucoup d'intelligence et de potentiel chez les gens, mais il faut savoir les trouver et aider les gens à en prendre conscience», affirme-t-il.

Ronald Duhamel a mené l'essentiel de sa carrière de haut fonctionnaire dans l'Education en Ontario. Ce n'est qu'en 1979 qu'il est revenu au Manitoba pour occuper le poste de sous-ministre adjoint de l'Education. C'est à cette époque qu'il a commencé à penser à une future carrière politique.

«J'envisageais de briguer l'investiture libérale à Saint-Boniface dès que la situation le permettrait, explique-t-il. Après la victoire des conservateurs en 1984 et le refus du député libéral sortant, Robert Bockstael, de se représenter, j'ai pensé que le moment était venu de réaliser cet objectif».

«Pourquoi le parti libéral? Pour plusieurs raisons. La première, c'est que je suis issu d'une famille libérale. Les performances impressionnantes réalisé par le parti libéral dans le passé sont une autre raison».

«C'est aussi un parti pragmatique, éclectique, qui emprunte à droite et à gauche ce qu'il y a de bon, qui n'est pas enfermé dans un cadre idéologique paralysant. Ce pragmatisme reflète bien mon caractère. J'aime envisager toutes les options possibles, sans a priori idéologiques, avant de prendre une décision».



photo: Laurent Gimenez

Ronald Duhamel au siège des libéraux de Saint-Boniface. «Saint-Boniface, c'est non seulement le centre géographique du Canada, c'est aussi un microcosme de la société canadienne, avec sa population d'anglophones, de francophones, de néo-canadiens et d'autochtones».

«Si quelqu'un d'autre a une bonne idée, même un adversaire politique, j'aurai le courage, le caractère et la sagesse de dire: c'est une bonne idée, je la fait mienne».

«Ma principale motivation en politique, c'est les gens. J'aime profondément travailler avec les gens et pour les gens. Je veux les aider à trouver des solutions à leurs problèmes, les encourager à se prendre en main, et la politique, pour moi, c'est le moyen d'atteindre cet objectif».

Si Ronald Duhamel aime tellement être prêt des gens, pourquoi n'a-t-il pas choisi de se lancer dans la politique provinciale plutôt que fédérale? «Il y a toutes sortes de questions qui intéressent les gens dans leur quotidien et qui relèvent du fédéral», répond le professeur titulaire à l'Université du Manitoba.

«Prenons l'exemple de l'environnement. Il y a des problèmes de pollution partout: dans l'air, dans l'eau, au niveau du bruit, etc. Quand des problèmes concrets de pollution se présentent, il faut les régler immédiatement».

«Cela n'empêche pas qu'il faut aussi penser à l'avenir. Nous avons besoin d'une société plus sensible aux problèmes d'environnement. Tôt ou tard, nos réserves de pétrole et de gaz s'épuiseront. Dès maintenant il faudrait songer à développer les énergies naturelles et renouvelables: le soleil, l'eau, etc».

«Cela dit, je tiens à rester proche de mes électeurs. Je prend l'engagement, si je suis élu, d'aller visiter chaque semaine des familles de Saint-Boniface quand je serai au Manitoba. Je ne veux pas perdre le pouls de la population. Et je veux aussi qu'on me dise ce que je fais bien et ce que je ne fais pas bien».

Laurent GIMENEZ

Baisse des électeurs inscrits à Saint-Boniface

Les francophones pèsent plus lourd

Il y a environ 4 770 électeurs en moins qui se sont inscrits sur les listes électorales à Saint-Boniface par rapport à l'élection de 1984.

Quelque 58 330 personnes se sont inscrites sur les listes électorales qui ont été bouclées le 4 novembre. On en comptait 63 100 lors des précédentes élections fédérales de 1984, soit 4 770 de plus. Lucille Bouvier, présidente d'élection à Saint-Boniface, attribue surtout cette baisse aux changements de frontières du comté.

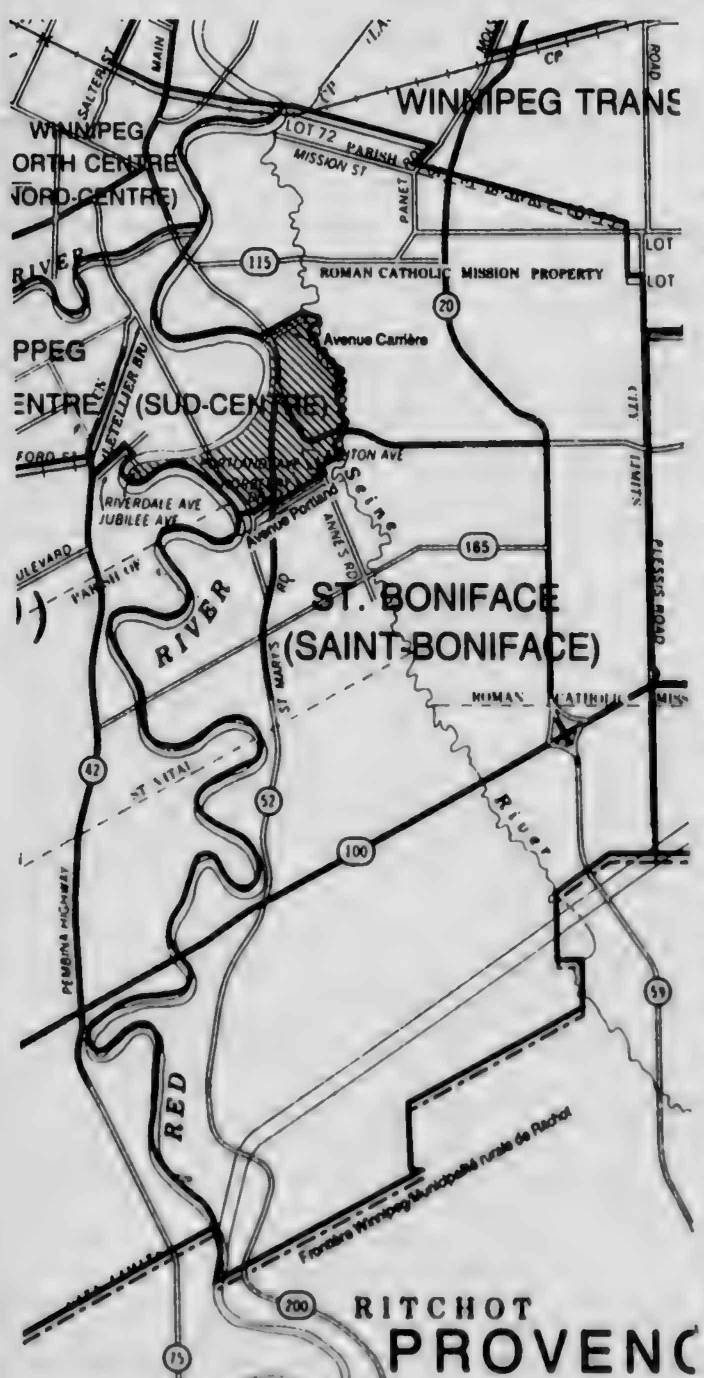
En effet, entre 1984 et 1988, les frontières des comtés fédéraux ont été complètement remodelées. Dans la nouvelle carte, Saint-Boniface perd 7 000 résidants. La Commission fédérale de délimitation a dû «couper» une partie de l'ancien comté de Saint-Boniface afin de ramener sa population de 87 194 en 1981 à 80 240 en 1986 (la moyenne provinciale est de 73 303).

Selon le dernier recensement de 1986, il y avait 18 125 francophones dans l'ancien comté de Saint-Boniface à cette époque. Cela représentait 19,3% de la population totale. Dans le nouveau comté, le nombre de francophones tombe à 16 570 (1 555 en mois), mais il représente 20,7% de la population totale (80 240).

Proche

On constate en effet que la proportion de francophones dans le quartier qui disparait n'était que de 11,6% en 1986, ce qui est bien en-dessous de la moyenne pour tout Saint-Boniface (20,7%).

Autre constatation: les francophones se maintiennent fort bien dans les quartiers en développement situés au sud du boulevard Bishop Gradin. Leur nombre a augmenté de 130% entre 1976 et 1986, ce qui est très proche de la progression de la population totale (+152%).



Le comté de Saint-Boniface, revu et corrigé par la Commission fédérale de délimitation. La partie hachurée indique le quartier qui a été rattaché au comté de Winnipeg Sud-Centre.





APPEL D'OFFRES

Des soumissions visant les projets ci-dessous seront reçues jusqu'au 1er décembre 1988. Les soumissions devront être adressées au directeur général du Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G7.

On peut se procurer les documents relatifs à ces soumissions au Bureau du Ccfm, à l'adresse susmentionnée, téléphone: 233-8972.

PROJETS

Cartes postales du CCFM – 6 à 12 différentes ébauches

Calendrier franco-manitobain d'artistes/artisans, métiers d'arts, etc. – 6 à 12 différentes ébauches

Date limite: le 1er décembre 1988

Le Ccfm se réserve le droit d'accepter plusieurs ou aucune des soumissions.

La Division scolaire de Fort Garry n° 5
est à la recherche d'un(e)

orthopédagogue bilingue

au niveau élémentaire et présecondaire à partir du 3 janvier 1989.

Les candidats doivent être détenteurs d'un brevet d'enseignement du Manitoba ainsi que d'un brevet spécialisé en orthopédagogie.

Veuillez soumettre votre demande d'emploi avec trois références à:

M. Jim Beaque
Directeur général adjoint
Division scolaire de Fort Garry
757 Lyon Street
Winnipeg (Manitoba)
R3T 0G6

La Division scolaire de Transcona-Springfield n°12

est à la recherche d'un(e)

commis
(Niveau I ou II)

Bureau central de Transcona à plein temps.

QUALIFICATIONS:

- bonne connaissance des deux langues officielles;
- connaissance des systèmes AES ou Micom préférables;
- dactylographie de 60 m/m;
- habileté de traiter avec le public.

SALAIRE: 1 147$ par mois (I) ou 1 207$ (II) (taux de 1987).

ENTRÉE EN FONCTIONS: immédiatement.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande d'emploi accompagnée de leur curriculum vitae avant **le 15 novembre 1988**, à:



La directrice-générale
La Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12
760, avenue Kildare est
Winnipeg (Manitoba) R2C 3Z4

Préposé(e) aux allocations

Sous la direction du superviseur, le titulaire évaluera les demandes d'allocations de garde de jour selon l'évaluation des revenus et traitera les feuilles de présence aux fins du versement d'allocations. Il fera aussi passer des entrevues aux demandeurs ainsi qu'aux dispensateurs de service de garde de jour, enquêtera sur les prétendus détournements d'allocations, sera présent aux rencontres d'information, autorisera des évaluations relatives à des besoins sociaux de nature spéciale et assistera avec le superviseur aux auditions des appels. Ce concours servira à établir une liste d'admissibilité.

TITRES ET QUALITÉS:

Le candidat aura au moins 2 années d'expérience dans le domaine de l'évaluation financière, à un poste de responsabilité, de l'expérience auprès du public, et une certaine expérience quant à la mise en application de dispositions législatives. Il devra connaître des techniques d'organisation et de résolution de problèmes et pouvoir s'exprimer en français pour être admissible à l'un des postes. Les personnes visées par le programme d'Action positive recevront une attention spéciale au cours de la sélection.

ÉCHELLE DE SALAIRE: 25 192$ à 29 163$ par année

CONCOURS N°: 2131

DATE LIMITE: le 28 novembre 1988

Adresse: SERVICES COMMUNAUTAIRES MANITOBA
Services des ressources humaines
270, rue Osborne nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V7

CN

BÂTIMENTS À VENDRE – RÉGION DES PRAIRIES

Nous invitons les intéressés à présenter des soumissions cachetées portant l'indication «Soumission 4540-1-S03» concernant l'achat des installations énumérées ci-dessous et leur enlèvement de la propriété du CN à Emerson au Manitoba. La soumission doit parvenir à G.M. Ball, directeur régional, Achats et stocks, Chemins de fer nationaux du Canada, C.P. 244, Succursale postale Transcona, Winnipeg (Manitoba) R2C 3R4 au plus tard à midi le mercredi 23 novembre 1988.

1 bâtiment de gare
67 pi x 26 pi

Les travaux doivent être terminés et les lieux nettoyés au plus tard le 30 novembre 1988.

Pour visiter le bâtiment ou pour de plus amples renseignements, communiquer avec F. Haglund au (204) 946-2264.

Le bâtiment est vendu «dans l'état où il est et à l'emplacement où il se trouve». L'acheteur doit prendre à sa charge les coûts inhérants à l'interruption des services publics, à l'enlèvement du bâtiment et au nettoyage des lieux y compris, s'il y a lieu, au retrait des fondations et au remplissage des excavations.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions et ne s'engage pas à accepter la plus élevée.

G.M. Ball
Directeur régional –
Achats et stocks



VIA RAIL CANADA INC., la société responsable de la gestion et de l'exploitation de tous les services ferroviaires voyageurs intervilles et transcontinentaux au Canada est actuellement à la recherche de candidats pour le poste de commis-sténo.

Le candidat doit détenir un diplôme en secrétariat, ou l'équivalent, et doit avoir un minimum de deux années d'expérience en traitement de texte, de préférence avec Wordperfect et Lotus 1-2-3.

Le candidat doit également avoir de bonnes relations interpersonnelles et la facilité de communiquer verbalement et par écrit dans les deux langues officielles.

Les personnes intéressées sont priées de remettre aussitôt que possible leur curriculum vitae décrivant leur expérience professionnelle et leur formation, de même qu'une lettre d'introduction, en se présentant à l'adresse suivante.

Via Rail Canada Inc.
Ressources humaines
191, rue Broadway,
bureau 602
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3T8

Les candidatures seront acceptées entre 8h30 et 16 h du lundi au vendredi.

VIA Rail offre à tous des chances égales en matière d'emploi, y compris aux femmes, aux autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles. Veuillez indiquer sur votre demande si vous faites partie d'un ou de plusieurs de ces groupes désignés.

La Division scolaire de Saint-Boniface

recherche un(e)

enseignant(e)

pour la 1re année, à **l'école Guyot (immersion).**

Date d'entrée en fonctions: **du 3 janvier 1989 au 14 avril 1989.**

Il y a possibilité que l'emploi se prolonge jusqu'au 30 juin à un autre niveau.

On vous demande de prendre contact avec:



Monsieur Jean Beaumont
Directeur
École Guyot
400, prom. Willowlake
Winnipeg (Manitoba) R2J 3K2
Tél.: 257-2540

LE COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

recherche un(e)

moniteur/trice

Le nouveau Centre de conditionnement physique du Collège de Saint-Boniface est à la recherche de candidatures pour le poste temporaire à plein temps de moniteur/trice.

Sous la direction de l'Administratrice du Centre, la personne choisie devra:

- répondre au téléphone (noter les réservations des terrains);
- accueillir les membres du Centre et leurs invités(ées);
- surveiller les activités des membres;
- voir à l'entretien de l'équipement sportif;
- assurer la propreté du Centre;
- accomplir des tâches de commis;
- démontrer une habileté avec un tiroir de caisse.

Qualifications requises:

- excellente connaissance des deux langues officielles;
- personne organisée et avenante;
- possède des qualités de leadership;
- confiant(e) et capable de travailler avec un minimum de surveillance;
- prêt(e) à apprendre/suivre des cours si nécessaire.

Éducation et expérience:

- une douzième année ou son équivalente;
- toute expérience dans un domaine connexe un atout certain.

Date d'entrée en fonctions et salaire à négocier selon contrat renouvelable.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae dès que possible à:



Louise Marion
Administratrice du Centre de Conditionnement physique
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7

RADIO-CANADA

est à la recherche d'un(e)

chef des communications Manitoba

Fonctions:

Chargé(e) d'organiser, de diriger et de coordonner les activités de la publicité et de la promotion de la radio et de la télévision régionales françaises au Manitoba et de fournir des conseils professionnels aux cadres supérieurs locaux au sujet des communications générales de la Société.

Exigences:

- premier diplôme universitaire, de préférence dans le domaine des communications;
- français et anglais écrits et parlés couramment;
- minimum de 2 à 5 ans dans le domaine des communications.

Les pratiques de Radio-Canada sont conformes à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Les candidatures doivent parvenir, avant le 25 novembres 1988, à

Société Radio-Canada
Ressources humaines
B.P. 160
Winnipeg (Manitoba) R3C 2H1



Le but du projet de restructuration de la SFM

Impliquer le plus de gens possible

Plus représentatif et plus coûteux. Tel apparaît le modèle de restructuration de la Société franco-manitobaine (SFM) qui sera soumis à l'assemblée annuelle du 19 novembre.

Le nouveau modèle, rendu public le 9 novembre, a été élaboré à la suite du congrès des Etats généraux de la francophonie au mois de mars. Une résolution avait alors été adoptée demandant que la SFM «se donne les mécanismes nécessaires pour retourner à la base et être plus à l'écoute des différentes communautés franco-manitobaines».



Lucille Blanchette.

Pour la présidente de la SFM, Lucille Blanchette, l'un des points forts du modèle proposé est «qu'il garantit la représentativité des régions et des organismes, contrairement à la structure actuelle de la SFM».

De quelle façon? En établissant un système dans lequel 10 secteurs seraient représentés (1) et 10 conseils de régions élus au suffrage universel (2). 33 des délégués élus formeraient un conseil général qui, a son tour, désignerait un conseil exécutif responsable de la gestion des dossiers au jour le jour.

«Ce qui est important, c'est que le plus de gens possible, dans toutes les régions, soit impliqués, explique Lucille Blanchette. Le système permettrait à chacun de participer. Par exemple, quelqu'un qui n'appartient à aucun organisme pourrait voter ou être élu grâce aux conseils des régions».

10 régions

Si ce modèle est adopté le 19 novembre, il sera progressivement mis en place entre février 1990 et février 1994. Un groupe de travail de 5 personnes sera nommé pour accomplir cette tâche.

La SFM proposera durant l'assemblée annuelle la semaine prochaine un comité de nomination possible de ce groupe de travail. Il serait composé de l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Antoine Hacault, du recteur du Collège universitaire, Paul Ruest, du juge en chef de la cour d'appel du Manitoba, Alfred Monin, et de la supérieure provinciale des Soeurs Grises,Jacqueline St-Yves.

Lucille Blanchette estime que la nouvelle structure ne pourrait fonctionner que si le Secrétariat d'Etat acceptait d'augmenter le montant de ses subventions à la SFM (649 000$ cette année).

«On est en train d'évaluer le coût, indique-t-elle. Tout ce que je peux dire pour l'instant, c'est qu'il faudrait une subvention beaucoup plus importante qu'à l'heure actuelle».

Il n'est pas question cependant de créer un système semblable à celui de la Saskatchewan où un seul organisme gère la totalité des fonds accordés par le Secrétariat d'Etat. «Les organismes existants, comme la FPCP, resteraient comme ils sont, avec leur propre budget, leurs dossiers et leur travail au jour le jour», conclut Lucille Blanchette.

Laurent GIMENEZ

(1) Liste des secteurs concernés: agriculture, communications, culturel, économie, éducation, patrimoine, santé, services communautaires, sports et loisirs, spirituel/religieux.

(2) 5 régions rurales: Seine, Rouge, Montagne, Agassiz / Cheval blanc, Nord-Ouest. 5 régions urbaines: Transcona, Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Winnipeg.

VITE LU, VITE SU

Saint-Pierre-Jolys

Les permis de construire plus cher

Le conseil municipal de Saint-Pierre-Jolys a décidé le 7 novembre de retenir les services de l'ingénieur consultant G. Cousins de Winnipeg.

Sa tâche consistera à déterminer la bonne hauteur des caves dans les maisons où des travaux sont effectués ou dans les maisons en construction. Le maire de Saint-Pierre-Jolys, Gérald Fontaine, explique les raisons de cette décision:

"Le problème, c'est que parfois, le niveau de la cave dans les maisons est trop haut, ce qui donne des hauteurs inégales selon les maisons. Cela pose des problèmes esthétiques et ça peut aussi être gênant pour les voisins".

L'ingénieur Cousins interviendra à chaque fois qu'un permis de construire sera délivré. Le coût du permis augmentera en conséquence mais on ignore encore de combien. "On chargera juste ce que nous charge le consultant. Le village n'a pas l'intention de faire de l'argent avec ça", indique Gérald Fontaine.

LG

La Division scolaire de la Rivière-Rouge nº 17

est à la recherche d'un(e)

enseignant(e) bilingue

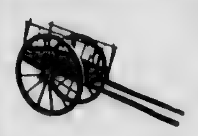
(français et anglais)

pour combler le poste suivant:

INSTITUT COLLÉGIAL ST-PIERRE:

1,00 professeur au niveau secondaire pour enseigner les mathématiques et les sciences (poste à terme de février à juin 1989).

Veuillez s'il vous plaît adresser votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae au:



Directeur général
Division scolaire de la Rivière-Rouge nº 17
C.P. 219
St-Pierre-Jolys (Manitoba) R0A 1V0
Téléphone: 1-433-7815

L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DES SOEURS GRISES

est à la recherche d'un(e)

secrétaire bilingue

Exigences:

- bonne capacité de rédaction en français et en anglais;
- expérience en traitement de texte;
- deux années d'expérience;
- dactylographie, vitesse de 50 mots à la minute.

Entrée en fonctions: immédiatement.

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature en envoyant un curriculum vitae à:

Soeur Lucille Damphousse, s.g.m.
Secrétaire provinciale
151, rue Despins
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0L7

La Liberté, le journal de l'année de l'APFHQ



L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE SAINT-BONIFACE

est à la recherche d'un(e)

coordonnateur(trice) des langues officielles

L'Hôpital général de Saint-Boniface, établi en 1871 par les soeurs Grises de la Charité de Montréal «Soeurs Grises», a une capacité de 850 lits. Cet hôpital est une institution de soins tertiaires qui est affiliée à l'Université du Manitoba. Sa mission incarne les principes catholiques dans les soins de la santé et est inspirée par la philosophie qui souligne les qualités de la compassioin, de la dignité humaine et de la responsabilité sociale dans le soin de la personne totale, y compris sa dignité spirituelle et physique.

En conformité avec la mission de l'Hôpital général de Saint-Boniface, l'Hôpital est à la recherche d'un(e) coordonnateur(trice) des langues officielles afin de développer, dans la mesure du possible, un milieu où les francophones pourront parler leur langue et se sentir chez eux. L'individu sera responsable de développer et de recommander un processus de planification stratégique en ligne avec la mission de l'Hôpital ainsi qu'un plan d'exécution, ceci suite à une recherche soignée qui détermine les besoins de l'Hôpital.

QUALIFICATIONS:

- excellente connaissance du français et de l'anglais;
- baccalauréat requis ou expérience reliée à ce travail;
- expérience et/ou connaissances pertinentes dans la planification, la gestion et les relations publiques;
- empathie et appui de la mission et de la vision des Soeurs Grises;
- connaissance des principes de fonctionnement dans les secteurs publics, académiques et de la santé, ainsi que de ours problèmes connexes;
- habileté en relations interpersonnelles;
- connaissance du milieu franco-manitobain.

Les personnes intéressées à ce poste sont invitées à soumettre une lettre de demande d'emploi avec copies d'un curriculum vitae en français et en anglais, ainsi que leurs attentes en matière salariale avant le 30 novembre 1988 à:

Soeur Mary Thille
Vice-présidente Mission
Hôpital général de Saint-Boniface
409, avenue Taché
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2A6

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES BALCAEN-VERMETTE INC.

1063, Autumnwood
AUTOPAC — TÉL.: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

EXTENSION DE 5 LOGEMENTS FAMILIAUX WINNIPEG SMHR #1003

Logement Manitoba, de concert avec la SCHL, prévoit construire une extension de 5 logements familiaire à l'immeuble existant situé du 331, Sutton, à Winnipeg.

Les documents de soumission établis par Logement Manitoba peuvent être obtenus auprès de l'Association des constructeurs de Winnipeg, de Southam Building Reports, de Sanford Evans, des bureaux de Logement Manitoba à Winnipeg.

Les entrepreneurs généraux doivent déposer leurs plans et devis au plus tard le 7 novembre 1988 au bureau de Logement Manitoba, Direction des services de plans, 287, avenue Broadway; et verser un chèque certifié ou un mandat postal de 100$ payable à l'ordre de la SMHR. Les soumissionnaires perdront leur dépôt s'ils ne renvoient pas les documents de soumission en bon état dans la semaine suivant la date limite de soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié ou d'un cautionnement de soumission représentant 10 p. 100 de la valeur du marché, payable à l'ordre de Logement Manitoba. Le titulaire du marché devra présenter un cautionnement d'exécution représentant 50 p. 100 de la valeur du marché.

Les soumissions cachetées indiquant bien le contenu, adressées au secrétaire de la SMHR, 287, avenue Broadway, Winnipeg, seront acceptées jusqu'à 14 h, heure de Winnipeg, le 18 novembre 1988. Téléphone: 945-4665.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.







AVIS DE VENTE

Nous invitons les intéressés à présenter leur soumission pour l'achat d'environ 36 100 traverses de rebut situées aux endroits suivants:

Atikokan	Environ	1500
Elizabeth	Environ	1600
Mathieu	Environ	3200
Glenorchy	Environ	5200
Mine Centre	Environ	14 500
Siebert Pit	Environ	6500
Rainy River	Environ	2000

Aucune soumission ne sera acceptée après midi, le jeudi 17 novembre 1988. Les traverses devront être enlevées au plus tard le 17 décembre 1988.

La vente est F.A.B. et les marchandises doivent être acceptées dans l'état où elles sont et à l'emplacement où elles se trouvent.

On peut obtenir les formules de soumission auprès du Bureau du directeur régional, Achats et stocks, 2 Hoka Street South, Winnipeg, a/s G.M. MacDonald, téléphone (204) 224-6349.

Pour voir les traverses, communiquer avec R. Edwards, adjoint à l'Ingénierie, Thunder Bay (Ontario) téléphone (807) 475-6747 ou G. East, Chef de la voie, Fort Frances, Ontario, téléphone (807) 274-9793.

L'adjudicataire devra régler l'achat par chèque visé avant de procéder à l'enlèvement des unités. La Compagnie se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions, en totalité ou en partie.

G.M. Ball
Directeur régional –
Achats et stocks
Transcona CN

Une carrière dans les services financiers,

l'avez-vous considérée????

Nous avons des

postes à temps partiel.

La formation est offerte.

Aucune limite aux possibilités financières.

Téléphonez à Camille ou Glen

pour plus d'informations,

au

222-5211 ou 222-5212

Une carrière dans les services financiers,

l'avez-vous considérée????

Nous cherchons des

gérants d'affaires.

Aucune expérience nécessaire.

La formation est offerte.

Aucune limite aux possibilités financières.

Téléphonez à Camille ou Glen

pour plus d'informations,

au

222-5211 ou 222-5212

Affaires indiennes et du Nord Canada — Indian and Northern Affairs Canada

COLLECTIVITÉS ISOLÉES DU MANITOBA

NOUS CHERCHONS:
Des conseillers en éducation spéciale et en éducation de la première enfance.

VOUS DEVEZ:
Posséder un brevet d'enseignement valide du Manitoba (ou être en mesure de l'obtenir) et un certificat en éducation spéciale ou en éducation de la première enfance. Avoir fait preuve de rendement satisfaisant en classe suite à l'obtention du brevet ou pendant la période de stage. Le fait de posséder une certaine expérience de travail auprès d'enfants indiens et de parler une langue autochtone sera considéré comme un atout. La connaissance de l'anglais est essentielle. Les candidats retenus devront passer un examen médical d'embauchage et subir une vérification approfondie de la fiabilité avant d'être nommés à tout poste isolé. Ils devront en outre être prêts à voyager.

NOUS OFFRONS:
Une échelle de salaire s'étendant de 16 886$ à 42 036$ (en voie de révision) par an; plus une prime d'isolement le cas échéant et un logement loué.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et/ou votre demande à:

R. Risbey – Coordonnateur en éducation spéciale
Affaires indiennes et du Nord Canada
Bureau régional du Manitoba
275, avenue Portage, bureau 1100
WINNIPEG (Manitoba) R3B 3A3

For information in English, contact the above office.

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous.

Canada

Postes Canada s'affranchit des services en français

Depuis que les bureaux de poste de Saint-François-Xavier et de Dufrost ont été privatisés, il n'y a plus de service bilingue pour le courrier dans ces villages.

13 privatisations

La Société canadienne des postes est engagée depuis 2 ans dans un processus de privatisation d'une partie de ses bureaux de poste ruraux au Canada. La méthode consiste à confier le service postal à un commerce privé lié à Postes Canada par un contrat de franchise renouvelable chaque année. *(Voir encadré).*

Selon l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, 198 bureaux de poste au Canada ont déjà été privatisés («convertis», pour employer la terminologie de Postes Canada) et 143 autres fermés. Au Manitoba, Postes Canada parle de 13 «conversions» (1).

Le bureau de poste de Saint-François-Xavier (tout près de Winnipeg) a été privatisé il y a environ 2 ans. Les maîtres de poste qui s'étaient succédé avant cette date assuraient tous un service bilingue.

Aujourd'hui, le service postal est placé sous la responsabilité du propriétaire du Lakeview Country Store. Lui-même et tous les employés du magasin ne parlent pas le français.

10% pour des services bilingues

A Dufrost, situé à une soixantaine de kilomètres de Winnipeg, Gérard Marion a longtemps porté les 2 casquettes de maître de poste et propriétaire du magasin général *(où est installée la poste)*. Au mois d'août, il a pris sa retraite et a déménagé à Saint-Boniface.

Postes Canada en a profité pour privatiser le bureau de poste local. C'est-à-dire que l'on a confié le service postal en franchise au nouveau propriétaire du magasin général. Or, ce dernier, Tom Cornish, est unilingue anglais.

Depuis 1986, 3 villages franco-manitobains ont vu leur bureau de poste privatisé: Aubigny, Saint-François-Xavier et Dufrost. Dans 2 d'entre eux, la conséquence a été la disparition des services bilingues (à Aubigny, c'est maintenant la Caisse populaire qui s'occupe du service postal).

Il y a de quoi être inquiet pour les futures privatisations. Pourtant, un règlement interne à Postes Canada stipule que des services bilingues doivent être offerts là où 10% au moins de la population ou 500 résidants sont bilingues. Si l'on en croit les chiffres du recencement de 1986, c'est le cas de Saint-Franois-Xavier et de Dufrost (2).

photo Bernard Bocquet

Depuis 1986, 3 villages franco-manitobains ont vu leur bureau de poste privatisé: Saint-François-Xavier, Dufrost et Aubigny. Seul ce dernier a pu continuer à bénéficier d'un service bilingue. La poste a en effet été confiée à Suzanne Richard (photo), l'employée de la Caisse populaire d'Aubigny.

Postes Canada cherche des bilingues

Faut-il en conclure que Postes Canada ne respecte pas ses propres dispositions en matière de bilinguisme? Brian Garagan, porte-parole de Postes Canada, avance une autre explication: «Le problème, c'est qu'il nous a été impossible de trouver un magasin où il y ait une capacité bilingue, tant à Dufrost qu'à Saint-François-Xavier», affirme-t-il.

Il existe pourtant à Saint-François-Xavier une succursale de la Caisse populaire d'Elie, installée, d'ailleurs, dans le même bâtiment que le magasin général qui s'occupe des services postaux. L'unique employée de la Caisse populaire, Irène Régnier, est parfaitement bilingue.

Nous avons appelé Aurèle Rémillard, directeur de la Caisse populaire d'Elie depuis 6 ans et demi, pour lui demander si Poste Canada avait pris contact avec lui pour lui proposer le contrat de franchise. Sa réponse a été très claire.

«Jamais. En tout cas pas depuis que je suis là. Si ça avait été le cas, il est fort probable que l'on aurait accepté. Cela nous aurait permis de nous développer, d'embaucher une personne supplémentaire. A mon avis, Poste Canada n'a pas dû chercher bien fort».

Laurent GIMENEZ

(1)Bureaux de poste privatisés d'après Postes Canada: Belleview, Aubigny, Blumenort, Fort White, Langruth, Matlock, Napinka, Petersfield, Riding Mountain, Saint-François-Xavier, Swan Lake, Dufrost, Lakeland.

(2) Dufrost est situé dans la municipalité rurale De Salaberry dont 58% de la population est francophone, selon le dernier recencement de Statistique Canada. Quant à la municipalité rurale de Saint-François-Xavier, elle comprend, toujours selon les mêmes sources, 17,5% de francophones.

Pas de privatisations forcées

A long terme, Postes Canada compte bien privatiser les quelque 5 220 bureaux de poste ruraux du Canada.

En 1986, la société s'est fixée une période de 10 ans pour tenter d'atteindre cet objectif. Concrètement, à chaque fois qu'un maître de poste en région déménage, prend sa retraite ou disparait, Poste Canada s'efforce de privatiser le bureau.

Cependant, comme l'explique le porte-parole de Postes Canada, Brian Garagan, «Il n'y aura pas de conversion forcée dans aucun bureau. La période de 10 ans n'est pas impérative. Il n'est pas question de tout convertir d'ici 10 ans».

Dans certains cas, le bureau de poste rural peut être tout simplement fermé, si Postes Canada estime qu'il n'a plus de raison d'être. Dans d'autres cas, le statu quo est maintenu parce qu'on estime qu'il n'est pas souhaitable de privatiser. C'est ce qui s'est passé, par exemple, à Birdtail.

La direction de Postes Canada affirme que la privatisation permettra d'augmenter le nombre de comptoirs postaux dans tout le pays.

Les souvenirs d'un as des As

Ron Freynet sait coacher les jeunes

Ron Freynet se souvient bien de ses débuts dans la ligue Hanover-Taché dans les années 70. Ces années où les As de Sainte-Anne et les Flyers de Philadelphie avaient plus d'une chose en commun!

«On était une grosse équipe robuste, avec les frères Chaput, Maurice et Hubert, Al Snyder et Denis Pattyn», se rappelle le centre qui a participé à neuf équipes championnes depuis qu'il s'est joint aux As en 1973-74.

«Depuis ces années-là, mon but personnel a été d'être parmi les trois premiers compteurs de la ligue, explique Ron Freynet, qui a terminé 7 ou 8 fois au haut du classement individuel. C'était d'ailleurs un de mes rôles dans l'équipe des As».

A plus d'une reprise, le Sainte-Annois qu'on appelle «Fritz» a rivalisé avec Arthur Coulombe de Saint-Malo pour le trophée du meilleur compteur.

En ce début de saison 88-89, peu de choses ont changé à Sainte-Anne. L'équipe est encore robuste, encore préoccupé par la victoire.

Depuis un an ou deux, Ron Freynet s'est impliqué dans le hockey mineur à Sainte-Anne. Il est l'entraîneur des Novice A, des jeunes âgés de 8 et 9 ans. Son fils Yvan joue au hockey maintenant et sa fille Julie joue à la ringuette.

«C'est clair que les jeunes que j'entraîne admirent les As et aspirent à jouer avec eux», remarque Ron Freynet.

Evidemment, ces Novices sont fiers que leur entraîneur joue cette année. Pour sa part, Ron Freynet a trouvé des nouveaux défis à entraîner les 8 et 9 ans. La preuve est que son équipe a remporté le championnat «Golden Boy» l'an dernier contre des jeunes équipes de Winnipeg.

«J'aime avoir la chance de montrer aux jeunes à Sainte-Anne ce que j'ai appris au cours des années. De cette manière, je peux redonner au village tout ce que j'ai eu des As.»

Daniel TOUGAS



photo Daniel Tougas

Le succès des As de Sainte-Anne au cours des années, Ron Freynet l'attribue en partie au dévouement des gérants: Lionel Laurin dans les années 70, Gérard Laramé dans les 80 et depuis deux ans, Jacques St-Vincent. «Aussi, je dirais qu'une des grosses forces de Sainte-Anne est son système de hockey mineur, note le Sainte-Annois de 33 ans. Le hockey dans le village est très organisé. Les jeunes sortent bien entraînés.»

«Fritz» livre ses commentaires

Voici les premières choses qui venaient à l'esprit de Ronald Freynet quand on lui demandait de commenter sur les équipes de la HTHL.

Saint-Malo: très vite, excellent coup de patin; équipe difficile dans les éliminatoires; dans les derniers 5 ans, les As ont gagné 2 fois la coupe, Saint-Malo 3 fois.

Grunthal: équipe robuste; dans le temps, jouer à Grunthal c'était une expérience en soi: la foule essayait de nous intimider en poignant les joueurs le long de la bande!

Steinbach: assez bonne équipe, mais qui n'a pas la volonté de gagner des équipes francophones. Surtout si je la compare à La Broquerie, Sainte-Anne et Saint-Malo où gagner, c'est une affaire de vie ou de mort!

La Broquerie: équipe forte dans les 70, mais qui se fie maintenant à 4 ou 5 très bons joueurs; ça rend les choses difficiles quand vient le temps des éliminatoires.

Landmark: beaucoup de rapidité; des bons joueurs, surtout depuis qu'ils ont des joueurs d'Ile-des-Chênes avec eux.

Saint-Adolphe/Niverville: une équipe assez équilibrée; l'année passée, ils sont revenus dans la ligue avec une équipe robuste; anciennement Niverville était un des principaux rivaux de Sainte-Anne.

Mitchell: une équipe jeune qui se rebâtit; leur hockey mineur est assez bien organisé; avec un peu d'expérience, ils auront une bonne formation.

Sainte-Anne: une équipe qui a toujours été une des meilleures dans le circuit; on le voit chez les jeunes qui montent: ils sont fiers d'être reconnus comme des As.

Saint-Pierre: fort dans les années 70, assez faible dans les 80; pourtant, ils ont des bons patineurs, mais il y a quelque chose qui fait qu'ils ne gagnent pas beaucoup de parties.

Lorette: une équipe qui change chaque année, pas constante; bon une année, faible l'année d'après; leur hockey mineur leur assurera sans doute une bonne équipe d'ici 5 ans.

D.T

La justice borgne dans la LNH

Les préfets de discipline ont fermé un oeil

Tiens, tiens. L'alarme a finalement sonné dans les bureaux des soi-disant dirigeants de la Ligue nationale. On s'attaque aux attaquants.

Il y en a sans doute plusieurs qui ont été pris au dépourvu avec les suspensions importantes accordées à messieurs Tocchet, Messier et Shaw. Dont des journalistes qui avaient des articles déjà rédigés pour s'attaquer aux responsables de la discipline.

Mais, à la surprise générale, on a cru bon sévir assez sévèrement contre Tocchet *(qui est venu prêt d'enlever un oeil à Dean Chynoweth)*; contre maître Messier *(qui a, "par accident", cassé quatre dents de Rich Sutter d'un coup de bâton bien placé)*; et contre Shaw *(qui est venu à quelques centimètres de mettre fin à la carrière assez prometteuse de Mario Lemieux)*.

Cette année est cruciale pour la Ligue Nationale, surtout aux Etats-Unis, où, tout à coup, le hockey est à la mode. Le sport canadien est d'avantage sous la loupe, de ces jours, au sud du 49e parallèle.

Alors, quoi de mieux pour éliminer les manchettes sur les incidents malheureux que des punitions sévères? Ainsi, au lieu d'avoir des athlètes blessés et insatisfaits, on a droit à des Messier, Tocchet et Shaw stupéfaits.

Avec l'arrivée de l'âge vidéo, échapper à la surveillance de l'arbitre n'est plus assez. Quinze ans de technologies nouvelles ont finalement été accepté au sommet. Si, sur vidéo, un joueur enlève la tête d'un autre, il est fort possible qu'en vérité, c'est ainsi que la tête est tombée.



André BRIN

Mais tout n'est pas encore rose dans le domaine de la discipline. Bien que j'offre des bouquets aux dirigeants pour les suspensions des dernières semaines, quelles que soient leurs motivations, on a manqué de sévir à l'endroit de James Patrick et ça m'inquiète.

D'après la Ligue, Patrick n'a pas brandi son bâton avec l'intention de casser la mâchoire de Ron Sutter. Peut-être qu'il l'a brandi, à quatre pieds de la glace avec l'idée de tirer au but? Voyons!!

Mais je remarque en même temps que les Rangers de New York de Patrick sont parmi les meilleures du circuit. Et Patrick est le pilier de leur défensive. Et New York est le pilier américain des revenus de la Ligue Nationale.

Sans doute une coïncidence malheureuse.

André Brin est chroniqueur sportif au Ce Soir de Radio-Canada.

VITE LU, VITE SU

Saint-Boniface

Les écoles anglaises à la baisse

La commission scolaire de Saint-Boniface prévoit, d'ici 5 ans, une baisse des effectifs des écoles anglaises, une forte hausse pour l'immersion et une légère hausse pour le programme français.

Chaque année, la commission établit ses prévisions pour les 5 prochaines années. Les prévisions pour 1993 ont été présentées à la dernière réunion de la commission le 1er novembre. Voici les chiffres par programme:

Français - 1988: 1 486 étudiants inscrits; 1993: 1 532 (prévisions). Immersion - 1988: 1 347; 1993: 1 847. Anglais - 1988: 3 405; 1993: 3 244.

«Je ne suis pas surpris par ces tendances», explique Gerald McConagy, directeur général de Saint-Boniface. «Une des raisons de la baisse des effectifs des écoles anglaises, c'est bien sûr la hausse de l'immersion. Mais c'est aussi parce que la population n'augmente plus au Parc Windsor. Les inscriptions n'ont cessé de tomber dans ce quartier depuis plusieurs années».

L.G

Avis
à certains anciens actionnaires de la Trustco Royal Limitée

Le 18 mai 1982, Frederick H. Sparling, Directeur nommé en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes (ci-après, le Directeur) a entrepris des procédures devant la Cour suprême de l'Ontario contre la Trustco Royal Limitée et d'autres personnes pour le compte de certains actionnaires de la Trustco Royal Limitée (ci-après, actionnaires admissibles). Le motif d'action découle de l'offre publique d'achat non réussie faite par la Corporation Campeau entre le 29 août et le 1er octobre 1980.

Le 19 août 1988, la Cour suprême de l'Ontario a ordonné au Directeur d'aviser, au moyen d'annonces publiques, les actionnaires éventuellement admissibles des procédures entreprises et de les informer de leur droit de déposer une réclamation.

Les actionnaires admissibles sont les propriétaires d'actions ordinaires (classe A ou B) ou d'actions privilégiées convertibles de la Trustco Royal Limitée qui ont déposé des actions en réponse à l'offre publique d'achat non réussie de la Corporation Campeau et qui ont ensuite vendu de ces actions avant le 1er avril 1983 à un prix unitaire inférieur à 23,00 $ pour les actions ordinaires et à 32,78 $ pour les actions privilégiées convertibles.

Les actionnaires admissibles qui souhaitent déposer une réclamation doivent communiquer avec le Directeur en composant le (819) 997-1058 ou en écrivant à la Direction des corporations, Consommation et Corporations Canada, Place du Portage, Tour II, 4e étage, Hull (Québec) K1A 0C9, en vue d'obtenir un formulaire de réclamation. Les réclamations signifiées au moyen des formulaires approuvés par le Directeur doivent être présentées à celui-ci ou lui parvenir au plus tard le 31 décembre 1988. Les réclamations présentées après cette date pourraient être irrecevables.

Le dépôt d'un formulaire de réclamation ne confère pas automatiquement au réclamant le droit de se faire payer en tout ou en partie la somme réclamée.

Consommation et Corporations Canada — Consumer and Corporate Affairs Canada

Canada

Nécrologies



Marie-Reine Cote (née St. Laurent)

Paisiblement, à la Villa Youville âgée de 66 ans, Mme Marie-Reine Côté épouse d'Émilien Côté, douce mère et grand-mère est décédée le vendredi 4 novembre 1988.

Elle laisse dans le deuil son fils Jules Côté (Lilianne), sa fille Yolande Lambert (Noël) de Winnipeg, sa bru Raymonde Côté de Lockport et ses sept chers petits-enfants. Elle laisse aussi dans le deuil ses deux soeurs, Mme Antonia Hupé (Jos), Mme Elianne Petit (Arthur), une belle-soeur Mme Marie St. Laurent et un beau-frère M. Josephat Vincent tous de Winnipeg, plusieurs belles soeurs, neveux et nièces.

Elle a été précédée dans la tombe par un fils Louis et un petit-fils Paul en 1978.

La messe de la Ressurection a eu lieu à 14 h 00 le lundi 7 novembre en l'église de Ste-Anne. Le service s'est terminé à l'église.

La direction des funérailles a été confiée au Salon mortuaire Desjardins 233-4949.

La famille désire remercier le personnel de la Villa Youville pour leur soins et tendresse envers notre mère.

Sr Rose Proulx 1910-1988

Paisiblement après une longue maladie soeur Proulx rendit son âme à Dieu le mercredi 26 octobre 1988 à l'"nfirmerie de la Maison provinciale à l'âge de 78 ans.

Née à St-Anaclet au Québec, soeur Proulx y demeura jusqu'à l'âge de 14 ans alors que ses parents vinrent demeurer à Otterburne au Manitoba. En 1934, elle entra au noviciat des Soeurs Grises à Saint-Boniface, prononça ses premiers voeux en 1937 et fit ses voeux perpétuels à Montréal en 1940.

Pendant de nombreuses années, soeur Proulx se dévoua à la cuisine de La Broquerie et de l'Hospice Taché, à la sacristie de Saint-François-Xavier, Saint-Norbert, Gravelbourg en Saskatchewan, Saint-Paul en Alberta, Sainte-Rose-du-Lac et à la Maison provinciale. Soeur Rose était connue comme une personne priante et ayant une grande dévotion au Sacré-Coeur. Durant ses temps libres elle aimait faire la couture, mais surtout elle donnait beaucoup d'attention à ses plantes et à son jardin. Même après avoir fêté ses cinquante années de vie religieuse elle continua ses activités et ce, jusqu'à quelques mois avant sa mort.

Outre ses compagnes Soeurs Grises, soeur Proulx laisse dans le deuil deux soeurs, Madame Marie Roy de Saint-Pierre au Manitoba et Madame Marie Louise Roy de Saint-Boniface, un frère François de l'Alberta, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les Soeurs Grises remercient le personnel de l'infirmerie pour les soins attentifs donnés à soeur Proulx et les membres de la famille qui l'ont assistée durant sa maladie.

Les prières ont été récitées le jeudi 27 octobre 1988 à 16h à la Maison provinciale, 151, rue Despins et la messe des funérailles célébrée le même jour à 19h30 aussi à la Maison provinciale. L'inhumation au cimetière de la rue Archibald a eu lieu le vendredi matin.

La direction des funérailles avait été confiée au Salon mortuaire Desjardins.

Remerciements

Sincères remerciements aux médecins, au personnel du Repos Jolys et de l'hôpital De Salaberrry pour les bons soins donnés à notre cher Papa pendant sa maladie ainsi que M. l'abbé Maurice Deniset-Bernier qui l'assistera régulièrement.

Merci aux parents et amis qui exprimèrent leur sympathie par leur présence à la messe.

La famille d'Alexandre Dumont

In Memoriam

Laramée - À la douce mémoire de notre cher père, Hermanegile, grand-père et arrière-grand-père, qui est décédé l'an passé, le 8 novembre 1987.

Les souvenirs précieux sont toujours présents même si le temps a filé pour une autre année. Désormais plus présent dans nos vies. Mais dans nos coeurs vous êtes toujours là.

Votre souvenir nous est des plus chers. Votre fille Anna Morier, ses enfants, ses petits-enfants, et un arrière-petit-fils.

AVIS AUX CRÉANCIERS

En ce qui concerne la succession de feue, Germaine Parent, du village de Sainte-Anne, au Manitoba, à sa retraite

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 200-170, rue Marion, Winnipeg (Manitoba), le ou avant le 16 décembre 1988.

Daté à Winnipeg, au Manitoba, ce 1er jour du mois de novembre 1988.

Marcoux Bétournay
La Bossière
Par: Robert Bétournay

Procureurs de la succession

AVIS AUX CRÉANCIERS

En ce qui concerne la succession de feu Antonio Joseph Moreau, du village de Somerset, au Manitoba, retraité.

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 201-185, boul. Provencher, Winnipeg (Manitoba) R2H 3B4, le ou avant le 15 décembre 1988.

Daté à Winnipeg, au Manitoba, ce 7e jour de novembre 1988.

Teffaine, Teillet & Bennett
Procureurs de la succession

AVIS AUX CRÉANCIERS

En ce qui concerne la succession de feue Marthe Couture, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, épouse de Joseph Gérard Roland Couture, du même endroit, directeur de la radio à sa [illegible]

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 200-170, rue Marion, Winnipeg (Manitoba) R2H 0T4, le ou avant le 23 décembre 1988.

Daté à Winnipeg, au Manitoba, ce 7e jour du mois de novembre 1988.

Marcoux Bétournay
La Bossière
Laurent O. Marcoux, c.r.

Procureurs de la succession

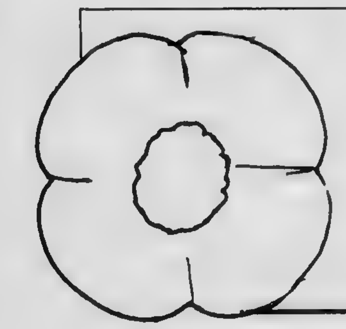


Bonjour toi!

Voici quelques beaux dessins «d'animaux impossibles» et des «histoires impossibles» inventés par mes amis. C'est regrettable que tu ne les vois pas avec les couleurs... mais tu vas certainement les trouver drôles toi aussi!

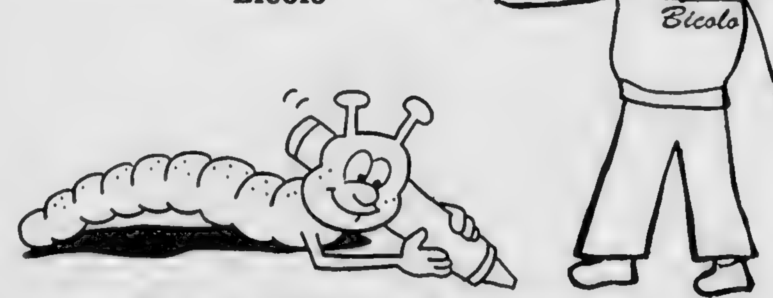
Bicolo





Le 11 novembre, JOUR DU SOUVENIR

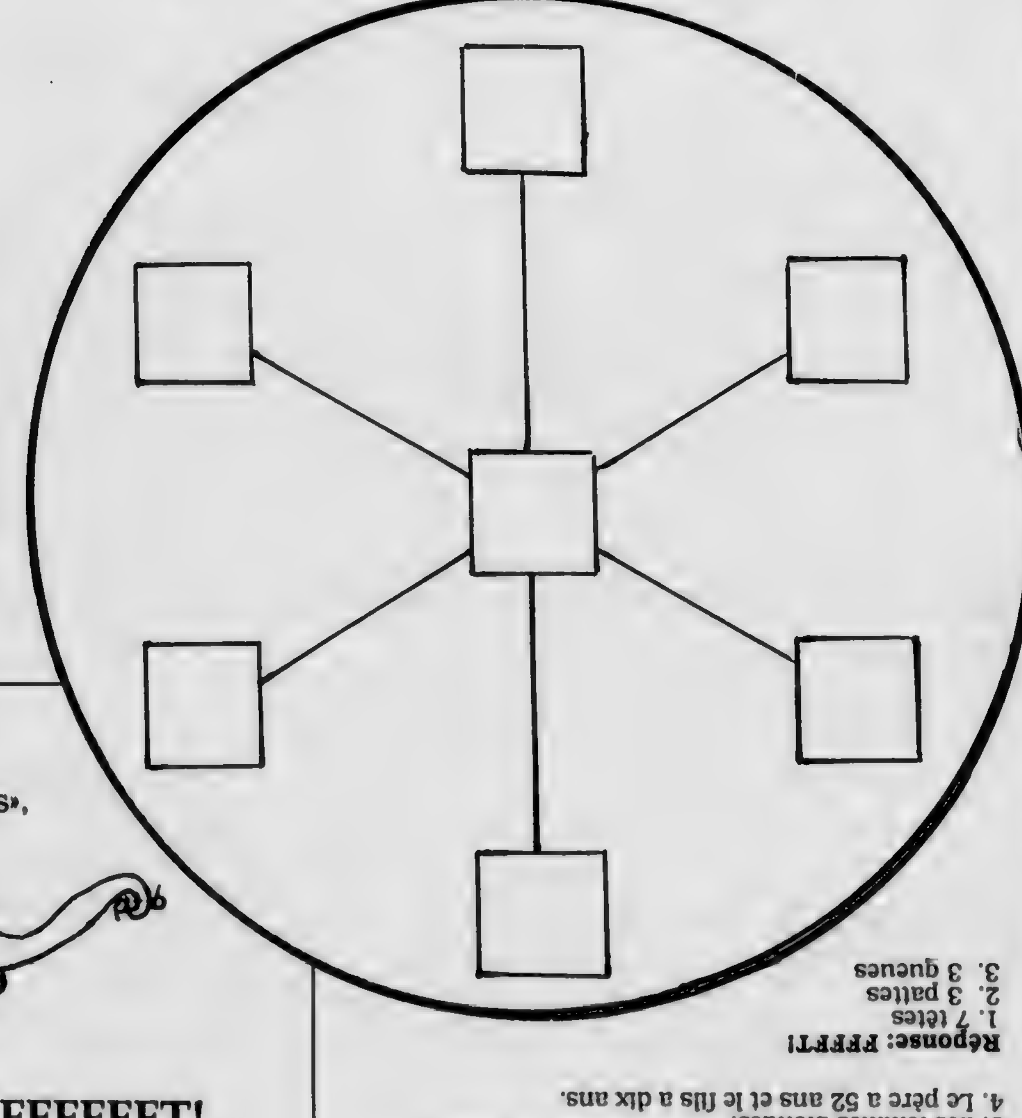
Un jour pour se rappeler le courage des soldats morts à la guerre pour que nous puissions vivre en paix.



LA ROUE MAGIQUE

pour le plaisir d'additionner

En te servant des chiffres de 1 à 7, place un chiffre dans chaque carré pour donner un total de **12** à chaque rangée. Tu te sers du chiffre qu'une fois. Vas-y!



Voici quelques **devinettes:**

1. Deux Manitobains prennent l'avion pour le Mexique. L'un est le père du fils de l'autre. Quel est leur degré de parenté?
2. Un homme peut-il épouser la soeur de sa veuve?
3. Quatre brunes et trois blondes fournissent en cinq jours autant de travail qu'en fournissent, en cinq jours, trois brunes et cinq blondes. Blondes ou brunes, quelles sont les meilleures travaillantes?
4. Ensemble, le père et le fils ont 62 ans. Il y a 4 ans le père était 8 fois plus âgé que son fils. Quel âge ont-ils?

Mais, comment, tu ne connais pas cet animal?

Eh bien! C'est un FFFFFT! Il mange des «ani-mots», me dit Daniel Gallardo. Comment l'aimes-tu?

de: Daniel Gallardo, 10 ans
école Queen Elizabeth

1. Combien de têtes compte-tu?
2. Combien de pattes?
3. Combien de queues?

FFFFFFT!

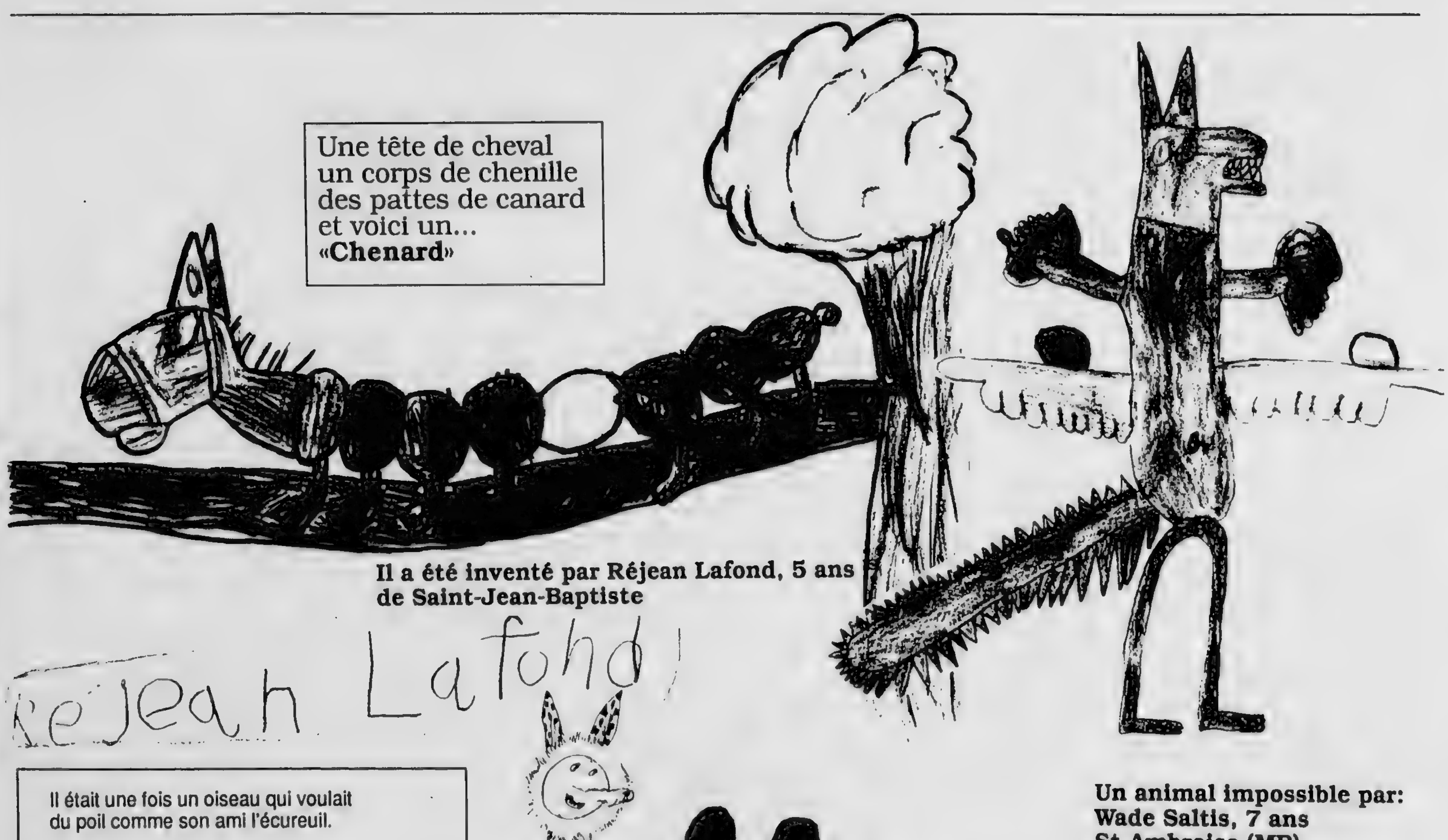


Réponse: Devenlnettes
1. Le mari et la femme.
2. Non, si sa femme est veuve, c'est qu'il est mort.
3. Les femmes blondes.
4. Le père a 52 ans et le fils a dix ans.

Réponse: FFFFT!
1. 7 têtes
2. 3 pattes
3. 3 queues

de: Jason Gareau, 8 ans
St-Laurent (MB)





Il a été inventé par Réjean Lafond, 5 ans de Saint-Jean-Baptiste

Un animal impossible par: Wade Saltis, 7 ans St-Ambroise (MB)

Il était une fois un oiseau qui voulait du poil comme son ami l'écureuil.

Une bonne journée une maman avec une perruque, alla faire un pique-nique avec son enfant.

Il y eut un gros vent et la perruque s'envola au vent et l'oiseau attrapa la perruque.

de: Roger Durand, 8 ans Ile-des-Chênes (MB)

de: Charline Fouasse, 7 ans Notre-Dame-de-Lourdes (MB)

Membre gagnant de la semaine numéro 8084
Lisa Labossière, 11 ans
Saint-Claude (Manitoba)

télé-horaire automne/hiver

du lundi 14 novembre au dimanche 20 novembre — Radio-Canada Manitoba

du lundi au vendredi

7h30 - ASTRO LE PETIT ROBOT
8h00 - TAPE TAMBOUR
8h15 - BOBINO
8h30 - BONJOUR SANTÉ
9h00 - ANGES DU MATIN
10h00 - LA CUSINES DES ANGES
10h15 - INIMINIMAGIMO
10h30 - PASSE-PARTOUT
11h00 - LE NOUVEL ÂGE
12h00 - PREMIÈRE ÉDITION
12h15 - DÉMONS DU MIDI
13h15 - AU JOUR LE JOUR
16h00 - FÉLIX ET CIBOULETTE
18h00 - CE SOIR MANITOBA
21h00 - LE TÉLÉJOURNAL
21h25 - LE POINT
22h00 - LA MÉTÉO
22h05 - LES NOUVELLES DU SPORT

lun. 14 nov.

11h30 Grisu, le petit dragon
11h45 Animation illimitée
14h15 Dallas
15h15 Le Clan Campbell
15h45 Fariboles
16h30 Cocologie
17h00 Les belles histoires des pays d'en haut
La maison du pendu.
18h00 CE SOIR MANITOBA
L'actualité du jour, d'ici et d'ailleurs. Prés.: Martine Bordeleau. Sports: André Brin. Météo: Suzanne Kennelly
18h30 GÉNIES EN HERBE
St-Joachim affronte Notre Dame-de-Lourdes.
19h00 Ma tante Alice
19h30 Robert et compagnie
20h00 Des dames de coeur
22h20 La loi de Los Angeles
23h20 Cinéma
L'express ne répond pas. Film d'aventures. Avec Lloyd Bridges, Robert Fuller et Yvette Mimieux (amér. 79).

mar. 15 nov.

11h30 Il était une fois... l'homme
14h15 Cinéma
Ma femme est dingue. Comédie réalisée par Peter Yates. Avec Barbra Streisand, Michael Sarrazin, Estelle Parsons et Molly Picon. (amér. 74)
16h30 Minibus
17h00 Les insolences d'une caméra
17h30 Grand air
18h00 CE SOIR MANITOBA
18h30 Vidéo Club
19h00 Star d'un soir
20h00 Lhéritage
22h20 Dallas
23h20 Cinéma
Mille milliards de dollars. Drame social. Avec Patrick Dewaere, Caroline Cellier, Mel Ferrer, Fernand Ledoux, Jeanne Moreau et Michel Auclair.

merc. 16 nov.

11h00 ÉMISSION ÉDUCATIVE MANITOBAINE
Terrarium. La nourriture.
11h30 Le petit castor
12h15 Les démons du midi
En provenance de Winnipeg. Les animateurs, Suzanne Lapointe et Gilles Latulippe. reçoivent Maurice Paquin, Les Danseurs de la Rivière-Rouge, Patty Kustoruk, Vincent Dureault, Suzanne Langlois et Léo Rivest
14h15 Le temps de vivre
15h45 Fariboles
16h30 L'intrigue
17h00 L'heure Disney
L'indestructible (1re de 2) Comédie. Avec Scott Bakula et Ellen Bry
18h00 CE SOIR MANITOBA
18h30 HEBDO
Anim.: Pierre Chevrier Réal.: Philippe Vrignon
19h00 Laser 33-45
20h00 Jeunes loups des années folles
(11e de 12)
22h20 Actuel
23h20 Cinéma
La maîtresse du lieutenant français Drame psychologique. Avec Meryl Streep, Jeremy Irons et Hilton McRae. (amér. 81).

jeu. 17 nov.

11h30 Les aventures de Virulysse
12h15 LES DEMONS DU MIDI
En provenance de Winnipeg. Gilles Latulippe et Suzanne Lapointe reçoivent Robert Paquette, Steve Faulkner.100nons. Carole Freynet, Suzanne Druwé, Paul Berval et Léo Rivest
14h15 Cinéma
Fuite dans la nuit. Drame policier.(amér. 70).
16h30 Charamoule
17h00 Les insolences d'une caméra
17h30 À première vue, magazine
(En reprise vendredi à 23h20).
18h00 CE SOIR MANITOBA
18h30 AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE
Anim.: Jean Fontaine Réal : Richard Simoens
19h00 La fin des jeu
Dramatique réalisée par Gilles Senécal. Avec Raymond Cloutier, Léa-Marie Cantin, Thomas Vanier-Tranchemontagne, Robert J.A. Paquette, Dominique Pétin, Murielle Dutil, Patricia Nolin, Yolande Roy et Mathieu Guindon (1re de 3)
20h00 Lance et compte II
(Début). (1re de 13). (Suite demain à 20h00).
22h20 Bonjour Docteur
22h50 Comment ça va?
23h20 Cinéma
La rose. Drame psychologique.

vend. 18 nov.

11h30 Durrell en Russie
12h15 LES DÉMONS DU MIDI
En provenance de Winnipeg. Gilles Latulippe et Suzanne Lapointe reçoivent Michel Pascal, Sylvie Tremblay, Gérald Laroche et Marcel Racine.
14h15 Cinéma
Au-delà du regard
16h30 Au jeu
17h00 Du Tac au Tac
17h30 À plein temps
Les soucis de Chloé.
18h00 CE SOIR MANITOBA
18h30 Découverte
19h00 Barbara Hutton, La pauvre petite fille riche (1re de 6). Biographie romancée réalisée par Charles Jarrott. Avec Farrah Fawcett, David Ackroyd, Nicholas Clay et Stephane Audran. La vie excentrique et tragique de l'héritière de la fortune des Woolworth, Barbara Hutton
20h00 Lance et compte II (2e de 13) (Suite jeudi prochain à [illegible]
22h20 Le temps d'une paix
22h50 La cour en direct
23h20 À première vue, magazine
(Reprise du jeudi à 17h30).
23h50 Cinéma
La vengeance de Hawk. Drame fantastique

sam 19 nov.

7h30 Passe-partout
8h00 Gabby et les petits malins
8h30 La famille Calinours
9h00 Les Schtroumpfs
9h30 Mystérieuses cités d'or
10h00 Signé Cat's Eye
10h30 La baie des esprits
11h00 Les maitres de l'animation
11h30 Les joueurs
12h00 Ciné-famille
La bande à Ovide (2e de 3). Dessins animés.
14h00 L'univers des sports
15h30 GÉNIES EN HERBE
(Reprise).
16h00 La course des Amériques
17h00 Le téléjournal
17h05 Impact.
18h00 Samedi de rire
Inv : Michel Barrette
19h00 La soirée du hockey
En direct du Forum de Montréal, les Black Hawks de Chicago affrontent les Canadiens.
21h30 Le téléjournal
21h50 Les nouvelles du sport
22h05 Télé-sélection
La piscine. Drame policier. Avec Romy Schneider, Alain Delon, Maurice Ronet et Jane Birkin. (fr.-it. 69).

sam 19 nov.

7h30 Passe-partout
8h00 Le monde de David, le gnome
8h30 Tom et Jerry
9h00 Rahan
9h30 La véritable histoire de Malvira
9h45 En Terre Sainte
10h00 Le Jour du Seigneur
de Québec.
11h00 Aujourd'hui dimanche.
12h00 Rencontres
Inv.: Michel Clevenot, historien.
12h30 Football professionnel canadien
Finale de l'Est.
15h00 À communiquer
15h30 La grande visite
16h00 La semaine verte
17h00 Second regard
18h00 Le téléjournal
18h02 CE SOIR DIMANCHE
18h30 Voyage grandeur nature
19h00 L'heure Disney
20h00 Les beaux dimanches
Le MétroStar 88
22h00 Le téléjournal
22h20 Les nouvelles du sport
22h40 Ciné-club
Lola Montès.-

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC LE SERVICE DE COMMUNICATIONS AU 786-0249

T'es en parenté avec qui, toi?



Lianne Mona Audette. Je suis née le 10 mars 1988.

Mes parents sont Michel et Mona (née Cook) Audette.

Mes grands-parents sont Oscar et Lauriana (née Préteau) Audette, et Pauline Clément et Roméo Cook.

Mes arrière-grands-parents sont Odile (née Neveux) et Mardoc (décédé) Audette, Jean-Baptiste et Valerie (née Gauthier) Préteau (décédés), Isabelle (née St-Onge) et Onésime (décédé) Clément.

LES PETITES ANNONCES

Facile et efficace!

Les PETITES ANNONCES, c'est encore plus payant quand on connaît bien la recette.
Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir au plus tard le lundi par écrit et être payée d'avance aux tarifs suivants.
moins de 20 mots (5$ ou 7,50$ pour deux semaines);
21 à 28 mots (6$ ou 9$);
29 à 35 mots (7$ ou 10,50$);
35 à 42 mots au maximum (8$ ou 12$ pour deux semaines).

ASPIRATEURS Filter Queen ou Electrolux presque neuf. Garantie 5 ans. 150$. Composez le 237-0204.
[redacted]

GRANDS SOLDES: payer et emportez seulement. Prélarts sans cirage en vinyle à partir de 3,98$/v2. Tapis à endos caoutchouté à partir de 3,98$/v2. Nylon sur jute à partir de 8,98$/v2. Des centaines de fins de rouleaux, économisez jusqu'à 60%. Peinture à partir de 13,98$ le gallon. Ouvert jusqu'à 20h, 50, rue Archibald, A & R Carpet Barn, 233-3061.
[redacted]

À LOUER: appartement d'une chambre à coucher, rue Marion, près de la rue Taché, 320$. Libre le 1er décembre. 269-1178.
286-

À LOUER: Boulevard Provencher, près du Centre culturel, garçonnière, inclut stationnement. Disponible immédiatement. Contactez Roger au 237-4255.
[redacted]

À LOUER: Boulevard Provencher, appartement d'une chambre à coucher. Disponible le 1er novembre. Contactez Roger au 237-4222.
289-

À LOUER: à Saint-Boniface avec option d'achat. Condo, 2 chambres à coucher, L.T.D. Realty. 237-1476.
290-

À LOUER: Petits et grands bureaux. 233-1189.
[redacted]

COUTURIÈRE: avec expérience pour tous genres de travaux de couture. Appelez Marcelle au 233-2687.
393-

À LOUER: appartements à Saint-Boniface, une et deux chambres à coucher. 454$ et 541$ par mois. Appelez au 237-8551 ou au 489-3461.
296-

PROPRITÉ COMMERCIALE avec résidence rue principale à Saint-Jean-Baptiste. Idéal pour petite entreprise telle que boulangerie, café, ou boutique. Avez-vous des idées? Contactez la Saint-Jean-Baptiste Development Corporation Ltd., C.P. 324, St-Jean-Baptiste (Manitoba) R0G 2B0 Téléphonez au 758-3452, le jour, demandez Philippe.
298-

À LOUER: 484, rue Langevin, grand appartement moderne d'une chambre à coucher, et aussi une de 2 chambres à coucher, air climatisé, câble, électricité, chauffage électrique, stationnement, eau et sécurité. Tout inclus pour 460$, 1er décembre. 222-7810
[redacted]

IL RESTE un nombre limité de lots spéciaux pour les personnes qui souhaitent bâtir la maison de leur rêve dans le coeur historique culturel de la ville. À partir de 40 200$. Téléphonez à DVL au 947-9351 pour toute l'information.
300-

À LOUER: Saint-Boniface, appartement d'une ou deux chambres à coucher, réfrigérateur et poêle, disponibles immédiatement. Seulement 333$ et 383$. Composez le 237-1476.
302-

À LOUER: appartements d'une chambre meublée près du Collège et aussi une chambre meublée, avec accès à la cuisine, laveuse et sécheuse. Libre immédiatement au 525, rue Des Meurons. Composez le 231-0224 après 14h.
303-

À LOUER: maison de deux chambres à coucher, face à la rivière Rouge,sous-sol fini avec troisième chambre à coucher, air climatisé, garage simple, 426, St. Mary's, 650$ par mois, plus services, références requises. Appelez au 235-0115.
277-

COUTURIÈRE: réparations et ajustements de tous genre. Je fabrique des vêtements à prix modique. Téléphonez à Gabrielle au 237-9239.
268-

À VENDRE: rue Langevin, immeuble de 4 appartements, 3 chambres à coucher au premier étage. Très bon revenu et bon état. Appeler Nap à Sherlock Homes. 237-8878 - 24h sur 24.
237-

À VENDRE: Près du lac Riviera, 2 milles à l'est de Sainte-Anne, grands lots, 2 acres. Suburban Homes Ltd. 284-9686 ou 1-883-2434.
311-

À VENDRE: Lorette - Lots 100 x 150, beaux arbres, égouts, eau, gaz. Suburban Homes Ltd. 284-9686 ou 1-883-2434.
312-

À VENDRE: Près de Richer - lots, 20 acres. Bouleaux, épinettes, arbres de Noël. Suburban Homes Ltd. 284-9686 ou 1-883-2434.
313-

À LOUER: Ile-des-Chênes, maison, 4 chambres à coucher, garage attenant, près des écoles francophones et immersion, 650$ par mois plus services. Appelez 1-878-3122 après 17h.
304-

GRAND MERCI à Saint-Joseph et Saint-Jude pour faveur obtenue. A.D.
305-

RECHERCHE gardienne pour deux enfants, 3 ans et demi et 6 mois, 2 et 3 jours par semaine, chez moi à Southdale, commençant en janvier 1989. Composez le 256-9203.
306-

À LOUER: appartement d'une chambre à coucher, possession le 1er décembre. Téléphonez au 233-1932.
307-

RECHERCHE gardienne francophone demeurant dans le Vieux Saint-Boniface pour garder un garçon de 28 mois cinq jours par semaine. Composez le 233-0577 ou le 945-3866.
[redacted]

INDIVIDU MATURE et responsable requis pour gérer une cafétéria à Saint-Boniface. Doit bien connaître l'industrie et être capable de présenter de bons repas appétissant. Composez le 942-4595
[redacted]

À LOUER: le 1er décembre, maison de deux chambres à coucher dans le nord de Saint-Boniface, réfrigérateur et poêle inclus, 385$. Composez le 237-1803
310-

Le langage piégé du Jour du Souvenir



Claude BLANCHETTE
prêtre

L'observation du Jour du Souvenir par l'ensemble de la société canadienne nous permet, une fois l'an, de diriger nos regards vers les horreurs de la guerre et d'affermir notre résolution de bâtir une paix durable.

Mais combien d'entre nous portent un coquelicot-à-vingt-cinq-cents sans vraiment saisir toute la signification de ce petit pavot sauvage d'un rouge vif?

Avouons que pour une bonne part de la population, ce qui compte avant tout, c'est le fait d'avoir une journée de congé payée. C'est l'occasion rêvée de remiser tout ce qui est de l'été pour sortir le nécessaire de l'hiver. (Quand l'hiver ne s'annonce pas avant!)

Le "onzième heure" du "onzième jour" du "onzième mois" pas ans que nous prenions conscience de toute la portée et aussi de toute l'ambiguïté de cette journée.

Ambiguïté? Oui.

D'une part, qui d'entre nous ne ressent pas un certain frémissement en entendant le son de la trompette, en voyant cette bonne vieille maman qui a perdu de ses bien-aimés dans les grandes guerres déposer une couronne de fleurs?

Hypocrisie

Mais, en même temps, qui d'entre nous ne voit pas une certaine hypocrisie dans le discours des politiciens qui, avec un sérieux d'occasion, viennent redire leur volonté de bâtir la paix alors que, concrètement, dans l'actualité politique de notre temps, ils acceptent que notre pays devienne de plus en plus un pourvoyeur, souvent indirect, d'armements de guerre?

Qui d'entre nous ne trouve pas étrange cette glorification de "ceux qui sont morts pour la patrie" par des défilés d'anciens combattants en tenue militaire, des coups de fusils et de canons?

C'est comme si on disait deux choses contradictoires dans un seul et même souffle.

D'un côté, il est bon, il est grand, il est digne d'honneurs celui qui accepte "librement(?)" de donner sa vie pour son pays. Et sous-entendu: il faut être prêt à se défendre, à se battre pour la liberté... et la seule manière de le faire, c'est d'avoir armes et combattants...

Et d'autre part, nous sommes chanceux, privilégiés de n'avoir jamais connu la guerre sur le territoire de notre pays et de vivre dans la paix que les anciens combattants nous ont assurée. Et sous-entendu: il faut être reconnaissant envers ceux qui sont tombés sur les champs de bataille et tout faire pour assurer une paix durable, pour éloigner le danger d'une guerre nucléaire...

Je ne suis pas très à l'aise devant ce langage piégé!

Je suis comme tiraillé entre le devoir qui m'incombe de dire "merci" et cette responsabilité qui est la mienne de bâtir la paix.

Et je ne suis pas certain qu'on bâtit une paix durable en se souvenant, une fois l'an, dans les larmes et l'émotion...

Il me semble que nous avons besoin de quelque chose d'un peu plus tangible, d'un peu plus concret...

LETTRE

La Liberté publie toutes les lettres qui lui sont adressées à condition que leur contenu ne soit pas diffamatoire et qu'elles soient signées.



Heureux
35e
anniversaire de mariage à

Léona et Célestin Alarie

le 14 novembre 1988

Félicitations Maman et Papa!
De vos enfants

Quiz

D'où vient le nom de la rivière «Qu'appelle»?



photo: Bernard Bocquel

6. Quel était l'ancien nom du village de Saint-Joseph?

A votre avis

1. D'où vient le nom de la rue à Winnipeg et de la rivière dans l'ouest de la province nommés «Qu'appelle»?

2. L'acteur français Yves Montand est-il d'origine italienne?

3. Que voulait dire l'expression «Je coulais mourir» pour les Métis?

4. En terme de superficie, quels sont les pays les plus étendus du monde?

5. Qui aurait dit: «T'ain't over till it's over»?

Réponses

1. Le nom Qu'appelle, qui désigne une rivière tributaire de l'Assiniboine et une rue à Winnipeg, est une traduction de l'indien «Katetwe» qui veut dire «qui appelle?».

Les Indiens avaient choisi ce nom parce que l'écho était très prononcé dans l'une des courbes de la rivière Katetwe.

2. L'acteur et chanteur français, Yves Montand, est né à Monsummano en Italie en 1921. Son vrai nom est Ivo Livi.

3. L'expression signifiait «j'ai failli mourir».

4. Les plus grands pays du monde en terme de kilomètres carrés sont les suivants. Le chiffre entre parenthèses indique le pourcentage des terres émergées dans le monde (sans compter les océans).

U.R.S.S.: 22 402 200 km2 (16,5 pour cent); Canada: 9 976 139 km2 (7,3 pour cent); Chine: 9 596 961 km2 (7 pour cent); U.S.A.: 9 372 614 km2 (6,9 pour cent); Brésil: 8 511 965 km2 (6,3 pour cent); Australie: 7 686 848 (5,6 pour cent); Inde: 3 287 590 (2,4 pour cent).

5. C'est le joueur de baseball, Yogi Berra, qui a prononcé cette phrase qui signifiait: «il ne faut pas perdre espoir de gagner tant que la partie n'est pas terminée».

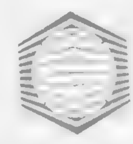
Yogi Berra a joué pour les Yankees de New York, et il est ensuite devenu le gérant de l'équipe.

6. Saint-Joseph s'appelait anciennement la mission de Saint-Joseph-de-la-Rivière-aux-Marais. La mission est devenue paroisse en 1889 sous le nom de Saint-Joseph-de-Letellier.

L'almanach français du Manitoba raconte qu'à Saint-Joseph, pendant la dépression, les habitants ont trouvé une nouvelle façon d'utiliser leurs automobiles.

Le nombre d'automobiles avait augmenté dans la paroisse dans les années 20. Avec la dépression, le prix d'entretien et de l'essence était trop élevé pour plusieurs paroissiens.

Mais on n'allait pas laissé les voitures dans les garages! Plusieurs ont ajusté des timons aux essieux des voitures et y ont attelé leurs chevaux. Les véhicules «nouveau genre» sont devenus typiques de l'époque.



La Caisse populaire de Saint-Boniface

DEPOTS A TERME

Spécial * * Spécial * * Spécial

ENCAISSABLES
sans pénalité

1 an - 10 [illegible]

min. 100 $

Special * * Special * * Special

Comparez * * Comparez * * Comparez

[illegible]

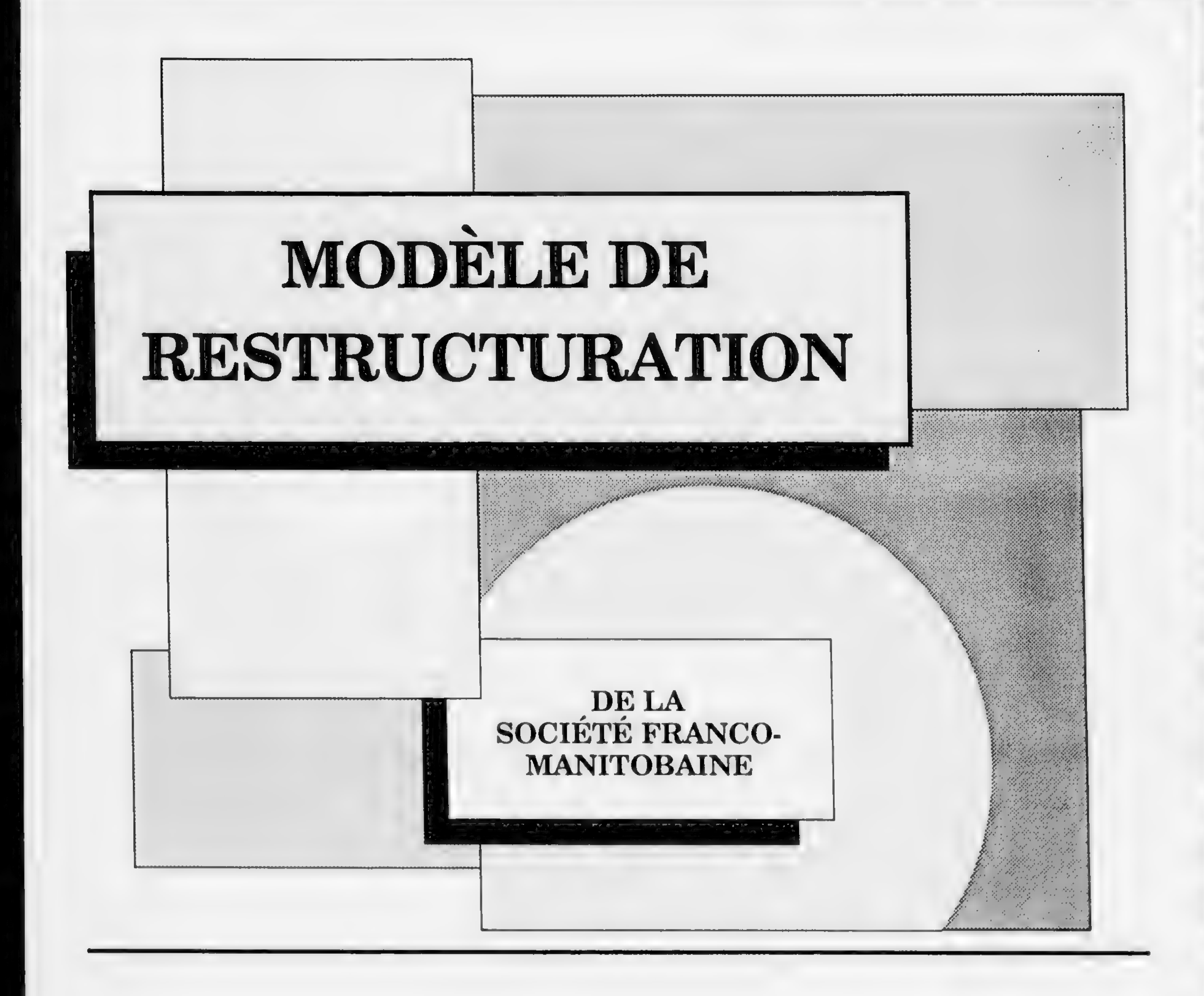
La Caisse populaire de Saint-Boniface		Les cinq plus grandes banques au Canada	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

. [illegible]
[illegible]

. [illegible]
[illegible]

. [illegible]
[illegible]



à être présenté à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

de la

SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

le 19 novembre 1988

DOCUMENTS

A. Résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Sfm pour présentation à l'assemblée annuelle le 19 novembre 1988.

B. La restructuration de la Sfm......un modèle visé et un modèle de transition.

C. Acheminement de la restructuration de la Sfm suite au 19 novembre 1988.

A

RÉSOLUTION QUI SERA PRÉSENTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

LE 19 NOVEMBRE 1988

ÉTANT DONNÉ QUE des énoncés, tels que ceux qui suivent et qui reflètent des déclarations faites lors des Etats généraux de la francophonie manitobaine:

- La Sfm "n'existe pas plus loin que le périmètre";
- Les villages au nord de la transcanadienne sont négligés par les organismes franco-manitobains;
- Les francophones de Transcona ont l'impression d'être méconnus, oubliés;
- Il faut décloisonner les organismes;

sont indicatifs d'un besoin d'améliorer le fonctionnement actuel de la Sfm et de plusieurs organismes/secteurs d'activités;

ÉTANT DONNÉ QUE le congrès des Etats généraux a demandé "que la Société franco-manitobaine se donne les mécanismes nécessaires pour retourner à la base et être plus à l'écoute des besoins et des réalités des différentes communautés franco-manitobaines et pour ce faire, que la Sfm, et ce avant son assemblée annuelle de novembre 1988, remette en question sa structure de représentation pour qu'elle assure une représentativité régionale d'une part, et une représentativité par secteur, c'est-à-dire les organismes provinciaux, d'autre part";

ÉTANT DONNÉ QU'une restructuration devrait tenir compte des principes essentiels de démocratie et d'imputabilité, en plus de représentativité équitable;

ÉTANT DONNÉ QUE c'est souhaitable de décentraliser certains pouvoirs tels que les pouvoirs de décision, d'initiative et de recommandation afin de passer à l'action dans les communautés, dans les régions, et dans les secteurs (sports/loisirs, services communautaires,.....) en vue d'améliorer la qualité de la vie française au Manitoba;

ÉTANT DONNÉ QUE c'est désirable de décloisonner nos organismes franco-manitobains et collectivités franco-manitobaines et d'éviter de travailler seul, car c'est plus avantageux pour l'ensemble des Franco-manitobain(e)s d'établir et de maintenir des liaisons appropriées et positives parmis nos diverses composantes (villages, municipalités, quartiers urbains, organismes et secteurs d'activités);

ÉTANT DONNÉ QUE c'est souhaitable de mettre en place des mécanismes qui faciliteront, stimuleront et maintiendront des liens de communication, de coopération et de concertation (qui impliquent consultations, entraide, et accord pour atteindre un objectif commun) entre les communautés, entre les régions, entre les organismes/groupes oeuvrant dans un secteur et entre les secteurs mêmes en vue de travailler constructivement à l'épanouissement de la vie française au Manitoba;

QU'IL SOIT RÉSOLU:

que l'assemblée accepte en principe, sujet à ratification lors d'une assemblée spéciale le 8 avril 1989, une restructuration de la Société franco-manitobaine basée sur le modèle décrit dans le document intitulé: "La restructuration de la Sfm — un modèle visé et un modèle de transition", et

que l'assemblée adopte le processus d'acheminement et de développement du modèle tel que décrit dans le document intitulé: "Acheminement de la restructuration de la Sfm suite au 19 novembre 1988".

Adopté, pour présentation à l'assemblée annuelle du 19 novembre 1988, par le Conseil d'administration de la Sfm le 17 octobre 1988.

TABLE DES MATIÈRES DOCUMENT B

LA MISSION	4
ORGANIGRAMME - POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS	5
ORGANIGRAMME - PREMIÈRE ÉTAPE DE FONCTIONNEMENT	6
ORGANIGRAMME - DEUXIÈME ÉTAPE DE FONCTIONNEMENT	7
COMMUNAUTÉS - POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS	8
ELECTEUR.TRICE.S	8
CONSEILS DES RÉGIONS	9
ORGANISMES/GROUPES - POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS	10
REGROUPEMENTS SECTORIELS - POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS	10
CONSEIL DES SECTEURS - POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS	11
CONSEIL GÉNÉRAL - POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS	12
CONSEIL GÉNÉRAL - REPRÉSENTATIVITÉ	13
CONSEIL EXÉCUTIF - POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS	14
CARTE - RÉGIONS RURALES	15
CARTE - RÉGIONS URBAINES	16

B

POUR DIFFUSION

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE
LE 17 OCTOBRE 1988

LA RESTRUCTURATION DE LA S.F.M.

...un modèle visé et un modèle de transition

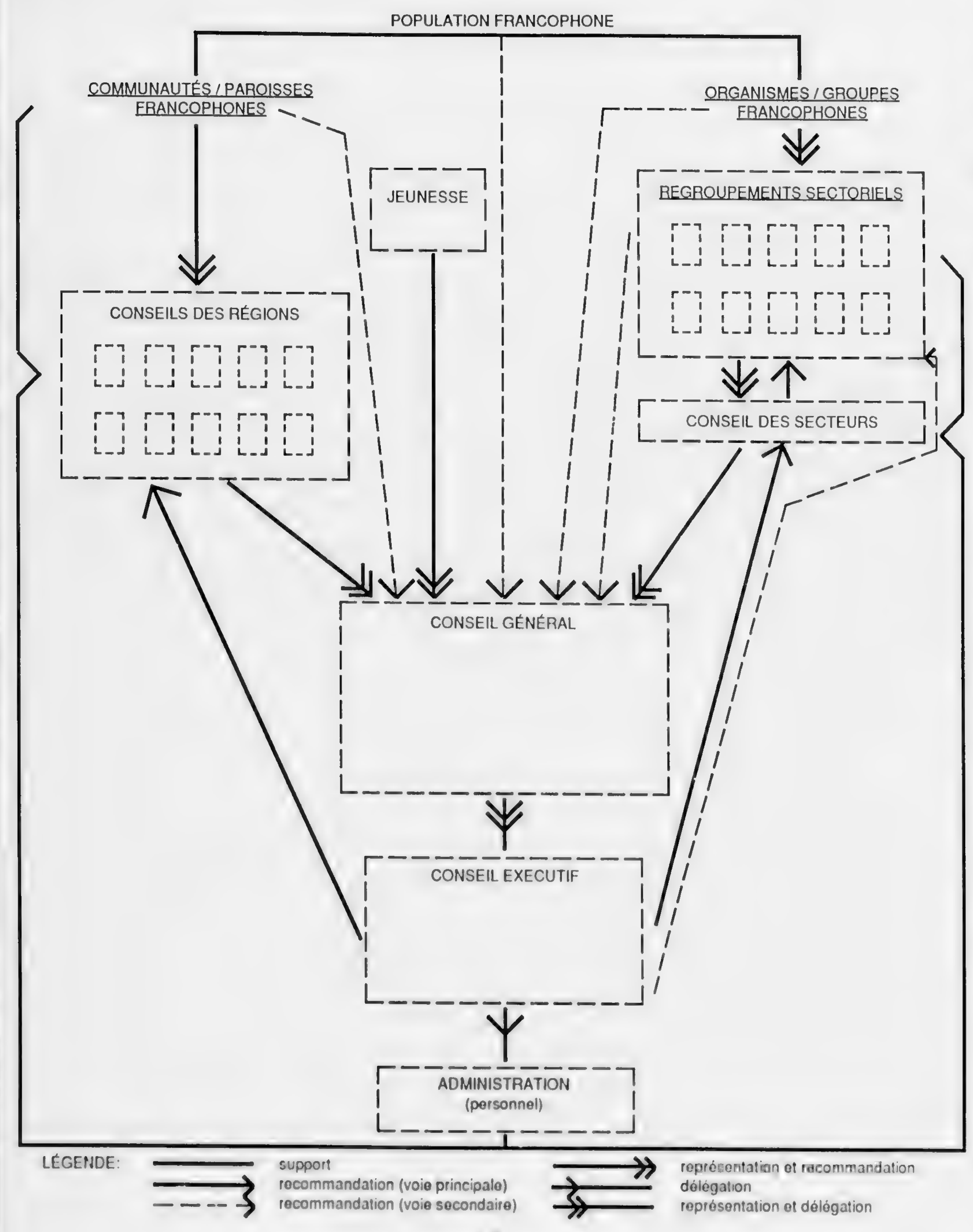
LA MISSION

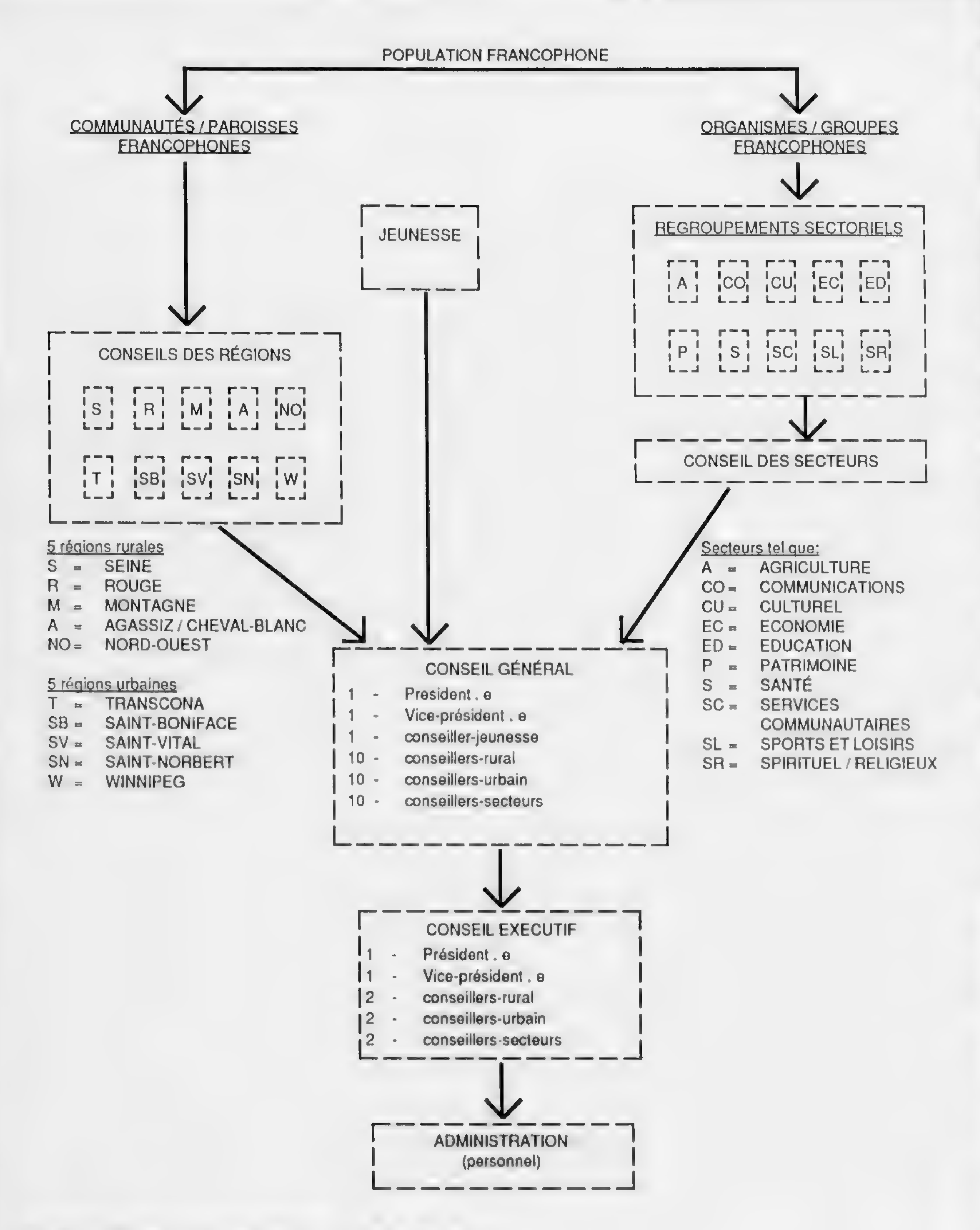
Le nouvel organisme se donne les buts spécifiques suivants:

a) représenter la population francophone du Manitoba

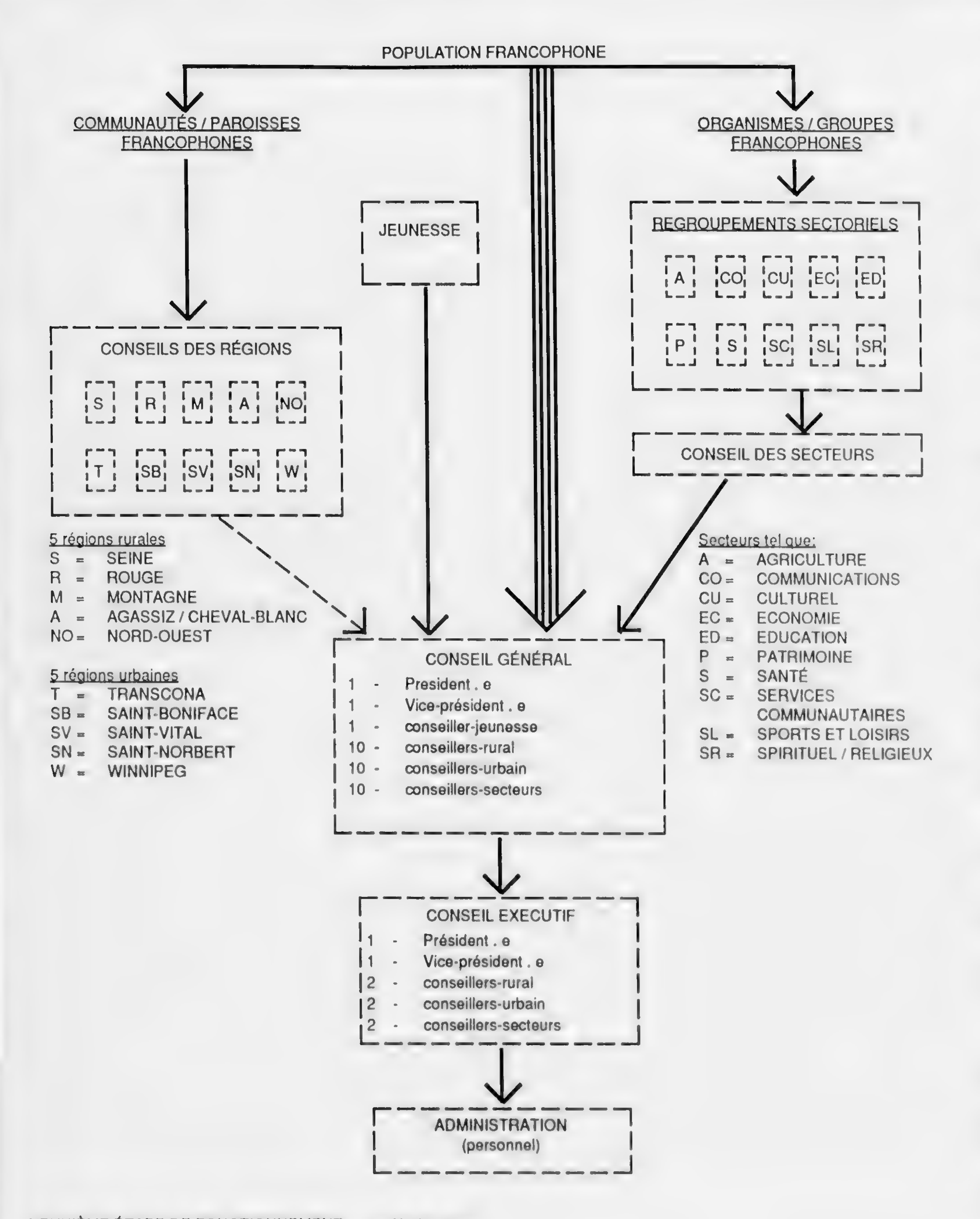
b) promouvoir le développement et l'épanouissement du français dans toutes les régions du Manitoba tant rurales qu'urbaines ainsi que dans tous les secteurs d'activités.

c) promouvoir et faciliter la concertation et la coopération de toutes les composantes de la collectivité dans le but de donner à la francophonie manitobaine un plan global d'épanouissement et de développement communautaire pertinent et dynamique et d'en assurer sa mise en oeuvre.


POPULATION FRANCOPHONE
COMMUNAUTÉS / PAROISSES FRANCOPHONES
ORGANISMES / GROUPES FRANCOPHONES
JEUNESSE
REGROUPEMENTS SECTORIELS
CONSEILS DES RÉGIONS
CONSEIL DES SECTEURS
CONSEIL GÉNÉRAL
CONSEIL EXECUTIF
ADMINISTRATION (personnel)
LÉGENDE:
support
recommandation (voie principale)
recommandation (voie secondaire)
représentation et recommandation
délégation
représentation et délégation



PREMIÈRE ÉTAPE DE FONCTIONNEMENT - 1er février 1990



DEUXIÈME ÉTAPE DE FONCTIONNEMENT - 1er février 1994

COMMUNAUTÉS

POUVOIRS:

- pouvoir d'initiative et d'action au niveau de la communauté (paroisse/ village/municipalité/ quartier).
- pouvoir d'influence auprès des organismes/entreprises/agences/ conseils/.. de la communauté.
- pouvoir de recommandation auprès du Conseil régional et du Conseil général.

RESPONSABILITÉS:

- responsables, durant la première étape de fonctionnement, de la nomination/élection des représentant.e.s de la communauté (territoire) pour siéger au Conseil régional.
- responsables de l'utilisation de leurs pouvoirs (avec l'appui technique de l'administration).

ELECTEURS.TRICES

TOUT INDIVIDU, AGÉ DE 16 ANS ET PLUS,

qui:

PARTAGE UNE VOLONTÉ DE VIVRE EN FRANÇAIS AU MANITOBA

et qui:

COMPREND ET PARLE LE FRANÇAIS

et qui:

S' INSCRIT SUR UNE LISTE ÉLECTORALE.

CONSEILS DES RÉGIONS

NOMBRE DE CONSEILS:

Dix: un conseil pour chacune des régions rurales et urbaines ayant droit de représentation au Conseil général

MEMBRES:

Siègent sur chacun des conseils:

1. les deux représentant.e.s élu.e.s de la région
2. un.e représentant.e de chacune des communautés/paroisses de la région, élu.e lors des rassemblements annuels dans les communautés/paroisses

PÉRIODE DES FONCTIONS:

Deux ans, renouvelable pour un deuxième mandat consécutif avec possibilité de réelection après un lapse d'au moins un an.

POUVOIRS:

- pouvoir d'initiative et d'action au niveau de la région.
- pouvoir d'influence auprès des communautés et auprès des agences/organismes/conseils, etc., à caractère régional ou à caractère provincial.
- pouvoir de recommandation auprès du Conseil général.

RESPONSABILITÉS:

- responsable de l'organisation de rassemblements communautaires de la région.
- responsable, durant la première étape de fonctionnement, de la nomination/élection des deux représentant.e.s au Conseil général.
- responsable, durant la première étape de fonctionnement, de la nomination/élection des deux alternant.e.s aux représentant.e.s de la région sur le conseil général.
- responsable de l'organisation, avec l'aide de l'administration du nouvel organisme, d'au moins quatre rencontres, par année, du Conseil régional.
- gère le budget qui lui sera accordé par le Conseil exécutif selon les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil général.
- priorise conjointement avec le/la directeur.trice général.e les tâches de l'agent communautaire qui sera affecté à la région par le/la directeur.trice général.e du nouvel organisme, tenant compte des besoins de la région.
- responsable de l'utilisation de ses pouvoirs.

ORGANISMES/ GROUPES

POUVOIRS:

- pouvoir d'initiative et d'action au niveau de leur clientèle.
- pouvoir de recommandation auprès du Regroupement sectoriel.
- pouvoir de recommandation auprès du Conseil des secteurs et du Conseil général.

RESPONSABILITÉS:

- responsables de leur propre fonctionnement selon leurs constitutions et règlements.

REGROUPEMENTS SECTORIELS

POUVOIRS:

- pouvoir d'initiative et d'action au niveau du secteur.
- pouvoir d'influence auprès des organismes/groupes oeuvrant dans le secteur.
- pouvoir de recommandation auprès du Conseil des secteurs et du Conseil général.

RESPONSABILITÉS:

- facilite et stimule la communication, la coopération, et la concertation entre les organismes/groupes oeuvrant dans le secteur.
- responsable de la nomination/élection du/de la représentant.e du secteur et de son alternant.e pour siéger sur le Conseil des secteurs.
- responsable de tenir au moins deux rencontres par année pour le secteur.

CONSEIL DES SECTEURS

PÉRIODE DES FONCTIONS DES MEMBRES:

Deux ans, renouvelable pour un deuxième mandat consécutif

ÉLECTIONS:

Les membres du conseil des secteurs seront élus démocratiquement lors de recontres sectorielles des organismes/ groupes oeuvrant dans le secteur

POUVOIRS:

- pouvoir d'initiative et d'action au niveau des secteurs.
- pouvoir d'influence auprès des secteurs individuels.
- pouvoir de recommandation auprès du Conseil général.

RESPONSABILITÉS:

- facilite et stimule la communication, la coopération et la concertation entre les secteurs.
- s'assure que chaque Regroupement sectoriel ait un.e représentant.e au Conseil général.
- gère le budget qui lui sera accordé par le Conseil exécutif selon les prévisions budgétaires.
- priorise, conjointement avec le/la directeur.trice général.e, les tâches de l'agent (ou des agents) qui sera (seront) affecté(s) aux secteurs par le/la directeur.trice général.e du nouvel organisme, tenant compte des besoins des secteurs.
- voit au développement et au maintien des dix regroupements sectoriels.
- responsable de se réunir au moins quatre fois par année.

CONSEIL GÉNÉRAL

FORUM DES FRANCO-MANITOBAIN.E.S

MANDAT:

Assemblée permanente délibérante et agissante de la communauté franco-manitobaine responsable de développer et de faire avancer une vision commune dans la communauté en vue de rejoindre les aspirations de tout.e manitobain.e qui désire vivre en français au Manitoba.

Ce porte-parole démocratique de la communauté franco-manitobaine pourra influencer de manière facilement identifiable les politiques et les programmes qui sont aptes à déterminer son avenir.

POUVOIRS:

- pouvoir décisionnel en ce qui concerne la priorisation et la planification de la programmation du nouvel organisme, le développement de politiques appropriées et les prévisions budgétaires.
- pouvoir d'élection des membres du Conseil exécutif.
- pouvoir de convocation d'assemblées spéciales des francophones du Manitoba.

RESPONSABILITÉS:

- responsable du développement et de l'approbation des politiques du nouvel organisme.
- responsable de l'approbation du budget du nouvel organisme.
- responsable de l'approbation de la planification des programmes du nouvel organisme.
- nomme les membres du Conseil exécutif.
- responsable de tenir compte des besoins et des recommandations des régions/organismes/secteurs lors de l'adoption des politiques, des budgets, et des programmes, tout en faisant avancer une vision "commune" de la communauté francophone du Manitoba.
- responsable de tenir au moins deux sessions délibérantes par années; sessions qui auront une durée d'au moins deux jours et qui seront structurées de façon à permettre des présentations par des délégations ou par des individus.
- responsable de convoquer une assemblée générale des francophones du Manitoba au moins à tous les trois ans; cette assemblée aura le pouvoir de réviser les structures et les règlements du nouvel organisme.

LES REPRÉSENTANT.E.S AU CONSEIL GÉNÉRAL

PRÉSIDENT.E:

Première étape de fonctionnement:

- élu.e par et de parmi les conseillers.ères siégeant au Conseil général. Suite à son élection à la présidence son alternant.e prend son siège au Conseil général.

Deuxième étape de fonctionnement:

- élu.e par scrutin secret de la population à l'échelle de la province.

  Elu.e pour un mandat de deux ans, renouvelable pour un deuxième mandat soit consécutivement, soit ultérieurement.

VICE-PRÉSIDENT.E:

Première étape de fonctionnement:

- élu.e par et de parmi les conseillers.ères siégeant au Conseil général. Suite à son élection à la vice-présidence son alternant.e prend son siège au Conseil général.

Deuxième étape de fonctionnement:

- élu.e par scrutin secret de la population à l'échelle de la province.

  Elu.e pour un mandat de deux ans, renouvelable pour un deuxième mandat consécutif avec possibilité de réelection après un lapse d'au moins un an.

CONSEILLERS.ÈRES

Conseiller.ère-jeunesse:

Elu.e pour un mandat de deux ans, renouvelable pour un deuxième mandat consécutif avec possibilité de réelection après un lapse d'au moins un an.

La responsabilité pour l'élection du/de la conseiller.ère-jeunesse reviendra au Conseil jeunesse provincial (CJP) ou l'organisme/groupe à qui le CJP pourra déléguer la responsabilité.

Conseillers.ères des régions:

Vingt conseillers.ères, deux par région:

Dix des régions rurales:
Seine,
Rouge,
Montagne,
Agassiz/Cheval-Blanc,
Nord-Ouest

Dix des régions urbaines:
Transcona,
Saint-Boniface,
Saint-Vital,
Saint-Norbert,
Winnipeg

ÉLECTION:

Première étape de fonctionnement:

- Elu.e.s pour un mandat de deux ans renouvelable pour un deuxième mandat consécutif par et de parmi les membres des conseils des régions

Deuxième étape de fonctionnement:

- Elu.e.s par scrutin secret de la population de la région pour un mandat de deux ans renouvelable pour un deuxième mandat consécutif avec possibilité de réelection après un lapse d'au moins un an.

Conseillers.ères des secteurs:

Dix conseillers.ères, membres du Conseil des secteurs.

Elu.e.s pour un mandat de deux ans, renouvelable pour un deuxième mandat consécutif avec possibilité de réelection après un lapse d'au moins un an.

CONSEIL EXÉCUTIF

MEMBRES

Huit membres:

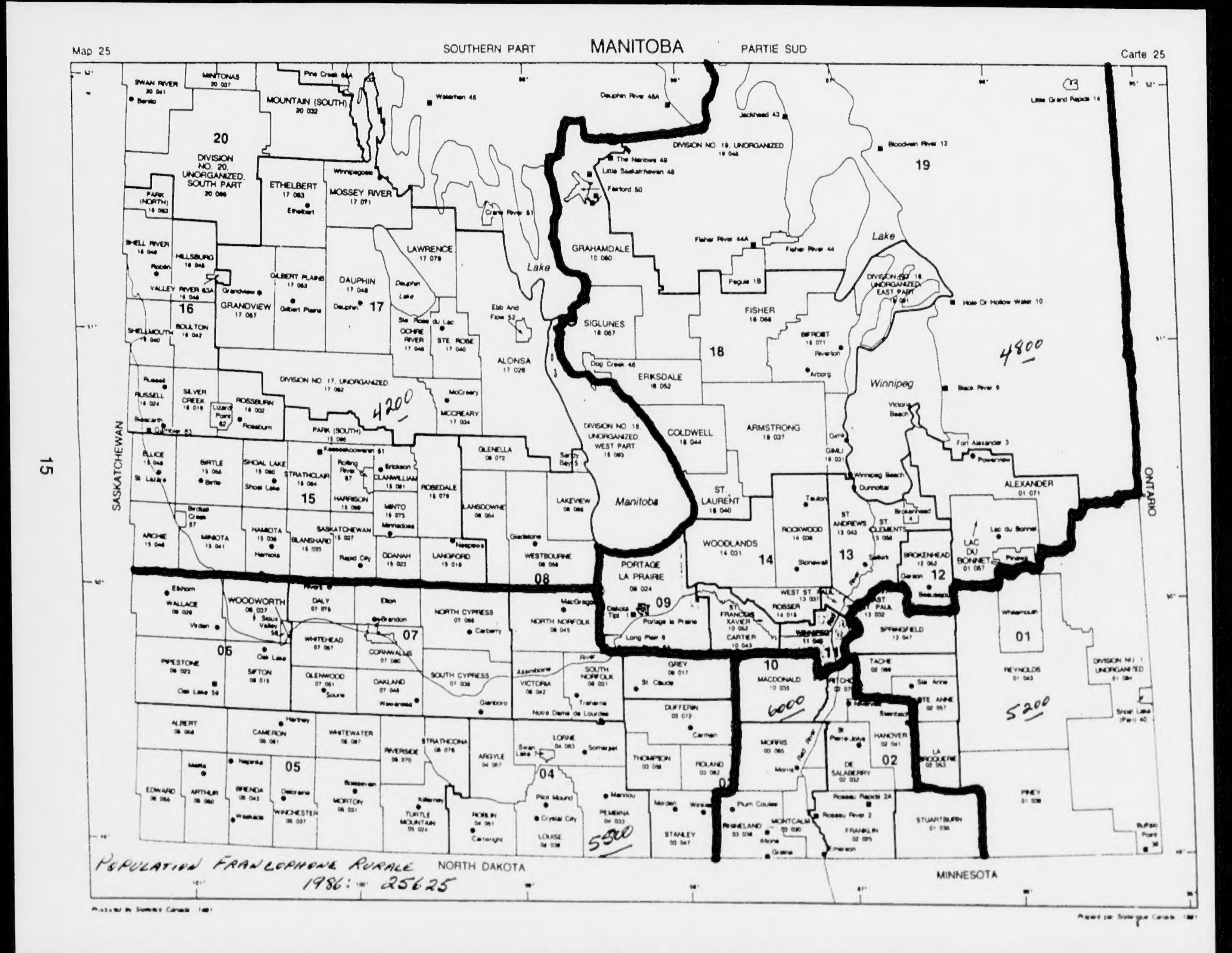
Un.e Président.e
Un.e Vice-président.e
Deux conseillers.ères du rural
Deux conseillers.ères de l'urbain
Deux conseillers.ères des secteurs

POUVOIRS:

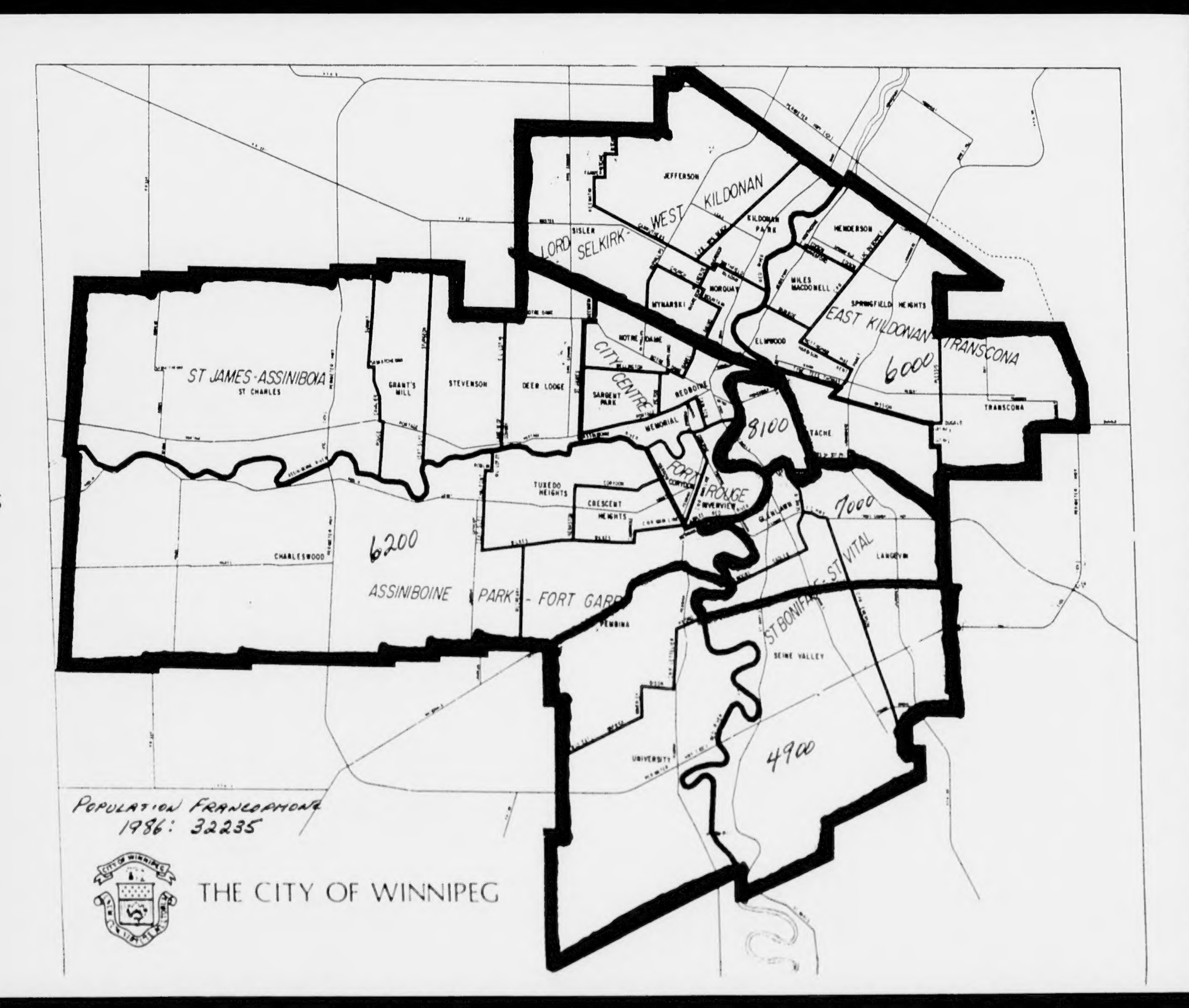
- pouvoir de développer et de mettre en oeuvre des plans d'action dans le cadre de la planification adoptée par le Conseil général.
- pouvoir d'exécuter les politiques adoptées par le Conseil général.
- pouvoir de revendication auprès des gouvernements.
- pouvoir de recommandation auprès du Conseil des secteurs et auprès des Regroupements sectoriels.
- pouvoir de recommandation auprès des Conseils régionaux.
- pouvoir d'influence et de recommandation auprès du Conseil général.

RESPONSABILITÉS:

- responsable du développement des plans d'action et des programmes dans le cadre de la planification et du budget adoptés par le conseil général.
- responsable de l'exécution de ces plans d'action et de ces programmes par l'entremise de l'administration du nouvel organisme.
- responsable de l'organisation des assises du Conseil général et des assemblées spéciales que pourrait convoquer le Conseil général.
- responsable de la gérance du budget.
- responsable de se réunir au moins huit fois par année.
- responsable de la gérance du personnel administratif par l'entremise d'un.e directeur.trice général.e.
- responsable de l'administration du nouvel organisme par l'entremise d'un personnel.
- responsable de bâtir et de préserver les liens et les relations avec des organismes externes tels que la FFHQ.



Map 25
SOUTHERN PART
MANITOBA
PARTIE SUD
Carte 25
15
SASKATCHEWAN
ONTARIO
NORTH DAKOTA
MINNESOTA
Lake Winnipeg
Lake Manitoba
4200
4800
6000
5200
5500
POPULATION FRANCOPHONE RURALE
1986: 25625


LORD SELKIRK - WEST KILDONAN
JEFFERSON
KILDONAN PARK
HENDERSON
MILES MACDONELL
SPRINGFIELD HEIGHTS
EAST KILDONAN
ELMWOOD
MYNARSKI
NORQUAY
NOTRE DAME
CITY CENTRE
SARGENT PARK
MEMORIAL
TRANSCONA
6000
8100
TACHE
ST JAMES-ASSINIBOIA
ST CHARLES
GRANT'S MILL
STEVENSON
DEER LODGE
TUXEDO HEIGHTS
CRESCENT HEIGHTS
FORT ROUGE
RIVERVIEW
7000
CHARLESWOOD
6200
ASSINIBOINE PARK - FORT GARRY
ST BONIFACE - ST VITAL
LANGEVIN
PEMBINA
SEINE VALLEY
UNIVERSITY
4900
POPULATION FRANCOPHONE
1986: 32235
THE CITY OF WINNIPEG

C

ACHEMINEMENT DE LA RESTRUCTURATION DE LA S.F.M. SUITE AU 19 NOVEMBRE 1988

19 novembre 1988
Adoption en principe du modèle et adoption de l'échéancier proposés par l'assemblée annuelle de la Sfm.

15 décembre 1988
Entrée en fonction du groupe de travail composé de cinq personnes pour développer le modèle. Ces personnes auront les connaissances professionnelles et l'expertise necéssaire relatives à la structuration, ainsi qu'une connaissance des besoins des régions rurales et de l'urbain. Le comité recevra de la Sfm un budget lui permettant de fonctionner indépendamment et de s'occuper de ses besoins techniques et du recrutement d'experts conseil au besoin.

8 avril 1989
Assemblée générale spéciale pour recevoir le rapport du groupe de travail et pour ratifier et adopter la nouvelle structure ainsi que les statuts et règlements.

15 avril 1989
Entrée en fonction d'une équipe de transition, approuvée s'il y a lieu, pour coordonner les divers éléments de la nouvelle structure et assurer sa mise sur pied.

septembre/octobre 1989
Rencontres organisationnelles pour les conseils des régions.

octobre/novembre 1989
Rencontres organisationnelles des secteurs.

novembre 1989
Assemblée annuelle de la Sfm à laquelle il y aura compte rendu du travail de l'équipe de transition.

1er février 1990
Entrée en fonction du nouvel organisme dans sa première étape de fonctionnement.

novembre 1992
Assemblée générale de la francophonie manitobaine.

novembre 1993
Elections à l'échelle de la province pour la présidence et la vice-présidence ainsi qu'en régions pour les conseillers.

1er février 1994
Entrée en fonction du nouvel organisme dans sa deuxième étape de fonctionnement.